



Livre vert du supportérisme. État des lieux et propositions d'actions pour le développement du volet préventif de la politique de gestion du supportérisme

Nicolas Hourcade, Ludovic Lestrelin, Patrick Mignon

► To cite this version:

Nicolas Hourcade, Ludovic Lestrelin, Patrick Mignon. Livre vert du supportérisme. État des lieux et propositions d'actions pour le développement du volet préventif de la politique de gestion du supportérisme. [Rapport Technique] Ministère des sports. 2010, 145 p. hal-02087789

HAL Id: hal-02087789

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02087789>

Submitted on 2 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Livre vert du **supportérisme**

*État des lieux et propositions d'actions
pour le développement du volet préventif
de la politique de gestion du supportérisme*

COMITÉ DE RÉDACTION DU LIVRE VERT

Rédacteurs

- Nicolas HOURCADE, sociologue, professeur agrégé de sciences sociales à l'École Centrale de Lyon.
- Ludovic LESTRELIN, sociologue, maître de conférences en STAPS à l'Université de Caen Basse-Normandie.
- Patrick MIGNON, sociologue, responsable du laboratoire de sociologie de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP).

Autres membres du groupe de travail

- Laurent de LAMARE, responsable de la cellule nationale de prévention de la violence et des discriminations, Direction des Sports, Secrétariat d'État aux Sports, coordonnateur du groupe de travail.
- Paul COMETTO, étudiant, cellule nationale de prévention de la violence et des discriminations dans le sport, Direction des sports, Secrétariat d'État aux Sports.
- Emmanuelle JEHANNO, pôle ressources national « sport, éducation, mixités, citoyenneté », CREPS de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Richard MONNEREAU, inspecteur général de la jeunesse et des sports, Secrétariat d'État aux Sports.
- Jean-Patrick PIERRE-ANGELOT, cellule de prévention de la violence et des discriminations dans le sport, Direction des Sports, Secrétariat d'État aux Sports.
- Patrick WINCKE, représentant de la Fédération Française de Football.

Ce livre vert synthétise les diverses analyses développées au sein du groupe de travail. Il est le fruit de la conciliation entre les positions des membres du groupe, lesquels se sont efforcés de trouver des formulations consensuelles.

Table des matières

Introduction	7
L'état des lieux du supportérisme français	13
• Les évolutions du supportérisme français depuis un siècle	16
• La diversité du supportérisme français	23
• Le rôle des associations de supporters dans le monde du football	35
• La diversité des incidents autour du football professionnel	43
• Compléter la politique de gestion du supportérisme	53
La lutte contre le hooliganisme et la gestion du supportérisme en Europe	59
• L'Angleterre : de l'affrontement au compromis	62
• L'Allemagne : la production d'un consensus	69
• La Belgique : une approche plurielle du thème « football et sécurité »	77
• L'Italie : un contre-modèle	87
Les préconisations	99
• Les relations entre les associations de supporters, les clubs, les instances et les collectivités territoriales	101
• La responsabilité des associations de supporters	109
• La billetterie	111
• L'accueil des publics au stade	113
• L'animation du stade	116
• La préparation du match	119
• L'image et l'éducation des supporters	120
Annexes	123
• Bibliographie	125
• Composition du comité de pilotage du congrès national des associations de supporters de football	127
• Rapporteurs des ateliers du congrès national des associations de supporters de football	128
• Clubs et associations de supporters auditionnés	129
• Programme détaillé du congrès national des associations de supporters de football	130
• Liste des clubs présents au congrès national des associations de supporters de football	133
• Liste des associations de supporters inscrites au congrès national des associations de supporters de football	133
• Discours de Madame Rama YADE, Secrétaire d'État chargée des Sports, à l'occasion de la clôture du congrès national des associations de supporters de football	136

Introduction

Le ministère chargé des Sports conduit depuis une dizaine d'années une politique de lutte contre les incivilités et la violence dans le sport en partenariat avec les acteurs concernés. Malgré les efforts effectués pour lutter contre ce fléau, **de nouveaux phénomènes de violence se manifestent** contre lesquels il faut trouver des **réponses adaptées** pour que le sport, en particulier le football, cesse de souffrir de cette situation. Loin de toute stigmatisation, il convient de renforcer les mesures permettant de **protéger le caractère festif et populaire du football** comme de tout sport.

Face à la recrudescence des incidents au début de la saison 2009/2010 de football, Madame Rama YADE, Secrétaire d'État chargée des sports, a pris l'initiative d'une réunion d'urgence et de concertation sur les faits de violence dans le football en octobre 2009. Trois mesures immédiates ont été annoncées : 1) La création d'une cellule nationale de prévention de la violence et des discriminations dans le sport au sein du Secrétariat d'État aux sports. 2) Le recensement et l'évaluation des actions de prévention conduites à l'échelle nationale et territoriale. 3) L'organisation du **premier congrès national des associations de supporters de football**.

L'objectif de la démarche engagée avec le congrès est de **réunir les supporters, les instances sportives et les pouvoirs publics** afin de travailler ensemble sur le rôle et l'image des supporters dans le monde du football ainsi que sur leurs relations avec les autres acteurs concernés. En effet, **la prévention et le dialogue constituent des éléments essentiels à la lutte contre les violences** et sont **complémentaires des mesures répressives** rendues nécessaires par la situation. Ces échanges avec des associations de supporters respectueuses des pouvoirs publics visent à dépasser les oppositions stériles qui contribuent à la violence et à éviter de faire peser sur l'ensemble des supporters le poids des comportements violents d'une minorité.

Les débordements des supporters concernant pour l'essentiel le football, sport le plus pratiqué, suivi et médiatisé, il a été décidé de centrer les travaux du congrès sur ce sport. Les phénomènes de supportérisme et de violence étant significativement différents entre le sport professionnel et le sport amateur, le choix a également été fait de ne s'occuper, dans le cadre du congrès, que du **football professionnel**. La prévention des violences et des discriminations dans le football amateur et dans le sport en général est évidemment traitée par ailleurs, notamment dans un rapport recensant les bonnes pratiques préventives et dans l'ensemble des travaux de la cellule nationale.

Un congrès pour amorcer le dialogue

Pour préparer le congrès, un **comité de pilotage** a été installé fin octobre 2009 par la Secrétaire d'État. Placé sous la direction de Nicolas HOURCADE, sociologue à l'École centrale de Lyon et spécialiste des questions liées aux supporters, ce comité réunissait **toutes les instances concernées au plan national** : la Fédération Française de Football, la Ligue de Football Professionnel, l'Union des Clubs Professionnels de Football, les ministères de l'Intérieur et de la Justice, la Direction des Sports du Secrétariat d'État aux Sports, le Pôle Ressources National « sport, éducation, mixités, citoyenneté » implanté au CREPS de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) et le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Les travaux du comité de pilotage ont consisté à organiser ce **1^{er} congrès national des associations de supporters de football**, qui s'est déroulé le **jeudi 28 janvier 2010**, dans un lieu hautement symbolique, **le Stade de France**. La préparation du congrès s'est notamment appuyée sur des **auditions** et des **rencontres** sur le terrain avec des représentants d'associations de supporters et des dirigeants de clubs.

L'objectif du congrès lui-même n'était pas d'apporter des réponses ou d'annoncer des mesures mais bien de faciliter le dialogue et d'**engager un processus de concertation entre tous les acteurs concernés**. Il s'agissait donc d'un **point de départ** visant à construire une **politique préventive de lutte contre les violences** et, plus largement, de bonne intégration des supporters dans le monde du football. Le congrès du 28 janvier a été un **grand succès**, tant par la participation massive que par la qualité des échanges. Il a rassemblé plus de 350 participants, dont 170 membres issus de 96 associations de supporters, les représentants de 34 clubs professionnels et tous les acteurs institutionnels concernés.

Les **séances plénières** ont, d'une part, présenté de manière détaillée des **expériences européennes de prévention et de dialogue**, notamment les *Fan Projekte* allemands et le *Fan Coaching* belge, ainsi que la Fédération des Supporters Européens. D'autre part, elles ont mis en avant les **bonnes pratiques des associations de supporters** ainsi que la lutte menée par plusieurs associations (comme la LICRA et le Paris Foot Gay) **contre le racisme et les discriminations**. En parallèle, des **ateliers** ont permis une large expression des supporters et un échange direct avec les clubs et les pouvoirs publics. Les participants pouvaient se répartir dans cinq ateliers différents dont le contenu avait été défini lors des travaux préparatoires : 1) Animation des stades. 2) Relations entre supporters, instances et diffuseurs. 3) Liberté d'expression et lutte contre les discriminations. 4) Accueil dans les stades. 5) Dispositifs préventifs et répressifs.

Lors de son discours de clôture, la Secrétaire d'État aux Sports a annoncé la poursuite du travail en vue de la rédaction d'un **livre vert du supportérisme**. Le processus d'échange et de concertation engagé lors du congrès devait se poursuivre au sein de quatre groupes de travail,

reprenant les thématiques des cinq ateliers, en associant accueil et animation dans les stades. Ces groupes devaient rassembler les différents acteurs concernés.

Cependant, alors que le comité de pilotage était en train de constituer ces groupes, plusieurs incidents, en particulier le **conflit dramatique entre les tribunes parisiennes** Boulogne et Auteuil qui a provoqué la mort d'un supporter, Yann LORENCE, ont instauré un climat d'urgence et conduit à des mesures exceptionnelles pour endiguer les violences. Il a alors été décidé de **faire une pause dans le processus de dialogue** puis de remettre le **livre vert** à l'automne afin qu'il serve de **base à une reprise future des discussions**. À cet effet, un **comité de rédacteurs** a été constitué autour de la cellule nationale de prévention de la violence et des discriminations dans le sport dirigée par Laurent de LAMARE. Ce comité était composé d'experts – des sociologues, des fonctionnaires relevant du Secrétariat d'État aux Sports et un représentant de la FFF.

Allier répression et prévention

Face à l'essor du hooliganisme dans notre pays, les pouvoirs publics ont mis en place, dans la première moitié des années 1990, **une politique spécifique de lutte contre les débordements des supporters**, en particulier à travers des textes législatifs relatifs à la sécurité des manifestations sportives, lesquels ont été significativement renforcés ces dernières années. Du fait notamment des morts du supporter toulousain Brice TATON à Belgrade puis de Yann LORENCE, la **saison 2009-2010** a été, selon les termes du ministère de l'Intérieur, **« fondatrice » dans la lutte contre le hooliganisme**, qui est devenue une priorité. Cette volonté politique portée par le Ministre de l'Intérieur, Brice HORTEFEUX et symbolisée par la création de la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme, s'est concrétisée par un **renforcement significatif de la répression** et par une **coordination accrue** entre les acteurs institutionnels de la sécurité des manifestations sportives.

Cette politique ferme et dissuasive a déjà produit des résultats tangibles en faisant baisser de manière significative les tensions autour des matches de football professionnel. Dans un tel contexte de traitement volontaire du hooliganisme, il est opportun de **renforcer l'action répressive par des dispositifs préventifs afin de constituer une politique globale de gestion du supportérisme**. En complément des mesures permettant de sanctionner les fauteurs de troubles ou de gérer des situations exceptionnelles, il est nécessaire de penser des dispositifs préventifs permettant de désamorcer les tensions et de contribuer à la restauration d'un climat convivial et festif autour des rencontres de football. La coordination, renforcée ces derniers mois, entre les acteurs institutionnels doit faciliter la mise en place de cette politique globale.

Le développement de la prévention s'inscrit dans une **tendance de fond à l'échelle européenne**. Depuis l'arrivée à sa tête de Michel PLATINI, l'**Union Européenne de Football Association** (UEFA) a considérablement renforcé le dialogue avec les associations de supporters, des structures comme la Fédération des Supporters Européens (Football Supporters' Europe – FSE) et *Supporters Direct* devenant des interlocuteurs réguliers de l'UEFA. Cette collaboration, dont William GAILLARD, conseiller auprès du président de l'UEFA, a souligné les mérites lors du congrès de janvier, a déjà débouché sur une recommandation à l'horizon 2012-2013 : l'obligation pour chaque club européen d'avoir un **officier de liaison chargé de la relation avec les supporters**. Quant au **Conseil de l'Europe**, pionnier sur le sujet avec une convention sur la violence et les débordements des spectateurs adoptée dès 1985, quelques mois après le drame du Heysel, il a élaboré ces dernières années plusieurs recommandations sur la prévention de la violence et du racisme dans le sport. En février 2010, il a même organisé une conférence européenne sur les supporters *ultras* à Vienne, scellant le partenariat constructif entre le Conseil et la Fédération des Supporters Européens. Au cours de la conférence viennoise, les participants, représentants d'associations de supporters et de fédérations sportives, policiers spécialisés et pouvoirs publics, ont pu échanger sur un « pied d'égalité », pour reprendre l'expression de Daniela WURBS, porte-parole de la FSE, également intervenue au congrès national du Stade de France.

Intégrer les associations de supporters pour pacifier les stades

Les associations de supporters pâtissent d'une **mauvaise image**. Effectivement, certaines causent des débordements, nourrissent des rivalités avec leurs homologues adverses voire locales et entretiennent une atmosphère agressive. Pourtant, les violences les plus radicales sont l'œuvre d'individus et de groupes n'opérant pas sous une forme associative. Et la plupart des associations de supporters respectent les valeurs du sport et jouent un **rôle important**, dans les stades mais aussi, plus largement, dans la société. Elles soutiennent l'équipe, animent les tribunes, créent des liens entre les supporters et échangent avec les joueurs et les dirigeants. Au-delà des enceintes, elles mènent des actions sociales et caritatives qui touchent la communauté locale dans son ensemble. Ainsi, elles jouent pour leurs membres un rôle d'intégration sociale et de consolidation des identités individuelles et collectives. Elles constituent également des espaces d'apprentissage de la vie associative et militante. Elles peuvent donc contribuer à la cohésion de notre société.

Dans un rapport pertinemment intitulé « Faut-il avoir peur des supporters ? » remis en octobre 2007 par les sénateurs Pierre MARTIN et Bernard MURAT, la **commission des affaires culturelles du Sénat** prônait, pour gérer le supportérisme, un « subtil panachage de prévention et de répression » et considérait que « les **associations de supporters** sont dans le monde du football des **acteurs sociaux incontournables** avec lesquels les pouvoirs publics peuvent et doivent négocier ». Dans son rapport sur la compétitivité des clubs de football professionnel

français remis en novembre 2008, Éric BESSON s'inspire de ces conclusions. Il affirme ainsi : « il serait souhaitable d'encourager en France toutes formes d'initiatives favorisant le dialogue entre les supporters, les pouvoirs publics et les clubs. **Une politique de fermeté est nécessaire ; mais menée seule, elle peut être source de tensions** ». Il prône donc un « débat dépassionné » passant par « la mise en place de plateformes de dialogues entre supporters, Ligue, clubs et sphère politique ». Il estime dès lors que **la stratégie française de gestion du supportérisme pourra s'avérer efficace, « pour peu qu'à l'arsenal législatif de plus en plus sévère s'adjoigne le dialogue nécessaire entre les parties prenantes »**.

C'est dans cette optique que ce livre vert a été rédigé. Sans angélisme, qui revient à occulter les problèmes que les associations peuvent parfois poser, **ni stigmatisation**, qui conduit à les appréhender seulement sous l'angle de la sécurité, il s'agit de **définir les droits et les devoirs des associations de supporters** afin de créer un **cadre clair de relations** entre elles et les autres acteurs. Cette entreprise doit contribuer à résoudre des difficultés, avant, pendant et après les matches, à désamorcer certaines tensions avant qu'elles n'éclatent en conflit violent et à pacifier les stades de manière durable.

Se préoccuper des relations avec les associations de supporters est d'autant plus nécessaire que, de fait, **ces relations existent déjà au niveau des clubs**, parfois de manière claire et satisfaisante, parfois de manière plus confuse, ce qui engendre des rapports de force qui peuvent être malsains. Si les clubs sont un acteur central de la prévention, la politique préventive ne peut pas reposer seulement sur eux. Il convient également d'harmoniser les diverses expériences locales, sans pour autant gommer les spécificités. Par conséquent, il importe de **généraliser ce qui fonctionne bien** et d'essayer d'apporter des solutions aux aspects qui peuvent poser problème.

Contenu et esprit du livre vert

Ce livre vert est un **rapport d'experts**, commandité par le Secrétariat d'État aux Sports, mais **n'engageant évidemment que le comité de rédaction**. Il résulte d'un arbitrage entre les différentes idées et sensibilités présentes au sein du groupe de travail. La vitalité des échanges et la capacité à trouver des formulations consensuelles laissent espérer que les propositions formulées dans ce livre vert pourront être reprises et débattues de manière constructive par les divers acteurs concernés.

Le congrès national des associations de supporters avait comme premier objectif d'établir un **état des lieux** de la situation du supportérisme français et d'étudier des **expériences préventives étrangères** pour voir dans quelle mesure il était possible de s'en inspirer. Même si l'idée originelle d'un vaste tour d'horizon a été amendée du fait de l'évolution du processus de concertation, la **première partie** de ce livre vert présente **les grandes tendances du**

supportérisme français et analyse les relations entre les supporters et les autres acteurs du monde du football. La deuxième partie étudie ensuite **quatre expériences étrangères de gestion du supportérisme**, celles de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Italie afin d'en tirer des enseignements pour la politique française.

À partir de ces constats, la **troisième partie** propose des **préconisations** qui pourront alimenter les réflexions des décideurs et, nous le souhaitons vivement, relancer le dialogue entre les acteurs, associations de supporters comprises. Ces préconisations constituent **des plans d'action à mettre en place**. Certaines sont concrètes et directement applicables. D'autres fixent des objectifs à atteindre et des méthodes pour le faire, la définition précise des chartes, conventions et règlements devant être établie par une collaboration entre les différentes parties prenantes. Ces préconisations ne sont **ni des recettes miracles, ni des solutions révolutionnaires**. Elles s'inspirent d'expériences déjà existantes en France et/ou en Europe. Notre objectif était avant tout de **systématiser les bonnes pratiques** et de faire en sorte qu'elles puissent se généraliser. Si ces préconisations ont été conçues pour le football professionnel, elles peuvent évidemment intéresser d'autres sports et d'autres niveaux.

L'enjeu est, cette introduction l'a rappelé, d'allier répression et prévention. Cependant, le cadre de notre mission nous a amenés à ne développer dans nos préconisations que des dispositifs préventifs et, plus précisément encore, des **dispositifs préventifs impliquant les associations de supporters**. L'esprit qui structure ce livre vert est que les associations de supporters doivent être, dans le cadre que nous proposons de définir, des partenaires des clubs et des institutions tant localement que nationalement. Renforcer l'intégration des associations de supporters dans le monde du football doit les inciter à prévenir et empêcher les débordements de leurs membres et leur permettre de s'impliquer positivement dans la vie de leur club et dans l'évolution de ce sport.

L'organisation de l'**Euro 2016** constitue une opportunité non seulement pour construire ou rénover des stades mais aussi pour **dynamiser le football français** et **donner toute leur place aux supporters**. À plus courte échéance, les **États Généraux du football français** se pencheront notamment sur **le rôle social et citoyen du football**, ce qui recouvre certaines préoccupations de ce livre vert. C'est dans ce contexte que nous devons mobiliser nos énergies pour poser ensemble les bases d'un **football festif, respectueux, fraternel et apaisé** et pour que ce sport soit le vecteur d'un « mieux vivre ensemble » au bénéfice de la société tout entière.

L'état des lieux du supportérisme français

Première partie

Conformément aux objectifs de notre mission, cette première partie vise à **présenter de manière synthétique** (une bibliographie finale permet d'approfondir l'analyse) **un état des lieux du supportérisme français**, en particulier de sa partie associative, pour voir comment des dispositifs de prévention et de dialogue pourraient être renforcés ou mis en place avec les associations de supporters afin d'améliorer leur intégration dans le monde du football et de participer à l'apaisement du climat autour des matches. **Le regard est donc centré sur les associations de supporters et leurs relations avec les autres acteurs, au premier rang desquels les clubs.** Cette partie établit plusieurs constats qui fondent l'esprit de nos préconisations, présentées dans la troisième partie de ce livre vert.

Le premier de ces constats est que **les supporters de football ont une mauvaise image sociale dans notre pays**. Des stéréotypes essentiellement négatifs s'attachent à eux. Ils sont en effet souvent perçus comme des « beaufs », vivant par procuration à travers leur équipe et s'excitant exagérément pour une simple rencontre sportive, ou comme des « *hooligans* », porteurs d'une violence bestiale et gratuite. Si ces représentations ne sont pas complètement dénuées de fondement, elles rendent difficile l'analyse objective du supportérisme et influent sur son traitement médiatique. Les actions positives des associations de supporters sont peu mises en valeur dans les médias, contrairement aux débordements. De nombreux supporters rencontrés lors de la préparation du congrès ont affirmé regretter voire souffrir d'être mal considérés et, par conséquent, parfois maltraités du fait de cette perception sociale. Beaucoup estiment notamment que les médias donnent une image biaisée des supporters et « ne parlent que des mauvais côtés ».

En premier lieu, il convient donc de **dépasser ces stéréotypes afin d'étudier ce qu'est réellement le supportérisme, tant dans ses aspects positifs que négatifs**. Cela suppose de sortir de l'opposition classique entre joueurs et spectateurs qui revient à considérer que ces derniers sont nécessairement passifs. Comme Alain EHRENBURG (1991)¹ l'a bien mis en évidence, « regarder une rencontre n'est pas du gavage d'oie et les spectateurs ne sont pas des dupes sans distance vis-à-vis du jeu ». En effet, **les spectateurs s'approprient le spectacle sportif** : ils encouragent leur équipe, analysent les matches, débattent du schéma

1. Le nom de l'auteur et l'année de publication indiquée entre parenthèses renvoient à la bibliographie finale.

tactique et de la politique de leur club, critiquent joueurs et organisateurs du spectacle, s'interrogent sur leur mode de participation et élaborent autour du football des pratiques valant pour elles-mêmes. À force de s'investir dans le soutien à leur équipe favorite, **les supporters sont même devenus un acteur à part entière du spectacle, le fameux douzième homme**, dont la participation est attendue par les joueurs et dirigeants. À tel point qu'aujourd'hui, **le spectacle d'un match de football professionnel est sur le terrain et dans les tribunes**. Comme le souligne Paul YONNET (1998), il existe « deux types de pratiques sportives », d'une part celle des joueurs et d'autre part celle où « le pratiquant s'adonne au sport-spectacle dans la position de spectateur ou de supporter ». Dans ce livre vert, **le supportérisme est donc considéré comme une véritable pratique sociale, qui mérite d'être analysée sans préjugés**, quels qu'ils soient.

“ Le spectacle d'un match de football professionnel est sur le terrain et dans les tribunes. ”

I. Les évolutions du supportérisme français depuis un siècle

À ses débuts, à la fin du XIX^e siècle, le football, comme tout sport, est conçu comme une pratique censée entretenir physiquement et moralement ceux qui s'y adonnent. Le public n'est alors pas le bienvenu, à moins qu'il ne s'agisse d'autres pratiquants cherchant des exemples pour se perfectionner. Les membres des classes aisées, promoteurs des sports modernes, perçoivent généralement les spectateurs comme une menace. Outre leur aversion pour la foule et leur volonté de garder à distance les classes populaires, cette méfiance vis-à-vis du public s'explique par leur conception du sport. La pratique désintéressée leur semble mise en péril par les ressources tirées du droit d'entrée versé par les spectateurs. De plus, le public leur paraît incompetent : à l'exception d'une minorité de connaisseurs, il privilégierait les actions spectaculaires à celles techniquement et tactiquement bien menées. Son chauvinisme inquiète également. Ne sachant pas reconnaître le « beau jeu » et n'étant pas suffisamment imprégné de la morale du fair-play, le public serait en partie responsable de la transformation de l'esprit du football : à mesure que ce sport se développe, l'idéal n'est plus de jouer honorablement, pour la beauté du geste, mais de gagner à tout prix. **Malgré ces réticences des élites, le football** (dont le premier championnat professionnel débute en 1932) **est rapidement devenu un spectacle populaire, les clubs ont cherché à attirer du public et des stades de grande capacité ont été édifiés.**

1. Au milieu du XX^e siècle : participation mesurée et réseaux de sociabilité entre supporters

De l'entre-deux-guerres à la décennie 1970, les modes de participation du public demeurent globalement stables, bien que les affluences fluctuent avec notamment une baisse significative dans les années 1960 au moment de l'essor de la civilisation des loisirs. **Les spectateurs** ne se contentent pas d'apprécier le jeu : la plupart d'entre eux **sont partisans de l'équipe locale, même s'ils expriment leur préférence de manière mesurée**, d'autant qu'ils ne sont confrontés à aucune concurrence, puisque l'équipe visiteuse n'est pas suivie par ses fans. Habillés en dimanche, venus en famille ou entre amis, ils se manifestent en fonction des péripéties de la rencontre. L'ambiance consiste, pour l'essentiel, en des applaudissements, des clameurs, des sifflets, des brouhahas marquant l'enthousiasme, l'angoisse ou le désappointement, ainsi qu'en des invectives ou des encouragements lancés par des individus. Les chants collectifs et les drapeaux sont rares, les insignes aux couleurs du club discrets. En quelques circonstances exceptionnelles, comme les finales de Coupe de France à Paris, les supporters se mobilisent pour suivre leur équipe à l'extérieur.

Dès les années 1910-1920, des associations de supporters se développent, en particulier dans le nord du pays (DEMAZIÈRE, 1998). Elles ne cherchent pas à mettre de l'ambiance au stade. **Leur objectif est plutôt de rassembler les amateurs d'un club, de nouer entre eux des relations de sociabilité et de renforcer leurs liens avec les joueurs et dirigeants**. Ces associations entendent aider le club, notamment en lui fournissant des bénévoles qui, par exemple, contrôlent les billets à l'entrée du stade ou tiennent les buvettes. Elles agissent donc en synergie et en bonne intelligence avec la direction du club.

Par rapport aux grandes nations voisines (Allemagne, Angleterre, Espagne, Italie), **la France fait alors preuve d'un intérêt réel mais relativement modéré pour le football**. Cette exception française peut s'expliquer par la concurrence d'autres sports (comme le cyclisme ou le rugby) puis d'autres loisirs, par des performances moyennes des équipes françaises au niveau international, par l'urbanisation tardive du pays, son centralisme et le souci de gommer les particularismes locaux (à l'étranger, le football est l'affaire de grandes villes) et par un engagement limité des grandes entreprises (MIGNON, 1998 ; DIETSCHY, 2010).

2. Le tournant des années 1970-1980 : essor du supportérisme et des incidents

Dans les années 1970, alors que le football bénéficie d'une diffusion télévisée croissante, qu'il se professionnalise et que les performances des équipes françaises s'améliorent, la physionomie des stades commence à se transformer. Le **Chaudron Vert**, surnom gagné par le stade Geoffroy-Guichard lors des épopées européennes du club stéphanois, symbolise la mise en avant, nouvelle dans notre pays, du rôle du **douzième homme**. Des supporters français s'inspirent des fans étrangers qu'ils voient à l'œuvre lors des rencontres européennes et à la télévision. Tenues aux couleurs du club, écharpes, drapeaux et banderoles se répandent. Des chants sont repris en chœur. Progressivement, **les supporters les plus enthousiastes se rassemblent dans un secteur** : dans chaque stade, un **kop** (du nom d'une tribune d'un stade de Liverpool) commence ainsi à se former, généralement dans une tribune située derrière les buts (qualifiée de « virage » du fait de la forme incurvée de nombreux stades français).

C'est alors qu'apparaissent, **au milieu des années 1980, deux types de groupes de jeunes supporters plus radicaux**. D'une part, des bandes autoproclamées de **hooligans**, qui s'inspirent de leurs homologues britanniques et se préoccupent essentiellement d'en découdre physiquement avec les supporters adverses ou les forces de l'ordre. D'autre part, des groupes structurés sous forme associative qui se définissent comme **ultras**, du nom des supporters italiens qu'ils prennent pour modèles : ces **ultras** s'investissent dans le soutien à l'équipe et dans la vie du club tout en acceptant le recours occasionnel à la violence. Contrairement aux associations traditionnelles, ils ont pour priorité de mettre de l'ambiance au stade et ils clament leur autonomie par rapport aux dirigeants du club.

À la même époque, **la violence des supporters de football devient un problème social à l'échelle européenne suite au drame du Heysel**, qui traumatise l'opinion publique. Le 29 mai 1985, dans ce stade bruxellois, 39 supporters de la Juventus de Turin trouvent la mort, devant les caméras de télévision, dans un mouvement de foule provoqué par les assauts de fans anglais de Liverpool. Certes, dès les débuts du football comme spectacle, des incidents ont été relevés autour des matches, y compris en France. Mais la violence a longtemps été occasionnelle et spontanée, en ce sens qu'elle était suscitée par une défaite, une erreur d'arbitrage, des provocations verbales ou la rencontre fortuite de fans adverses aux

“ Le Chaudron Vert symbolise la mise en avant, nouvelle dans notre pays, du rôle du douzième homme. ”

“ La violence des supporters de football devient un problème social à l'échelle européenne suite au drame du Heysel. ”

alentours du stade. Peu médiatisés, ces débordements paraissaient rares, contrôlables et n'étaient pas considérés comme un trouble grave à l'ordre public. **À la violence spontanée** qui a toujours existé autour du football **s'ajoute**, à partir des années 1960 en Grande-Bretagne et 1980 en France, **une violence plus récurrente et préméditée**. Elle est portée par des groupes, qui dans notre pays se revendiquent *ultras* ou *hooligans*, et qui vont au stade avec l'idée qu'ils peuvent se battre. Largement indépendante des faits de jeu, cette violence préméditée est plus ou moins organisée selon les circonstances et les types de groupes. Ainsi, les débordements sont devenus plus réguliers autour du football français et ils sont essentiellement dus aux *hooligans* et aux *ultras*.

Les premières manifestations du supportérisme violent moderne en France, provoquées par des *hooligans* anglais (de Leeds à Paris en 1975, de Manchester à Saint-Étienne en 1977) puis par des occupants de la tribune parisienne Boulogne, ont commencé à alerter les amateurs de football sans pour autant rencontrer un grand écho. **Suite au Heysel et à l'apparition concomitante de supporters français violents, la perception des débordements des supporters change complètement**. Les termes hooliganisme et *hooligans* entrent alors dans le vocabulaire commun pour désigner, pour le premier, l'ensemble des incidents causés par les supporters et, pour le second, les auteurs de ces incidents. Désormais, le hooliganisme est perçu comme une menace, les supporters violents sont vus comme des sauvages et les médias relatent leurs méfaits.

3. Des supportérismes qui se développent depuis un quart-de-siècle

Si les médias s'attardent essentiellement sur l'essor des incidents, le dernier quart-de-siècle se caractérise également par **un fort développement du supportérisme et de l'ambiance dans les stades français**. Ceux-ci sont désormais copieusement garnis, colorés et bruyants. Depuis une dizaine d'années, la moyenne s'est stabilisée autour des 20 000 spectateurs par match de Ligue 1. Cette évolution est liée à des facteurs internes et externes au football. Dans les deux dernières décennies du XX^e siècle, la professionnalisation de ce sport s'accroît, il est de plus en plus télévisé, les municipalités et les entreprises s'y investissent plus nettement et les équipes françaises obtiennent des résultats probants. Le développement de grandes agglomérations, la résurgence des identités locales et régionales ou l'essor de la jeunesse comme classe d'âge autonome

favorisent également l'expansion du supportérisme, particulièrement juvénile. Cet essor ne date pas du Mondial 98. Cet événement marquant de l'histoire nationale récente a certes accru la popularité du football et attiré du monde dans les stades, mais il n'a fait que renforcer une tendance préexistante, laquelle a justement permis à la communion autour des Bleus de produire des effets durables dans les stades. (Il n'est pas question ici du mythe de la France « black-blanc-beur », développé après la victoire des Bleus, mais de l'intérêt des Français pour le spectacle du football.)

Les transformations de la physionomie des stades sont particulièrement dues à l'intense activité des groupes de supporters

ultras. Quand ces jeunes supporters surgissent en France, dans la deuxième moitié des années 1980, il y a de la place à occuper dans les tribunes. Si les affluences sont en augmentation par rapport au creux des années 1960, elles demeurent encore limitées et le développement du supportérisme n'en est qu'à ses balbutiements. En important d'Italie des modes de structuration et d'animation éprouvés et en cherchant à s'affirmer comme les meilleurs supporters, les *ultras* imposent rapidement leur marque dans les kops. D'ailleurs, c'est dans des villes où préexistaient des formes de supportérisme bien constituées, comme Le Havre, Lens ou Saint-Étienne, que les *ultras* éprouvent le plus de difficultés à se faire accepter et à rassembler. À l'origine, ils suscitent en effet de fortes réticences, du fait de leurs débordements et de leur assimilation aux *hooligans*. Sans jamais perdre complètement leur image sulfureuse, ils sont parvenus à limiter leurs excès et à se différencier des *hooligans* aux yeux de nombreux amateurs de football. Surtout, ils ont réussi à se faire largement reconnaître comme les supporters les plus engagés. Dès le milieu des années 1990, les groupes *ultras* sont implantés sur tout le territoire du football professionnel français et mènent l'ambiance dans la plupart des stades. Chaque groupe compte des dizaines ou centaines de membres voire, pour les plus importants, plusieurs milliers. **« Aujourd'hui, à 85 %, ce sont les groupes *ultras* qui font vivre les stades »** affirmait en 2003 (dans *Libération*) Gérard ROUSSELOT, alors président de la commission de sécurité et d'animation des stades de la LFP.

“ Aujourd'hui, à 85 %, ce sont les groupes *ultras* qui font vivre les stades ”

Soutien à l'équipe se voulant permanent tant à domicile qu'à l'extérieur. Meneurs coordonnant, à l'aide d'un mégaphone ou d'une sono, les chants et les mouvements d'ensemble au rythme des tambours. Animations marquant l'entrée des joueurs sur le terrain, appelées à l'italienne **tifos**, à l'aide de drapeaux, de feuilles, de bandes plastiques, de voiles géants... Banderoles au nom des groupes; nombreux drapeaux; engins

pyrotechniques pour « enflammer » le kop. Rhétorique oscillant entre emphase, ironie et agressivité. Etc. **L'ambiance actuelle des stades français, concentrée dans le kop, organisée, spectaculaire, antagonique et constante, a largement été formatée par les ultras.**

4. La nouvelle valorisation du supporter par rapport au spectateur

L'opposition schématique et répandue entre **spectateur et supporter** structure les représentations quant aux rapports des individus au spectacle sportif. Le spectateur recherche avant tout un spectacle footballistique de qualité, quand la priorité du supporter est la victoire de ses favoris. Naturellement, le spectateur et le supporter « purs » sont des cas extrêmes. Rares sont les supporters indifférents à la qualité du jeu. Exceptionnels sont les esthètes n'espérant que de belles actions sans se préoccuper du score. Christian BROMBERGER (1998) a montré que, **sans préférence pour un camp, un match de football est insipide** : la « partisanerie » est une condition nécessaire pour éprouver des émotions. Mais cette partisanerie est plus ou moins intense. Chaque amateur de football est plutôt spectateur ou supporter. Et cette position peut évoluer selon les circonstances. Par exemple, un individu peut soutenir de manière acharnée un club et n'avoir pas de favoritisme aussi net pour une sélection nationale : alors plutôt spectateur, il vit ces matches de manière moins engagée.

Jusqu'aux années 1970, la posture dominante, tant dans les valeurs véhiculées par les dirigeants du football que dans les comportements des publics, **était celle du spectateur**, qui a certes une préférence pour une équipe, mais qui exprime ses émotions avec modération et respecte globalement l'idéologie du fair-play. Aujourd'hui, **le supportérisme constitue la norme** (FONTAINE, 2010). D'une part, les organisateurs du spectacle attendent du public qu'il se passionne pour son équipe et qu'il la soutienne activement. Un des slogans de la LFP, « vous êtes supporter, nous aussi », est révélateur de cet état de fait. D'autre part, les publics eux-mêmes se considèrent comme supporters et certains d'entre eux s'investissent fortement dans le rôle du douzième homme. Au début des années 2000, Michel PLATINI, observateur avisé des transformations du football, notait que : « le public [français] a changé en vingt ans. Désormais, il est moins demandeur de spectacle et est devenu complètement supporter. Il va au stade pour voir son équipe gagner et plus seulement, comme cela arrivait souvent par le passé, pour voir un joueur ».

“ Le public [français] est devenu complètement supporter (Michel PLATINI). ”

5. Les transformations des stades français

La physionomie actuelle des stades résulte ainsi de plusieurs transformations importantes dans le rapport au spectacle et dans le comportement des supporters depuis un quart-de-siècle.

- **La posture dominante devient celle du supporter** au détriment de celle du spectateur.
- **Le supportérisme se développe**, ce qui se traduit par une hausse des affluences, du nombre des associations de supporters et de l'activité des fans, aussi bien en ce qui concerne l'ambiance que les déplacements pour suivre l'équipe à l'extérieur. Le supportérisme devient un enjeu important pour certains amateurs de football. Les formes de supportérisme se diversifient également, notamment avec l'apparition de groupes de jeunes supporters autonomes.
- **Des supporters**, notamment les *ultras*, **s'approprient une tribune**, qui devient leur territoire, et développent de nouvelles formes de soutien, notamment les **tifos**.
- **Les incidents se font plus fréquents et la violence se transforme**. Jusque là essentiellement spontanée et occasionnelle, elle devient préméditée et plus ou moins organisée à partir des années 1980 et l'essor de groupes de jeunes supporters radicaux.
- **Le terme *hooligans* se répand dans le langage commun**, mais **de manière ambiguë**. Il désigne généralement tous les supporters violents. Mais ceux-ci ne revendiquent pas tous ce qualificatif. Certains se définissent ostensiblement ainsi, quand d'autres refusent ce nom et lui en préfèrent un autre, notamment celui d'*ultras*. Ainsi, le terme *hooligans* désigne tantôt tous les supporters violents, tantôt certains d'entre eux. Il est parfois utilisé comme un stigmatisme pour dénigrer certains supporters, parfois comme une manière de s'auto-désigner fièrement. Pour clarifier les choses, il nous paraît nécessaire, comme nous l'expliquerons par la suite, de distinguer *ultras* et *hooligans* et d'utiliser avec prudence la notion de hooliganisme.
- La professionnalisation du football français, l'essor du supportérisme et la problématique de la violence provoquent une **transformation des stades**, lesquels tendent à respecter le double impératif de sécurité et

de convivialité (voir point V). Les enceintes sont désormais équipées de places numérotées et assises (même si la station debout est acceptée dans les kops), un secteur est réservé aux fans visiteurs, la circulation des publics et l'intervention éventuelle des forces de l'ordre ont été intégrées dans la conception ou la rénovation des enceintes, les grilles ont été dans de nombreux stades enlevées ou abaissées, etc.

II. La diversité du supportérisme français

Un cliché récurrent considère les stades comme composés d'individus anonymes exprimant en commun les mêmes sentiments et formant ainsi une foule unanime. L'étude des stades français révèle une réalité bien différente. Les manières de s'intéresser au football comme spectacle sont évidemment très diverses. La régularité du suivi de l'actualité footballistique, la fréquence de la présence au stade (certains amateurs y vont rarement, préférant regarder les matches à la télévision, d'autres souscrivent des abonnements à l'année), le comportement adopté, la nature de la passion (centrée sur le jeu, sur un club, sur un joueur, sur l'ambiance...) et son intensité varient énormément selon les individus. Trois principaux types de motivation attirent les spectateurs au stade : l'intérêt pour le football, l'attrait pour un club et le goût pour l'ambiance sous ses différentes formes.

Les stades n'accueillent donc pas un public uniforme mais des publics aux attentes et aux comportements variés.

1. Un stade, plusieurs espaces

Contrairement aux publics de la sélection nationale, très fluctuants d'un match à l'autre, **les stades des clubs rassemblent** des spectateurs occasionnels mais surtout **une partie souvent majoritaire de spectateurs réguliers, notamment les abonnés**. Dès lors, des groupes et des réseaux d'interconnaissance se forment dans les travées ; des pratiques routinières, des traditions et aussi des oppositions entre tribunes se constituent. Chaque secteur forme un territoire où s'ancre une conscience d'appartenance commune (BROMBERGER, 1995).

“ Chaque secteur
forme un territoire. ”

Les oppositions entre secteurs se sont d'ailleurs accrues depuis un quart-de-siècle. Des loges, louées par les entreprises pour leurs salariés et leurs clients, ont fait leur apparition : coupées du reste du stade par des vitres, elles proposent des services particuliers. Une zone est aménagée pour les

supporters handicapés. Les fans locaux les plus exubérants se rassemblent dans le kop. Les autres tribunes délèguent au kop la fonction de soutien à l'équipe tout en le suivant occasionnellement dans ses encouragements et en observant avec attention ses tifos, banderoles et chants, le kop étant devenu un élément du spectacle. Seuls quelques stades (notamment Marseille, Paris et Saint-Étienne) ont deux kops, un dans chaque virage. Un secteur spécifique et séparé des autres tribunes est réservé aux fans visiteurs. Le kop et le secteur dévolu aux visiteurs, où les fans sont debout, s'opposent aux tribunes assises qui connaissent elles-mêmes des distinctions, notamment entre les deux tribunes latérales, celle comportant en son milieu la tribune officielle étant plus feutrée et plus chère : si les différences, importantes, de prix des places entre secteurs s'expliquent par la plus ou moins bonne visibilité du match, elles sont aussi liées au prestige de la tribune.

Dès lors, **le stade est-il un lieu de ségrégation ?** Le prix élevé des places rend certaines tribunes peu accessibles aux catégories populaires. Jusqu'à la fin de la saison dernière, le kop de Boulogne du Parc des Princes parisien, marqué par un fort nationalisme, n'était fréquenté quasiment que par des Blancs. Les kops accueillent principalement des jeunes. Comme le note Christian BROMBERGER (1998), les virages longtemps qualifiés de « populaires », car proposant les places les moins chères, devraient être appelés aujourd'hui « juvéniles ». Certaines tribunes sont réservées à des publics particuliers, telles celles destinées aux familles. Alors que l'alcool est interdit dans les stades, les occupants des loges et de la tribune officielle y ont droit.

Cependant, les quelques données disponibles sur les publics des stades français laissent penser que **la plupart des tribunes connaissent une certaine mixité sociale**. Le caractère quasiment ethnique de la tribune Boulogne est une exception, que le PSG est en train de casser en s'efforçant de renouveler le public de ses virages. Quant aux kops, les enquêtes montrent (voir bibliographie) que, s'ils sont essentiellement occupés par des jeunes, ceux-ci sont issus de milieux sociaux variés. De plus, un individu peut fréquenter plusieurs tribunes à un même moment de sa vie et surtout aux différentes étapes de son existence (BROMBERGER, 1995). La mixité l'emporte donc actuellement sur la ségrégation, d'autant que **la part des spectatrices semble s'accroître** dans ce milieu majoritairement masculin (BROMBERGER, LESTRELIN, 2008).

“ La plupart des tribunes connaissent une certaine mixité sociale. ”

2. Quels publics pour demain ?

Alors que la France se lance dans la rénovation de ses enceintes sportives dans la perspective de l'Euro 2016, il convient de s'interroger sur l'intérêt et les risques d'une appropriation de certaines tribunes par les supporters ainsi que sur les manières de concilier les attentes des différents publics, en somme sur ce que doivent être les stades. Nous retenons l'idée que **les stades doivent être ouverts à tous les publics**, ce qui se concrétise par **deux principes essentiels** :

- Le football doit rester un **spectacle accessible à tous**. Il faut donc préserver une proportion importante de billets à des tarifs modérés pour que tous les amateurs de football puissent se rendre au stade. **La politique de hausse drastique des prix**, pratiquée par certains pays comme l'Angleterre (voir deuxième partie), **ne paraît pas viable en France** pour trois raisons. D'abord, sur le principe, parce qu'il paraît souhaitable que toutes les catégories sociales puissent accéder au spectacle sportif. Ensuite, parce que la popularité du football est bien plus importante en Angleterre qu'en France. Enfin, parce que le niveau de spectacle n'est pas le même dans les deux championnats. **Une hausse radicale du prix des abonnements et des billets de match risquerait dès lors de vider les stades français.**
- **Les stades reçoivent des publics divers** : il convient donc de **proposer une offre variée**. Après les incidents dramatiques de la saison 2009- 2010, les autorités sportives et publiques ont souligné que le football devait redevenir un spectacle « familial », que les parents ne devaient plus craindre d'y amener leurs enfants. C'est un objectif essentiel. **Les amateurs de football doivent pouvoir se rendre paisiblement au stade en famille.** Cependant, il faut aussi que ceux qui veulent y aller entre amis le puissent, que ceux qui veulent mettre de l'ambiance aient des endroits où le faire sans déranger les autres publics, que ceux qui aspirent à une prestation de prestige trouvent des services qui les contentent, que les supporters handicapés bénéficient d'un espace particulier bien équipé, etc. En somme, **les nouveaux stades doivent proposer différents espaces en fonction des attentes de leurs différents publics**. Et **il importe de s'assurer qu'aucun type de public ne dissuade d'autres types de publics de fréquenter le stade.**

“ Les amateurs de football doivent pouvoir se rendre paisiblement au stade en famille. ”

“ S'assurer qu'aucun type de public ne dissuade d'autres types de publics de fréquenter le stade. ”

Cette offre segmentée pourrait paraître exagérément ségrégative. Mais, dans les faits, de nombreux amateurs apprécient de passer d'une zone à une autre à différentes périodes de leur vie voire à une même époque. Néanmoins, il faut vérifier qu'aucune ségrégation, en fonction par exemple du sexe ou de l'origine ethnique, n'est pratiquée (la ségrégation sociale dans les secteurs aux prix les plus élevés paraissant malheureusement inéluctable dans le contexte économique actuel du football professionnel).

3. Une typologie des formes de supportérisme

En centrant le regard sur ceux qui sont plutôt supporters et assidus au stade, quatre types principaux du supportérisme français actuel peuvent être distingués (HOURCADE, 2010).

- Les **supporters classiques** (pour reprendre une expression couramment employée), généralement installés en tribune assise, chantent peu et ne se livrent guère aux insultes collectives (même si leur langage peut être grossier) et encore moins à la violence physique. En revanche, ils font part de leur satisfaction ou de leur déception quant aux prestations des joueurs et des arbitres ou à la politique des dirigeants par des applaudissements et des encouragements sporadiques ou des sifflets et des huées. Se comportant en clients, ils consomment le spectacle quand ils le jugent de qualité mais délaissent le stade quand le jeu ne leur convient pas. Si leurs manifestations de satisfaction ou d'insatisfaction ont un fort impact sur les joueurs et dirigeants, elles sont restreintes à l'enceinte du stade et ne se structurent pas sous une forme associative.
- Les associations de **supporters traditionnels** ou **officiels** cherchent à nouer des relations étroites avec les joueurs et les dirigeants, à les aider sans entraver leurs actions. Le qualificatif de « traditionnel » permet de souligner qu'elles s'inscrivent dans la continuité des premières associations apparues il y a près d'un siècle. Celui d'« officiel » souligne leur proximité avec le club. Ces associations rassemblent des supporters de tous âges, mais sont souvent dirigées par des personnes d'âge mûr. Revendiquant leur loyauté à l'égard du club, les supporters officiels s'investissent plus dans l'aide quotidienne au club que dans l'organisation de l'ambiance. Disséminés dans le stade, ils sont plus ou moins fervents selon qu'ils s'installent dans le kop ou en tribune assise. Ils défendent la morale du fair-play et s'efforcent de nouer des

liens conviviaux avec les supporters adverses. S'ils valorisent leurs actions de supporters, leur passion demeure centrée sur leur équipe.

Ces associations développent ainsi une vision consensuelle du football et se pensent comme associées à la vie du club, comme **des partenaires des joueurs et dirigeants**.

“ Les ultras
préparent et mettent
en scène le soutien
à l'équipe. ”

- Les **supporters autonomes** adoptent des formes plus récentes de supportérisme, apparues en France dans les années 1980. Ils affirment l'extrémisme de leur engagement et leur autonomie par rapport aux associations officielles et aux dirigeants du club. Si certains s'inspirent des stades anglais où l'ambiance est informelle, spontanée et centrée sur les chants, la plupart d'entre eux revendiquent le **modèle ultra italien**, plus organisé et spectaculaire. Situés au cœur du kop et structurés en associations, les *ultras* préparent et mettent en scène le soutien à l'équipe. S'ils se focalisent sur les encouragements apportés à l'équipe, ils cherchent aussi à jouer un rôle dans la vie du club et dans le monde du football, en adoptant une posture contestataire. Tout en souhaitant avoir des relations avec les dirigeants, lesquels les reconnaissent généralement comme des interlocuteurs, ils se positionnent en acteurs ayant leurs propres intérêts. Ils revendiquent ainsi tant une fidélité extrême au club (attestée par des chants continus et une présence permanente à domicile comme à l'extérieur) que le droit de critiquer joueurs et dirigeants. Les supporters autonomes en général et les *ultras* en particulier rejettent le fair-play qu'ils estiment hypocrite puisqu'ils considèrent le football comme un affrontement entre deux camps. Tout étant bon pour discréditer l'adversaire, ils rivalisent d'imagination pour trouver des slogans insultants. Soucieux de défendre leur « territoire » face aux supporters adverses, il leur arrive de recourir à la violence physique, sans pour autant la rechercher de manière systématique. Leur passion est double : d'une part, le football et leur club, d'autre part, le supportérisme et leur groupe, qui constitue d'ailleurs souvent leur priorité. Ainsi, **les supporters autonomes, dont les ultras, développent une vision conflictuelle du football**, parce qu'ils acceptent la violence verbale voire physique et parce qu'ils adoptent un **positionnement de type syndical**, de revendication et de défense de leurs intérêts. Les *ultras*, qui sont pour l'essentiel des jeunes, forment aujourd'hui **le pôle le plus actif du supportérisme français**.

- Enfin, ceux qui se définissent comme **hooligans**, *hools* ou *indépendants* constituent un quatrième type, peu répandu en France en dehors de

quelques bandes dans le nord et l'est du pays et surtout de Paris, où leurs effectifs sont conséquents. Ces **hooligans autoproclamés** forment des bandes informelles, recherchant régulièrement la violence et cultivant le secret.

Ces quatre types représentent les **grands pôles structurant l'espace du supportérisme français**. Une telle typologie ne consiste pas à classer chaque individu ou groupe dans une case, mais à voir comment ils se rapprochent plus ou moins d'un ou de plusieurs types, à cerner les relations entre supporters et les débats qui les opposent. La masse des supporters classiques oscille entre les positions défendues par les supporters officiels et celles prônées par les supporters autonomes. Certains groupes reprennent le style démonstratif des *ultras* tout en refusant, comme les supporters officiels, la violence. Au sein des associations officielles, certains membres sont systématiquement loyaux envers leur club alors que d'autres tiennent à préserver leur liberté de pensée. Des supporters officiels refusent toute alliance avec les *ultras*, quand d'autres les considèrent comme des partenaires potentiels – et inversement. Du côté des *ultras*, tous ne s'intéressent pas aux mêmes aspects : ambiance, animation, organisation, revendications, convivialité, agressivité, risque... Quant aux *hooligans*, ils sont largement discrédités auprès des supporters de leur club (ils peuvent tout au plus compter sur le renfort ponctuel de quelques supporters autonomes) et connaissent également des divergences internes, dans leur rapport au football (certains en sont fans alors que d'autres s'en désintéressent) ou dans leur conception de la violence (à laquelle ils fixent des limites plus ou moins claires).

4. *Ultras et hooligans*

Dans le langage commun, les termes *ultras* et *hooligans* sont généralement considérés comme synonymes et désignent les supporters violents. Quand une distinction entre *ultras* et *hooligans* est établie, il est fréquemment affirmé qu'elle résiderait dans la moindre violence des *ultras*. En fait, **les divergences entre *ultras* et *hooligans* sont significatives** et plus larges. Elles **se marquent dans les modes d'organisation, les types de participation au spectacle, les relations avec le monde du football et la manière d'appréhender la violence** (HOURCADE, 2008).

“ Les divergences entre *ultras* et *hooligans* sont significatives. ”

Essentiellement préoccupés par la violence, les *hooligans* s'investissent peu dans l'ambiance au stade et dans la vie du club et ne cherchent pas

à être reconnus par les autorités. Au contraire, les *ultras* s'impliquent dans le soutien au club et dans son fonctionnement. Tandis que les *hooligans* forment des bandes informelles, les *ultras* se structurent en associations (BROMBERGER, 1998) dont les porte-parole débattent avec les dirigeants du football, interviennent dans les médias et organisent des actions sociales ou humanitaires. Comme le note Patrick MIGNON (2007), les *hooligans* sont avant tout à la recherche d'« émotions fortes » alors que les *ultras* s'engagent aussi dans une « cause » selon une logique de « mouvement social ».

Autant les hooligans revendiquent leur attrait pour la violence, autant les ultras ont un positionnement ambigu à son égard.

Les responsables *ultras* expliquent que, contrairement aux *hooligans*, ils ne viennent pas au stade pour se battre et que les incidents ne représentent qu'une part infime de leurs activités, ce qui est effectivement vrai. Ils prétendent tenter de contrôler les plus excités. Ils estiment que la violence vient à eux, qu'ils ne font que répondre à des provocations mais qu'ils sont obligés d'en passer par là pour se « faire respecter ». Cette position révèle l'ambivalence structurelle des *ultras*. En effet, ils se doivent de limiter la violence afin de ne pas se couper des supporters du kop et de continuer à être considérés comme des interlocuteurs par les dirigeants. Tout en reconnaissant que la violence peut leur nuire, ils ne parviennent cependant pas à l'exclure complètement, parce qu'ils craignent de perdre alors toute radicalité et parce qu'ils sont conscients de ne pas toujours pouvoir maîtriser l'ensemble de leurs troupes. Dans le monde *ultra*, la place de la violence est donc paradoxale. Elle est marginale, dans la double mesure où elle ne concerne qu'une minorité de membres et où elle est rare, mais aussi importante, en ce sens qu'elle ne peut être récusée et qu'elle permet de trancher les conflits. Elle est, d'un côté, provoquée et entretenue par les rivalités du groupe et, de l'autre, régulée et limitée par les responsables qui ne peuvent pas se permettre que la violence prenne trop d'importance au risque de perdre toute crédibilité. Les *ultras* refusent ainsi la violence planifiée (les fameuses *fights*) prisée des *hooligans*.

“ Dans le monde *ultra*, la place de la violence est donc paradoxale. ”

Alors que les hooligans assument l'étiquette de « mauvais garçons », les ultras sont profondément ambivalents

(HOURCADE, 1998). Ils veulent être considérés comme responsables tout en demeurant « rebelles ». D'une part, ils encouragent leur équipe, organisent des animations, discutent avec les dirigeants et les journalistes ou réalisent des actions caritatives et, d'autre part, ils abusent parfois de l'alcool, consomment, pour certains, des drogues, insultent de manière haineuse

les adversaires ou causent des incidents. **Au regard des critères socialement dominants, les ultras sont « bons » et « mauvais ».** Ceux qui se reconnaissent comme *ultras* gèrent diversement cette ambivalence. **Le « mouvement ultra »,** pour reprendre une expression courante de ces supporters, **est tiraillé entre institutionnalisation et radicalisation.** Il est ainsi partagé entre deux principales tendances, l'une recherchant une reconnaissance de la part des autorités et acceptant une certaine modération de ses comportements, l'autre insistant sur son caractère nécessairement rebelle et « underground ».

C'est pourquoi **il paraît préférable de distinguer plusieurs types de supporters extrêmes acceptant le recours à la violence** – notamment les *ultras* et les *hooligans* – ce qui permet de pointer tant les divergences précédemment évoquées que les proximités entre eux : *ultras* et *hooligans* sont en effet plus particulièrement en relation, partagent souvent les mêmes tribunes, se retrouvent parfois dans des bagarres et certains individus passent, au cours de leur carrière de supporter, d'un type de groupe à l'autre. ***Ultras et hooligans* sont des supporters extrêmes mais leur profil est sensiblement différent.**

Nous tirons **trois grands enseignements** de ce constat.

- Il est **nécessaire de distinguer les associations ultras des bandes de hooligans**, d'autant qu'elles représentent un phénomène de masse en France, des dizaines de milliers de jeunes adhérant à ces associations ou les côtoyant régulièrement dans les kops, tandis que les bandes de *hooligans* ne sont guère présentes en dehors de Paris.
- Contrairement aux *hooligans*, **les ultras recherchent le dialogue avec les autorités sportives et publiques.** Par conséquent, si des dispositifs de travail social sont envisageables pour gérer l'ensemble des supporters extrêmes, tant les *hooligans* que les *ultras*, **le dialogue institutionnel et les conventions entre acteurs ne sont possibles et souhaitables qu'avec les associations d'ultras.** C'est pourquoi ce livre vert se penche beaucoup plus sur les *ultras* que sur les *hooligans*.
- Les *ultras* se vivent comme des victimes des autorités sportives et politiques qui les assimileraient aux *hooligans*, qui les maltraiteraient et criminaliseraient certaines de leurs pratiques. Ils ont également le sentiment que toute entreprise de dialogue avec les instances nationales est vouée à l'échec, les précédentes expériences ayant

“ Il est souhaitable d'inciter les ultras à se désolidariser des hooligans et à ne pas se radicaliser violemment. ”

effectivement fini dans une impasse. **Cette victimisation favorise les alliances entre ultras et hooligans et la radicalisation d'une frange du mouvement ultra.** Il est souhaitable d'inciter les *ultras* à se désolidariser des *hooligans* et à ne pas se radicaliser violemment. C'est pourquoi **il paraît nécessaire de parvenir à nouer un dialogue constructif et productif avec les ultras** afin de renforcer la tendance du mouvement *ultra* prête à modérer ses excès. Le mouvement *ultra* français est significativement moins violent que son homologue italien. De nombreux groupes se sont efforcés, ces derniers mois, de limiter les débordements pour demeurer des interlocuteurs crédibles. **Il paraît donc raisonnable d'espérer qu'une politique préventive réussie puisse renforcer les groupes ultras dans leurs dimensions positives tout en restreignant les violences.**

5. Diversité du supportérisme associatif

“ Les associations de supporters favorisent l'intégration sociale. ”

Les associations de supporters se sont multipliées depuis les années 1980. Malgré une hausse significative, leur nombre d'adhérents demeure limité (sauf dans quelques grands clubs comme Marseille, Lens ou Saint-Étienne) par rapport au nombre d'abonnés et de spectateurs réguliers. Cependant, elles sont devenues très importantes car elles mènent l'ambiance dans tous les stades et contribuent ainsi à l'attractivité du spectacle du football. De plus, **les associations de supporters ont un rôle social non négligeable**, tant dans le monde du football qu'au sein de la société locale. Elles favorisent l'intégration sociale des supporters, en leur proposant un cadre structuré, un réseau de sociabilité, des relations avec d'autres acteurs du football et un lieu de rencontre (la plupart des associations ont un point de ralliement, un bar ou un local qu'elles gèrent elles-mêmes). Elles accueillent des enfants (de nombreuses associations officielles se préoccupent de l'éducation des plus jeunes supporters) et des jeunes (en particulier les groupes *ultras*) qui peuvent y trouver des repères, de nombreuses activités et des possibilités de réalisation d'eux-mêmes. Au-delà de l'animation des stades, elles servent d'interlocuteurs aux dirigeants, en leur faisant part des attentes de leurs membres et, plus largement, des supporters. Leur caractère associatif les incite également à s'impliquer dans d'autres sphères sociales, souvent en partenariat avec d'autres associations, en particulier pour mener des actions caritatives.

La situation des associations de supporters est donc ambiguë : d'un côté, **elles ne représentent qu'un nombre limité d'amateurs**

de football mais, de l'autre, **elles constituent la part la plus active du supportérisme**, celle qui anime les enceintes, et leur vitalité est incontestable. Par conséquent, **il paraît souhaitable de construire**, comme le propose ce livre vert, **une action préventive à l'échelle nationale en s'appuyant sur les associations existantes acceptant de jouer le jeu** sans pour autant négliger les amateurs de football non affiliés. Il importera à l'avenir d'imaginer des manières d'impliquer ces derniers dans cette politique de dialogue.

5.1. Les avantages d'une fédération locale

L'essor des associations de supporters a corrélativement accru leur diversité. En particulier, le **supportérisme à distance** (LESTRELIN, 2010) s'est développé derrière les principaux clubs français, ce qui s'est traduit par l'apparition de sections de supporters sur tout le territoire. Nous avons pu constater lors de nos échanges avec les dirigeants de clubs que ceux-ci sont confrontés à des attentes assez différentes de la part de leurs associations de supporters principalement ancrées localement et des groupes géographiquement plus éloignés (qui sont notamment préoccupés par l'obtention de places puisque la plupart d'entre eux ne peuvent pas être abonnés). Sans faire perdre leur identité à ces sections (implantées dans une ville, un département ou une région), il paraît utile de **les rassembler dans une structure fédérative qui pourrait gérer les relations entre le club et les supporters à distance**.

La multiplicité des associations correspond à une diversité des rapports au football. **Il ne paraît donc pas opportun de gommer cette diversité** en demandant, par exemple, à tous les supporters d'un club de se rassembler dans une seule association. En revanche, plusieurs exemples français et étrangers montrent l'intérêt d'**une fédération des supporters d'un même club**, réunissant toutes les associations et leur permettant d'échanger sans perdre leur identité. Une telle fédération constituerait un excellent interlocuteur des dirigeants du club et favoriserait l'intégration de représentants des supporters au sein des instances du club.

5.2. Refonder des fédérations nationales

Lors du lancement du projet du congrès, l'idée d'une fédération nationale rassemblant toutes les associations de supporters a été avancée. **Le constat de l'existence de deux grandes tendances du supportérisme associatif, officiel d'un côté, autonome de l'autre,**

aux conceptions divergentes du rôle des supporters, a conduit à abandonner le projet d'une fédération nationale unique.

Certaines thématiques sont communes à tous les supporters, par exemple le sentiment de ne pas être reconnus comme il se devrait par les autorités nationales, sportives et politiques, ou l'impression d'être parfois victimes d'une politique destinée aux *hooligans*. Par ailleurs, les attentes des associations traditionnelles sont assez différentes de celles des groupes *ultras*. Les premières mettent l'accent sur la reconnaissance de leur rôle et sur la proximité avec le club, ce dont elles bénéficient déjà dans certaines villes alors que dans d'autres une relation trop distante est regrettée. Elles désirent également pouvoir se mélanger dans le stade, quel que soit le club qu'elles soutiennent, ce qui est, dans certains stades, rendu impossible par les consignes de sécurité qui obligent les fans visiteurs à s'installer dans la tribune qui leur est réservée. Les *ultras* ont eux des revendications propres contre une augmentation du prix des places, contre la répression qu'ils estiment abusive, pour la reconnaissance des associations de supporters comme des acteurs à part entière, pour la possibilité d'animer les stades et une définition claire des règles concernant le matériel autorisé, pour la liberté d'expression des supporters ou encore pour la préservation de l'ambiance festive et populaire des stades.

“ Inciter
les associations
de supporters
partageant
des pratiques
et des valeurs à
se rassembler. ”

Si une fédération unique paraît impossible, il convient, en revanche, **d'inciter les associations de supporters partageant des pratiques et des valeurs à se rassembler pour parler d'une même voix.**

Lors du congrès, trois représentants des supporters se sont exprimés dans l'amphithéâtre : un représentant des supporters handicapés, un des associations officielles et enfin un des groupes *ultras*. L'essor de quelques fédérations nationales paraît d'autant plus envisageable que de telles expériences ont déjà eu lieu ces dernières années.

Apparue en 1979, la **Fédération des Associations de Supporters** (FAS) rassemblait la plupart des associations traditionnelles de supporters, cherchait à fonctionner en synergie avec les dirigeants des clubs et des instances et avait reçu l'agrément du Ministère des Sports. Elle s'efforçait notamment de rapprocher les supporters des différents clubs (en particulier via une assemblée générale annuelle), de cultiver l'esprit du fair-play et de mener des actions d'éducation en direction des jeunes supporters. Elle a été dissoute en 2009 suite à des problèmes financiers, ses anciens responsables regrettant un soutien à leurs yeux insuffisant de la FFF et de la LFP, lesquelles pointent une gestion parfois hasardeuse.

Une grande partie des associations anciennement membres de la FAS s'est retrouvée d'abord lors du congrès puis à l'occasion d'un « week-end de convivialité » organisé en juin 2010 par les Socios du Stade Lavallois. Ces associations tentent, de manière moins ambitieuse pour l'instant, de reformer un « Collectif des Supporters du Football Français » visant dans un premier temps à renforcer leurs liens.

De leur côté, les *ultras* français ont entrepris plusieurs actions collectives à partir de 2002, qui se sont concrétisées par des réunions rassemblant l'ensemble des groupes se considérant comme *ultras* (notamment en 2003 dans la banlieue lyonnaise), par des actions communes dans les stades via des grèves des encouragements ou des banderoles protestataires, par deux manifestations de rue concomitantes en mai 2008 (l'une à Lens et l'autre à Nice) et par la constitution d'une **Coordination Nationale des Ultras** (CNU). Du fait de divergences entre *ultras*, sur les objectifs à privilégier, les méthodes à adopter ou le leadership, cette CNU n'est pas parvenue à rassembler tous les groupes, mais elle compte dans ses rangs des groupes majeurs. Les nombreuses associations *ultras* présentes lors du congrès en ont profité pour relancer le projet, mais les incidents graves entre supporters parisiens et la vague de dissolutions d'associations de supporters qui en a découlé ont entravé cette volonté. Ces derniers temps, la CNU ne fait pas montre d'une grande activité.

Dans la perspective de renforcer le dialogue avec les associations de supporters, **il est nécessaire de favoriser le renforcement ou la reconstitution de ces initiatives collectives**. Une attention particulière a également été portée par la cellule de prévention de la violence et des discriminations de la Direction des Sports à la situation des **supporters handicapés**.

“ Une attention particulière à la situation des supporters handicapés. ”

5.3. Rapprocher les supporters français des structures européennes

Depuis le début des années 2000, des tentatives de fédération des supporters européens ont vu le jour. Ces dernières années, deux structures se sont dégagées. D'une part, **Supporters Direct Europe** prône une représentation démocratique des supporters au sein des clubs et des instances du football et soutient notamment l'actionnariat des supporters. Cette structure, d'autant plus active en Grande-Bretagne qu'elle y est soutenue par les autorités publiques, cherche à se développer sur le continent. D'autre part, la Fédération des Supporters Européens

(**Football Supporters' Europe**, FSE) créée en 2008, dans la continuité d'autres initiatives, sous l'impulsion notamment de supporters allemands impliqués dans les *Fan Projekte*, se positionne très clairement contre la violence et toute forme de discriminations tout en défendant de manière particulièrement active les droits des supporters. *Supporters Direct* et la FSE ont réussi à se faire reconnaître comme des interlocuteurs, notamment par l'UEFA et par le Conseil de l'Europe. **Ces structures européennes sont extrêmement intéressantes car elles revendiquent conjointement une implication forte des supporters dans le monde du football et un bon comportement des supporters.**

Cependant, *Supporters Direct Europe* a très peu de relais en France. La FSE en a un peu plus, d'une part auprès des associations de l'ex-FAS, d'autre part auprès de certaines associations *ultras*, mais les supporters français demeurent très peu investis dans cette fédération qu'ils méconnaissent largement, malgré la présentation faite par sa porte-parole lors du congrès national du Stade de France. **Il nous paraît donc nécessaire d'inciter les associations de supporters françaises à se rapprocher de Supporters Direct Europe et de la FSE.**

III. Le rôle des associations de supporters dans le monde du football

Renforcer l'intégration des associations de supporters dans le monde du football suppose, dans un premier temps, d'analyser le rôle qu'elles y jouent actuellement (HOURCADE, 2010).

1. La professionnalisation du football a dépossédé les supporters de leur rôle traditionnel

Alors que les supporters ont longtemps pu côtoyer les joueurs et dirigeants, la professionnalisation du football a, progressivement puis radicalement depuis les années 1990, créé une grande distance entre eux. Avec l'explosion des transferts et des salaires, les joueurs ne sont plus issus du milieu local, restent peu de temps au club et vivent dans un autre monde social que les supporters. Même les dirigeants, dont le nombre s'est multiplié, n'ont pas forcément de pérennité. Avec la transformation des clubs en entreprises, l'aide traditionnellement apportée par les supporters officiels est également remise en cause. Pendant longtemps, ils

se sont occupés bénévolement de contrôler les billets à l'entrée du stade, de vendre les produits dérivés du club, de tenir les buvettes, de réaliser des collectes pour acheter des équipements aux joueurs ou d'organiser des arbres de Noël pour les enfants du personnel du club. Etant données les sommes désormais gérées par les clubs professionnels, les fonds que les associations de supporters pourraient apporter deviennent dérisoires.

Dans le budget des clubs, la part des recettes aux guichets est même nettement inférieure à celle versée par les sponsors et les télévisions, ce qui accrédite l'idée que les supporters comptent moins que les téléspectateurs, d'autant que les horaires des matches sont fixés en fonction des desiderata des diffuseurs. Quant aux activités que les associations officielles prenaient en charge, elles sont maintenant confiées à des salariés ou des prestataires du club. **Cette nouvelle donne organisationnelle et économique remet en cause le modèle traditionnel des supporters officiels**, lesquels sont sommés de repenser leur rôle de partenaires.

Ainsi éloignés du cœur du club, de nombreux fans ont le sentiment de n'être plus que « la cinquième roue de la charrette » selon l'expression d'un supporter officiel nantais (FAURE, SUAUD, 1999). Quand à cela s'ajoute l'impression que les dirigeants ne respectent pas la tradition du club ou que les joueurs « ne mouillent pas le maillot », le ressentiment des supporters peut devenir profond. En 1994, dans son numéro 2500 dressant un état des lieux du football, le magazine France Football intitulait la partie consacrée aux supporters « les dépossédés » et concluait : « le ballon, ceux qui en jouent et les couleurs qu'ils portent, ont sans doute définitivement échappé aux supporters ».

2. Une réappropriation par de nouvelles formes de supportérisme

Les historiens et sociologues britanniques ont expliqué le développement des kops et des *hooligans* à partir des années 1960 notamment par la réaction des supporters à la dépossession qu'ils auraient subie du fait de la rationalisation du football (MIGNON, 1998). À cause de la coupure accrue entre professionnels (dirigeants et joueurs) et supporters, le football aurait échappé à ces derniers qui subiraient la domination des organisateurs du spectacle et ne pourraient plus s'investir que dans les encouragements dispensés au stade voire dans la violence. En France, c'est précisément au moment où le football se professionnalise et se médiatise, que se

développent dans les gradins de nouvelles formes de supportérisme, qui font de l'ambiance un enjeu majeur et revendiquent leur autonomie par rapport au club.

“ L'ambiance est devenue fondamentale pour les joueurs et dirigeants. ”

En effet, **la transformation économique du football appelle d'autres formes de mobilisation de la part des supporters et l'ambiance est l'un des seuls biais possibles de valorisation**. Cependant, c'est parce que les supporters se sont mis à soutenir très fortement l'équipe que les dirigeants du football ont commencé à les présenter comme le douzième homme, et non l'inverse. La mise en avant de ce rôle sonne comme une reconnaissance de l'importance des supporters et comme la preuve qu'ils ne sont pas complètement dominés. **L'ambiance est devenue fondamentale pour les joueurs et dirigeants, parce qu'elle aide l'équipe, parce qu'elle attire en elle-même une partie du public et aussi parce qu'elle prouve que ce spectacle est tellement passionnant qu'il mérite d'être vendu cher aux sponsors et télévisions**. Par conséquent, **l'ambiance s'est transformée en ressource pour les supporters qui peuvent décréter une « grève » des encouragements pour défendre leurs revendications** (sur les performances du club, le prix des places ou les conditions d'animation des tribunes). Selon la nature et les formes de celles-ci, les prises de position des associations de supporters peuvent bénéficier d'une grande légitimité aux yeux de l'ensemble des supporters, d'autant qu'avec le fort turn-over des joueurs et dirigeants, l'idée s'est répandue parmi les supporters qu'ils sont les garants de l'histoire du club. Dans d'autres circonstances, notamment en cas de violences, elles subissent un rejet profond.

Le football n'a donc pas complètement échappé aux supporters.

Leur ancien rôle tend certes à disparaître, mais ils tentent d'en trouver de nouveaux. Comme le notent Jean-Michel FAURE et Charles SUAUD (1999), « l'éclatement des formes de supportérisme est l'autre face – obligée – de la forte autonomisation de l'espace professionnel du football. En se coupant du public, les professionnels du football laissent aux supporters des marges de jeu dans la manière de s'approprier ce qui leur reste, à savoir l'accès à cette tribune que sont les gradins d'un stade où ils peuvent faire leur propre spectacle ».

À l'ordre ancien des stades, fondé sur la proximité entre supporters et dirigeants et sur la maîtrise des premiers par les seconds, a succédé à partir des années 1980-1990 un nouvel ordre basé sur **des relations entre partenaires sociaux**. Plusieurs dirigeants de clubs ont d'ailleurs

estimé, lors de la préparation du congrès, que les associations de supporters constituent des **syndicats**. Ces relations consistent, selon les clubs et les périodes, en des rapports de forces parfois tendus ou en un équilibre des forces beaucoup plus consensuel. Fondamentalement, **la position des supporters** en général, et des *ultras* en particulier, **est ambiguë dans le football actuel du fait d'une double tension**, d'une part, **entre sécurité et ambiance**, d'autre part, **entre reconnaissance des supporters et réticence à les impliquer dans la gestion du club**.

3. Le rôle ambigu des supporters

3.1. Entre sécurité et ambiance

Les dirigeants du football souhaitent que les stades soient remplis et bruyants, tout en redoutant les débordements et les excès. Le public est conditionné par les dirigeants, joueurs et speakers à soutenir l'équipe de manière inconditionnelle. Cependant, ce public ainsi stimulé, presque fanatisé, doit savoir se fixer des limites et rester fair-play. Il y a là une première contradiction importante, que de nombreux clubs ont prise en compte ces dernières années en s'efforçant d'éviter d'attiser les tensions. Néanmoins, il est fondamental de continuer à **rappeler les joueurs, les dirigeants et le staff technique à leurs responsabilités**. Ils se doivent d'adopter un comportement exemplaire afin d'apaiser le climat du football et d'inciter leurs supporters à se comporter eux aussi de manière responsable. Les médias ont également un rôle à jouer. Il est quelque peu contradictoire de mettre en scène et d'exacerber les oppositions tout en dénonçant les débordements que ces oppositions suscitent.

“ Les joueurs, les dirigeants et le staff technique se doivent d'adopter un comportement exemplaire. ”

Au-delà des excès regrettables de quelques dirigeants, **la conciliation entre sécurité et ambiance est aujourd'hui complexe**. Il est vital, pour les dirigeants du football, de régler le problème de la violence, d'abord pour des impératifs de sécurité publique, mais aussi parce qu'elle éloigne des stades une partie des amateurs de football. Le spectacle doit donc être attrayant, rentable et maîtrisé, d'autant que des sommes importantes sont investies dans les clubs. C'est pourquoi les dirigeants des clubs et de la LFP ont fait pression ces dernières années sur les autorités pour qu'elles luttent fermement contre les violences des supporters et, au-delà, contre tout désordre, ce qui va de pair avec le souci de certains dirigeants de reprendre en main les tribunes que des groupes de supporters se sont appropriées. C'est également pourquoi les dirigeants espèrent que la

création de nouveaux stades, plus sûrs et confortables, leur permettra d'accroître leur public et sa consommation.

Cependant, l'ambiance est devenue un élément incontournable du spectacle du football. Or, **ceux qui mettent le plus d'ambiance font aussi preuve parfois d'agressivité et d'esprit contestataire**. Ces supporters très engagés ont beau être minoritaires, ils ont pris une importance considérable. Le Paris Saint-Germain est actuellement confronté à cette difficulté. Avec la disparition des associations de supporters et la mise en place d'un plan radical pour pacifier le Parc (avec notamment l'impossibilité de s'abonner en virage), le PSG a vu ses affluences et l'ambiance chuter considérablement. **Est-ce qu'assurer la sécurité implique nécessairement de sacrifier l'ambiance ?**

“ Est-ce qu'assurer la sécurité implique nécessairement de sacrifier l'ambiance ? ”

Forts de leur savoir-faire en termes d'ambiance, les *ultras* défendent un football « populaire », un public « chaud » et des groupes de supporters actifs. Ils critiquent la volonté de certains dirigeants de clubs de prendre en charge eux-mêmes, à l'américaine, l'animation et l'ambiance des stades, par exemple en organisant des tifos. Ils dénoncent de même le désir qu'auraient certains dirigeants d'écarter les supporters contestataires afin de ne plus accueillir qu'un public consommateur, solvable et docile. Persuadés d'être les supporters les plus « authentiques », les *ultras* ont tendance à sous-estimer leur violence verbale voire physique et à mésestimer l'aversion que le climat qu'ils ont instauré dans les stades peut susciter chez certains amateurs de sport, qui préfèrent dès lors regarder les matches à la télévision ou se tourner vers des spectacles plus apaisés, comme celui du rugby. En ne renonçant pas complètement à la violence, ils se coupent d'une partie du public, par ailleurs sensible à l'ambiance qu'ils créent mais aussi à leur critique de certains excès du football moderne.

La manière de concilier sécurité et ambiance représente donc aujourd'hui un enjeu majeur. L'approche que nous préconisons consiste à **être ferme sur les questions de sécurité**, ce qui conduit à exiger des associations de supporters un comportement correct et un rejet de l'organisation de toute violence, **tout en reconnaissant l'importance du rôle de ces associations, en leur laissant notamment de l'autonomie pour organiser l'ambiance et les tifos.**

3.2. Des acteurs sans représentants

Une deuxième tension structure la relation complexe entre supporters et dirigeants des clubs. **D'un côté, les supporters sont des acteurs**, parce qu'ils sont reconnus comme l'indispensable douzième homme et parce que certains se définissent ainsi. **De l'autre, le droit d'intervenir dans la gestion du club leur est dénié dans la plupart des clubs français.** Le club est en effet conçu comme une « grande famille » à laquelle il importe que les supporters aient le sentiment d'appartenir pour qu'ils restent attachés à lui et continuent à le soutenir. Mais il est conçu comme une grande famille selon un modèle traditionnel, dans lequel les supporters seraient des enfants n'ayant que peu le droit à la parole. L'établissement par certains groupes de supporters de rapports de force avec les dirigeants de leur club, qui peuvent déboucher parfois sur des incidents, est en partie dû au sentiment qu'ils ont de ne pas être suffisamment reconnus. De plus, **les supporters sont les seuls acteurs du football à ne pas être représentés au sein des instances nationales** (LFP et FFF), lesquelles sont pour l'instant opposées à une telle représentation. Des dirigeants des clubs ont également été réticents face au concept du congrès parce qu'ils considèrent que certaines associations de supporters ne sont pas des interlocuteurs fiables, du fait notamment de leur violence, mais aussi parce qu'ils redoutent de donner trop d'importance aux supporters, lesquels doivent « rester à leur place ». « Les joueurs jouent, les dirigeants dirigent, les supporters supportent » est une phrase qui revient de manière récurrente dans le monde du football. C'est en vertu de ce principe que les médias accusent parfois les supporters d'avoir trop de pouvoir, de dépasser leur rôle en manifestant leur mécontentement en cas de mauvais résultats ou en faisant part de leurs revendications et d'exercer une influence excessive sur le fonctionnement du club. **L'idée que les supporters puissent être des acteurs constructifs du club est donc loin d'être entrée dans les mentalités.** D'ailleurs, certains responsables d'associations de supporters qui revendiquent pourtant leur rôle d'acteurs reprennent eux aussi cette phrase à leur compte pour bien marquer les limites de leur action et pour assurer qu'ils comptent bien « rester à leur place »...

“ « Les joueurs jouent, les dirigeants dirigent, les supporters supportent » est une phrase qui revient de manière récurrente. ”

3.3. Des situations locales très diverses

Si tous les clubs sont confrontés à ces tensions entre sécurité et ambiance et entre implication des supporters et réticences à leur égard, les manières de gérer ces tensions sont extrêmement diverses en fonction

des responsables des clubs et des associations ainsi que du rapport de force entre dirigeants et supporters. Dans certaines villes, le souci de concertation entre le club et les associations de supporters se traduit par des relations régulières et constructives, par un engagement dans des projets communs et par une satisfaction de toutes les parties. Dans d'autres, les positions des dirigeants et des supporters sont opposées, la confiance est loin de régner et le conflit est parfois ouvert. De nombreux clubs sont dans une situation intermédiaire et variable selon les périodes. Quand certains clubs acceptent une participation des associations de supporters au conseil d'administration, à l'assemblée générale ou au capital du club, d'autres y sont résolument opposés. Alors que des dirigeants affirment que les supporters font partie de l'image du club, y compris d'un point de vue marketing, d'autres cherchent à limiter au maximum le rôle des associations de supporters au point de prendre eux-mêmes en charge l'animation du stade.

4. Une convention club-supporters-collectivités définissant les droits et devoirs des supporters

Les exemples des manifestations, parfois violentes, des associations de supporters parisiennes contre les dirigeants et les actionnaires du PSG ou de la gestion des abonnements des deux virages par les associations de supporters marseillaises (un modèle qui fait office de repoussoir pour tous les clubs français) conduisent régulièrement à affirmer que les associations de supporters ont aujourd'hui « trop de pouvoir ». Le constat de leur quasi-absence dans les instances des clubs et de la FFF et de la LFP invite au diagnostic inverse.

En fait, **le plus important ne nous semble pas tant être la quantité de pouvoir des supporters que la nature des relations entre supporters et dirigeants**. Quand celles-ci reposent sur des rapports de force voire sur des accords occultes (par exemple quand des dirigeants « achètent la paix sociale » en fermant les yeux sur certains comportements de leurs supporters ou en leur accordant des avantages tacites), elles débouchent sur des situations tendues ou un calme précaire et sur un climat malsain. Quand ces relations s'inscrivent dans un cadre clair et négocié, ce qui est le cas de plusieurs clubs français, elles peuvent donner satisfaction aux deux parties. Un enjeu fondamental paraît donc être de **définir les rôles acceptables des supporters**, en tenant compte du fait qu'ils ne voudront pas tous s'engager de la même manière. Par

exemple, le rôle d'une association de supporters ne nous paraît pas être de commercialiser des abonnements. En revanche, il semble important que les membres d'une association puissent bénéficier de réductions sur l'abonnement annuel. Il faut donc préciser **comment les supporters peuvent s'impliquer dans le football** et, notamment, **comment ils peuvent être représentés au sein des clubs** (via l'institutionnalisation du dialogue, une présence au conseil d'administration, un investissement dans l'actionnariat...) **et des instances nationales**.

L'optique défendue dans ce livre vert est qu'**il faut prendre acte que les associations de supporters font désormais partie des partenaires sociaux du football**, qu'elles constituent **une des familles du football**, et donc leur accorder une place au sein des clubs et des instances. **En contrepartie, il devra évidemment être demandé aux associations qu'elles se responsabilisent et mettent tout en œuvre pour empêcher les débordements**. Si une obligation de résultats ne peut pas leur être demandée, une obligation de moyens doit être attendue. En somme, l'enjeu est de **définir les droits et les devoirs des associations de supporters** et de mettre en place des conventions entre le club, les associations de supporters et les collectivités territoriales. (Voir nos préconisations détaillées à ce sujet dans la troisième partie.)

“ Les associations de supporters font désormais partie des partenaires sociaux du football. ”

“ Définir les droits et les devoirs des associations de supporters. ”

Le fait que la convention signée en 2005 entre dirigeants du PSG, mairie de Paris et associations de supporters n'ait pas permis de limiter les violences et que certaines associations n'aient pas respecté leurs engagements est souvent interprété comme une limite de la perspective prônée par ce livre vert. Au contraire, nous pensons que ces résultats négatifs s'expliquent parce que les différentes parties ne sont pas allées suffisamment loin dans cette convention. L'esprit et la lettre de la convention n'ont en effet vraiment été respectés ni par les associations ni par le club, la défiance entre les deux parties étant à certaines périodes très vive. S'engager dans une convention est une voie prometteuse, mais assurément complexe : cela nécessite donc la bonne volonté de tous les acteurs.

C'est pourquoi nous proposons d'**impliquer les collectivités territoriales** dans cette convention, d'autant qu'elles sont généralement propriétaires des infrastructures sportives et que tant le club que les associations de supporters jouent un rôle dans la communauté locale. Les collectivités territoriales pourraient faire office de **médiateur** dans les relations entre le club et ses associations de supporters. Le modèle des *Fan Projekte* allemands, présenté dans la deuxième partie de ce

livre vert, nous a inspiré en ce sens. Cependant, dans un contexte où les collectivités territoriales manquent de moyens et en sont parfois réduites à moins financer les associations sportives, il nous a paru préférable de ne mettre en avant dans nos préconisations qu'un seul des rôles du *Fan Projekte*, celui de médiation, sans prôner dès maintenant la mise en place de structures complètes de travail social. En revanche, il serait bon d'inciter les organismes de travail social à s'intéresser au football comme lieu d'intervention.

Certains clubs redoutent une ingérence des pouvoirs publics dans leurs relations avec leurs supporters et une volonté d'uniformisation des modes de fonctionnement des clubs. L'esprit de ce livre vert est plutôt d'**homogénéiser les pratiques sans les uniformiser**. Par exemple, il faut que la liste des matériels interdits et autorisés dans les stades soit vraiment la même dans toutes les villes. Il s'agit, plus largement, de proposer **un cadre national des relations acceptables entre associations de supporters, club et collectivités territoriales**, charge ensuite aux acteurs locaux de définir plus précisément les termes de la convention en tenant compte des spécificités locales.

IV. La diversité des incidents autour du football professionnel

Depuis le drame du Heysel, le nom de hooliganisme est associé à tous les incidents causés par les supporters et des représentations extrêmement négatives s'attachent aux *hooligans*, perçus comme des barbares, des sauvages, des fascistes. Cette stigmatisation s'explique par le traumatisme causé par des drames comme celui du Heysel, par la récurrence des incidents autour du football et par leur visibilité, du fait des larges publics qui fréquentent les stades et de la médiatisation de ce sport. De plus, le sport, qui se pense comme un rempart contre la violence, vit particulièrement mal qu'elle s'exprime en son sein. Enfin, cette violence paraît sans objet : un match de football n'est pas perçu comme un motif compréhensible de violence. **S'il est absolument nécessaire de dénoncer les violences des supporters et de lutter fermement contre elles, il est également fondamental d'analyser précisément les problèmes liés aux supporters, d'autant que les représentations à ce sujet ne sont pas toutes fondées.**

1. Une situation sérieuse mais à nuancer

La mort de trois supporters français ces dernières années atteste de la gravité du phénomène. En septembre 2009, Brice TATON, venu soutenir Toulouse à Belgrade, est mortellement blessé par des supporters locaux. En mars 2010, Yann LORENCE, habitué de la tribune parisienne Boulogne, décède de ses blessures après avoir été roué de coups par d'autres fans du Paris Saint-Germain, de la tribune Auteuil. Un autre supporter du PSG, Julien QUEMENER, a été tué en novembre 2006 par un policier qui tentait de protéger un supporter d'un club israélien poursuivi par plusieurs fans parisiens. Pourtant, **il existe un décalage entre les représentations sociales et la réalité**. Un sondage IPSOS, mené en 2008 à la demande de la LFP, l'a bien mis en évidence : une petite moitié (43 %) de ceux qui aiment le football mais ne se rendent jamais au stade s'abstiennent parce qu'ils craignent pour leur sécurité, alors que ceux qui vont au stade ont exactement les mêmes exigences en termes de sécurité mais jugent qu'elle est satisfaisante. De fait, **l'amélioration ces dernières années des dispositifs policiers, la vidéosurveillance et des textes répressifs dissuasifs ont contribué à sécuriser les stades français et leurs alentours**. Contrairement à ce qui est parfois prétendu, il est possible d'amener tranquillement ses enfants au stade pour la grande majorité des matches (en revanche, quelques affiches sont particulièrement tendues). Lors d'observations effectuées dans des stades de province de L1, plusieurs spectateurs fréquentant pour la première fois une enceinte ou y revenant après une longue absence nous ont fait part de leur étonnement face au climat apaisé qu'ils y ont rencontré.

Face à l'efficacité des dispositifs de sécurité, les supporters violents s'organisent pour les contourner. Ainsi, les bandes de *hooligans* se sont mises à préparer leurs affrontements, d'où l'essor ces dernières années des fameuses *fights*, ces bagarres planifiées par les deux camps qui se déroulent loin du match (tant dans l'espace que dans le temps) et que les médias aiment évoquer, donnant ainsi une forte ampleur à un phénomène réel mais limité. Par conséquent, **depuis les années 2000, les bagarres s'éloignent des stades**, ne concernent quasiment que ceux qui aiment se battre et n'impliquent plus guère de victimes collatérales sauf quand elles éclatent en pleine ville. **Si les problèmes autour des matches de football sont réels et ne doivent en aucun cas être minimisés, ils ne doivent pas non plus être déformés et surestimés.**

“ Depuis les années 2000, les bagarres s'éloignent des stades. ”

De manière régulière, les médias affirment que les violences « explosent » ces dernières années. **Il est cependant difficile de dégager une tendance précise quant à l'évolution quantitative des incidents.** En effet, les statistiques officielles, du ministère de l'Intérieur ou de la LFP, sont beaucoup plus précises depuis quelques années. Dans le même temps, le gouvernement a fait de la lutte contre le hooliganisme une priorité. Dès lors, les données officielles renseignent inévitablement plus sur le renforcement de la lutte contre le hooliganisme que sur l'évolution de l'état des problèmes. Néanmoins, les différents observateurs (policiers, supporters, dirigeants de clubs, sociologues...) pointent de manière concordante une ampleur relativement constante des incidents depuis le début des années 2000, associée à une transformation des formes de violence, à des poussées de fièvre conjoncturelle et à des foyers qui s'allument dans certaines villes quand d'autres s'éteignent ailleurs. Depuis la mort de Yann LORENCE et le renforcement de l'action répressive, la situation s'est considérablement apaisée.

“ La situation est clivée entre Paris et le reste du territoire. ”

Surtout, **il est délicat d'apprécier la situation nationale de manière globale, tant la situation est clivée entre Paris**, où les problèmes de violence et de racisme sont anciens et profonds, **et le reste du territoire** où ils sont réels mais bien plus limités, avec en outre des variations significatives selon les villes. À Paris, la situation est tellement grave qu'elle a causé deux morts ces dernières années et qu'elle a nécessité des mesures radicales d'urgence de la part des pouvoirs publics et du club. **Les principales lois pour assurer la sécurité autour des matches (voir point V) sont consécutives à des incidents graves causés par les hooligans parisiens.** La première loi, créant les interdictions judiciaires de stade, date de décembre 1993, peu après l'agression de CRS par des *hooligans* dans la tribune Boulogne. Les lois instituant en 2006 l'interdiction administrative de stade et la possibilité de dissoudre des associations de supporters font suite au conflit très dur entre des groupes d'Auteuil et de Boulogne lors de la saison 2005-2006. Le renforcement récent de ces lois a notamment été provoqué par la reprise des violences entre factions rivales parisiennes. De même, les pics d'attention médiatique sur le hooliganisme correspondent à des périodes de forte violence autour du Parc des Princes, en lien avec les fluctuations du conflit entre les deux virages Boulogne et Auteuil. Dès lors, **il est fréquent, mais erroné, d'extrapoler la situation parisienne à l'ensemble du territoire.** Il importe donc de souligner l'écart entre la gravité des problèmes de violence et de racisme à Paris et l'état de la situation dans le reste du pays, qui mérite l'attention

des pouvoirs publics mais qui ne correspond pas, dans la majorité des cas, aux images médiatiques tirées du cas parisien.

2. Du hooliganisme à la variété des incidents

La notion de hooliganisme entretient l'idée que ce phénomène est homogène alors que les incidents causés par les supporters sont variés, que leurs formes évoluent dans le temps et que leurs acteurs sont pluriels. D'ailleurs, les textes de loi ne définissent pas le hooliganisme. Ils listent un ensemble d'actes répréhensibles s'ils sont commis en relation avec un événement sportif et d'infractions au code pénal pouvant donner lieu à des sanctions particulières si elles sont, elles aussi, commises en relation avec un match, comme l'incitation à la haine (insultes, banderoles outrancières...), l'état d'ébriété, l'usage de stupéfiants, l'allumage de fumigènes, les injures racistes, les jets de projectiles, les outrages aux forces de l'ordre ou les violences physiques de toutes sortes. Cependant, **du fait de la prégnance de la catégorie sociale de hooliganisme, l'ensemble de ces faits est souvent amalgamé, ce qui conduit à agréger des actes de nature et de gravité très diverses.** Un continuum étant établi entre ces différents délits, tout incident provoqué par les supporters est perçu comme grave puisqu'il est associé à des violences extrêmes.

Il importe donc d'évaluer l'ampleur relative des problèmes causés par les supporters. À ces fins, la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme a récemment créé une échelle des comportements des supporters ciblant particulièrement les transgressions des lois et règlements autour du football professionnel. Cette échelle comprend quatre niveaux allant de l'ensemble des comportements asociaux et excessifs traditionnellement attachés au soutien d'une équipe (niveau 1) aux incidents de second degré constitutifs de délits graves ou de crimes (niveau 4) en passant par les attitudes proscrites d'un impact limité sur l'ordre public (niveau 2) et les incidents de premier degré (niveau 3). Le premier niveau étant renseigné de manière très inégale (puisque ces faits ne sont pas toujours considérés comme méritant d'être recensés), il paraît préférable de centrer l'analyse sur les niveaux de 2 à 4. **Un peu plus des ¾ des faits répertoriés depuis 2006 sont des « attitudes proscrites d'un impact limité sur l'ordre public », près de 20 % représentent des « incidents de premier degré » et environ 4 % des « incidents de second degré constitutifs de délits graves ou de crimes ».**

3. Les divers types d'incidents liés aux supporters

- **Les violences entre groupes de supporters extrêmes** se caractérisent par des insultes, des jets de projectiles et, quand les forces de l'ordre ne l'empêchent pas, par des contacts physiques. Elles ne s'expriment plus guère à l'intérieur des stades, très contrôlés, mais à l'extérieur. Comme les abords des enceintes ont également été sécurisés, elles ont plutôt lieu dans des zones isolées, en ville ou sur le trajet menant au stade. Pour échapper aux dispositifs de sécurité, ces bagarres sont parfois planifiées par ceux qui se revendiquent *hooligans*, les *ultras* refusant généralement l'organisation des violences. L'objectif est de l'emporter physiquement sur le groupe adverse et de le faire fuir. Pour les *ultras*, la victoire suprême consiste à dérober la « bache » du groupe adverse (la banderole marquée de son nom). À l'origine, les rivalités étaient liées aux antagonismes sportifs ou aux *derbies*. Avec l'inscription dans la durée des mouvements *ultra* et *hooligan*, des conflits propres aux supporters extrêmes sont apparus. Il arrive que la lutte pour la suprématie locale provoque également des affrontements violents entre groupes d'un même club. Les oppositions politiques peuvent renforcer certaines rivalités, mais elles ne les causent pas forcément, des groupes aux idées politiques différentes pouvant entretenir de bonnes relations, tandis que des groupes du même bord sont parfois ennemis.
- Contrairement à une idée répandue, **les groupes de supporters extrêmes français ne sont pas tous politisés à l'extrême droite**, loin de là. En France, **seules des bandes de hooligans revendiquent leur nationalisme** et leur racisme, les groupes *ultras* refusant ces idéologies qui ne leur permettraient pas de rassembler largement les supporters. **La plupart des associations (officielles comme *ultras*) affirment nettement leur apolitisme**. Certains groupes *ultras* se positionnent même comme antiracistes. Tandis que des associations rejettent complètement le racisme, d'autres acceptent tous les supporters quels qu'ils soient tant qu'ils n'expriment pas leurs idées au stade. Quelques groupes *ultras* partagent cependant des sentiments nationalistes qu'ils n'affichent pas, afin de ne pas être discrédités. Dans tous les cas, le souci d'autonomie de ces supporters rend complexes et relativement distantes leurs relations avec la sphère politique. Même dans la tribune parisienne Boulogne, accessible jusqu'à l'été dernier quasi exclusivement aux Blancs, où les factions dominantes sont nationalistes et ont des connexions avec des groupuscules d'extrême

droite, les supporters extrêmes suivent des logiques propres, qui sont loin de toujours recouper celles de l'extrême droite (HOURCADE, 2008).

Le racisme de certains supporters (qui se concrétise par des insultes voire des agressions) mérite toute l'attention des pouvoirs publics et des associations antiracistes (la LICRA, qui est intervenue au congrès, est particulièrement active sur ce dossier). Cependant, sur ce point également, il convient d'être conscient de l'exceptionnalité de la tribune Boulogne. Quoi qu'il en soit, la lutte contre le racisme nécessite des politiques globales dépassant les associations de supporters, lesquelles sont l'objet principal de ce livre vert. Néanmoins, il importe de **demander à ces associations de refuser toute discrimination** (aucune d'entre elles ne doit être réservée à un certain type ethnique), de **les associer aux actions antiracistes entreprises par les clubs et les instances** et de **sensibiliser également les jeunes issus de l'immigration à la réalité des tribunes françaises**. Des groupes *ultras* antiracistes se plaignent en effet de n'attirer que très peu de jeunes issus de l'immigration, du fait de l'image de fascistes traditionnellement associée aux supporters.

“ Demander aux associations de refuser toute discrimination. ”

- Si les violences découlent surtout des tensions internes au monde des supporters extrêmes, **les incidents liés aux aléas de la compétition sportive n'ont pas disparu** pour autant. Les attaques du bus des joueurs adverses sont désormais exceptionnelles parce que les joueurs sont de mieux en mieux protégés par les forces de l'ordre et parce que de telles actions sont aujourd'hui déconsidérées dans le milieu des supporters extrêmes. Ces dernières années, l'insatisfaction des supporters par rapport à l'arbitrage ou à l'équipe adverse a essentiellement suscité des violences verbales même si elle a pu engendrer des jets nourris de projectiles sur l'aire de jeu et quelques tentatives d'envahissement de terrain, entraînant l'arrêt temporaire du match. Ces actes sont cependant de plus en plus rares, la sécurité à l'intérieur des stades s'étant, nous l'avons abondamment souligné, nettement améliorée.

- Dans les enceintes, **ce sont désormais essentiellement les insultes et les engins pyrotechniques qui posent problème**. Pour ce qui est des injures, nous prôtons le rappel à la loi, qui pénalise l'incitation à la haine, et **la sensibilisation des supporters à certaines thématiques, comme le sexisme et l'homophobie**, dans la continuité de la présentation faite par le Paris Foot Gay lors du congrès.

“ Pour ce qui est des injures, nous prôtons le rappel à la loi, qui pénalise l'incitation à la haine. ”

Quant à l'utilisation potentiellement dangereuse des engins pyrotechniques, parfois jetés d'une tribune à l'autre ou lancés sur l'aire de jeu, elle a conduit en 1993 à leur prohibition, loin d'être partout respectée même si une nette décrue est constatée ces derniers mois. Le 29 octobre 2006, lors de Nice – Marseille, un pompier a perdu deux doigts à cause d'un pétard. Bien que les *ultras* revendiquent l'usage des fumigènes, dont ils distinguent emploi festif et dangereux, et qu'ils soulignent les différences entre les engins pyrotechniques (les pétards et les bombes agricoles ne sont pas comparables aux fumigènes et aux torches employés pour l'animation des tribunes), les autorités demeurent hostiles à une autorisation, même contrôlée. De nombreux supporters sont donc poursuivis pour l'introduction de fumigènes dans le stade sans forcément qu'il y ait d'intention agressive de leur part. Ce sujet est au cœur des débats entre *ultras* et autorités sportives et politiques, mais les positions des deux parties sont actuellement inconciliables. L'interdiction des engins pyrotechniques étant clairement réaffirmée par les pouvoirs publics, il reste à étudier si la volonté de certaines associations de supporters d'organiser des spectacles pyrotechniques en toute légalité, comme le font les clubs, est réaliste ou non.

- **L'essor des protestations envers les joueurs et les dirigeants du club** soutenu est un autre phénomène marquant de ces quinze dernières années, impliquant particulièrement les *ultras*. Se positionnant comme acteurs critiques et comme garants de l'identité de leur club, les *ultras* n'hésitent pas à manifester leur mécontentement quand les résultats ne sont pas satisfaisants, quand les dirigeants leur paraissent trahir l'histoire du club ou quand la politique du club envers ses supporters ne leur convient pas. Les huées adressées aux joueurs locaux ne datent pas des années 1990. Mais les protestations vont aujourd'hui beaucoup plus loin : « grèves » des encouragements ; manifestations plus ou moins improvisées pendant les matches, à la sortie du stade ou en semaine ; envahissement du terrain ou du centre d'entraînement... D'où la nécessité de créer les conditions d'un dialogue constructif entre le club et ses supporters.
- **Les forces de l'ordre publiques et les services de sécurité privés** (composés de « stadiers ») **sont parfois pris pour cible par les supporters extrêmes**, quand ils empêchent le contact physique entre groupes rivaux ou avec les joueurs ou dirigeants, quand ils tentent d'interpeller un supporter ou quand la proximité entre supporters et policiers dégénère. Il faut généralement un événement déclencheur

pour que des supporters extrêmes français s'en prennent aux forces de l'ordre, sauf à Paris où les matches à hauts risques donnaient lieu (dans les années 1980 et 1990 plus qu'aujourd'hui) à une violence émeutière dirigée en partie contre les policiers et les gendarmes. De nombreux supporters se plaignent de l'hostilité des forces de l'ordre à leur égard. Il existe en effet **un cercle vicieux dans les relations entre supporters et policiers**. Le comportement outrancier de certains supporters et la stigmatisation des *hooligans* suscitent une certaine anxiété de la part des policiers qui peuvent parfois réagir de manière excessive et faire preuve d'agressivité envers des supporters paisibles. Il est donc fondamental de casser ce cercle vicieux en **favorisant l'interconnaissance entre supporters et policiers**. À cet égard, les travaux de la fondation NIVEL sont particulièrement intéressants (voir deuxième partie).

“ Favoriser
l'interconnaissance
entre supporters
et policiers. ”

Suite à l'incident entre CRS et *hooligans* parisiens évoqué précédemment, les **stadiers** ont progressivement remplacé les agents publics à l'intérieur des stades, ce qui a permis de faire baisser les tensions, les stadiers étant généralement plus proches des supporters (parce qu'ils restent affectés au même lieu et qu'ils sont parfois eux-mêmes issus de la tribune). Cependant, leur formation très variable selon les cas et l'agressivité de certains d'entre eux engendrent occasionnellement des bagarres avec les supporters.

De nombreuses tensions entre groupes de supporters d'une part et policiers, gendarmes ou stadiers d'autre part surviennent à l'entrée du stade, à la fouille, parce que les supporters ne peuvent pas entrer du matériel d'animation auquel ils pensaient avoir droit. Tous les groupes *ultras* présents au congrès se sont ainsi plaints de la grande variabilité des objets autorisés dans les stades. C'est pourquoi **il convient d'améliorer la liste des objets autorisés et interdits existante et d'homogénéiser son interprétation**.

4. Quelles sont les motivations des supporters violents ?

Il est tantôt reproché aux supporters qui causent des incidents d'être tellement passionnés par leur club qu'ils en deviennent violents, tantôt de ne pas être amateurs de football et d'importer leur violence dans ce monde. En fait, la passion de ces supporters est généralement double. Pour le football et leur club d'une part, pour leur groupe de supporters et la

compétition qui les oppose aux autres supporters d'autre part, ces deux aspects étant plus ou moins présents selon les individus. Ainsi, si certains *hooligans* clament leur désintérêt pour le football et n'assistent même pas aux matches, **la grande majorité des supporters violents aime le football et n'est donc pas extérieure à ce monde.**

En constituant leur groupe en « cause », en conférant à celle-ci un sens qui dépasse le football, par exemple quand ils s'appuient sur des identités locales, sociales ou ethniques plus ou moins bricolées, les supporters extrêmes, *ultras* et *hooligans*, en font un engagement important, constitutif de leur personnalité. Leur violence s'inscrit dans des conflits entre bandes où les notions de territoire et d'honneur sont prépondérantes. Elle fait sens pour eux car elle est un moyen de défendre leur identité personnelle et collective. Par exemple, les incidents entre supporters parisiens de Boulogne et d'Auteuil s'expliquent par une lutte d'hégémonie – relativement courante – entre deux clans soutenant la même équipe, aggravée par leur conception opposée de l'identité parisienne, blanche d'un côté, cosmopolite de l'autre.

Contrairement aux représentations, **cette violence n'est dans l'ensemble pas sans foi ni loi.** Les supporters extrêmes tentent de la justifier en expliquant qu'elle s'exerce entre adultes consentants connaissant les risques. Leur objectif est de l'emporter physiquement sur l'adversaire et de le faire fuir bien plus que de le blesser. Un code d'honneur, plus ou moins respecté, prône la non-utilisation d'armes, les bagarres en nombre équivalent, la prise à partie seulement d'autres supporters extrêmes ou le refus du lynchage (celui de Yann LORENCE a été dénoncé par l'ensemble des supporters extrêmes français, y compris par les responsables de la tribune Auteuil), ce qui est censé limiter les conséquences des incidents. Pour l'écrasante majorité des supporters violents, la mort et la blessure grave ne font pas partie de leur « jeu » (ce qui témoigne d'un aveuglement sur les risques encourus), d'autant qu'ils ont conscience de partager, au-delà de leurs rivalités, une passion, des pratiques et des valeurs. Ainsi, toute mort d'un supporter provoque une large vague de compassion parmi les supporters extrêmes, groupes rivaux compris. Néanmoins, les oppositions entre supporters peuvent dans certaines circonstances dériver vers une haine farouche et prendre des formes extrêmes. **L'un des enjeux d'une politique préventive est d'inciter les supporters à limiter leur compétition aux chants, tifos et autres activités de soutien.**

“ L'un des enjeux d'une politique préventive est d'inciter les supporters à limiter leur compétition aux chants, tifos et autres activités de soutien. ”

Le profil des supporters extrêmes, *ultras* et *hooligans*, ne correspond également que partiellement aux clichés. D'abord, les quelques données disponibles montrent que les délinquants des stades sont issus de milieux sociaux plus favorisés et ont un niveau de diplôme plus élevé que l'ensemble des délinquants (MIGNON, 1998). Les enquêtes sur la composition des groupes *ultras* français mettent aussi en évidence leur large recrutement social (voir bibliographie). **Les supporters violents ont donc un profil social relativement banal mais avec des différences internes nettes** qui semblent souvent liées à leur profil social. En effet, certains supporters sont violents de manière récurrente dans différentes sphères, alors que d'autres ne le sont que dans le contexte du football, de manière plus ou moins fréquente.

“ Le profil des supporters extrêmes ne correspond que partiellement aux clichés. ”

Ainsi, **un noyau dur de hooligans autoproclamés et d'ultras les plus radicaux cause régulièrement des incidents, quand une masse d'ultras et d'autres supporters dérape parfois de manière plus ou, généralement, moins grave**. Il importe de gérer cette diversité des profils des supporters violents en appliquant des sanctions mais aussi des dispositifs de travail social adaptés aux différents cas. Il conviendrait notamment de s'assurer que les interdits de stade ne reportent pas leur violence dans d'autres sphères sociales et de leur permettre de se réaliser personnellement de manière plus positive.

5. Quatre enseignements

Quatre conclusions principales peuvent être tirées des développements précédents :

- **Les problèmes causés par les supporters recouvrent quelques violences très graves et une masse de comportements de petite délinquance. À côté d'un noyau dur de supporters très dangereux de manière récurrente, la plupart des supporters qui causent des débordements le font de manière très occasionnelle.**
- **Il convient de traiter ces faits d'une manière proportionnelle à leur gravité**, tant dans la politique répressive (tous les incidents n'impliquant évidemment pas la même sévérité) que dans le traitement médiatique, d'autant que si certains actes tombent clairement sous le coup de la loi, la qualification d'autres est plus incertaine, notamment

pour ce qui concerne l'incitation à la haine dans un contexte social (les stades) où des comportements excessifs sont devenus « traditionnels ».

- Les supporters sont essentiellement perçus sous l'angle de la sécurité. De manière significative, les clubs ont généralement envoyé au congrès leur responsable sécurité alors que d'autres dirigeants sont concernés par les relations avec les supporters. Comme les points précédents III et IV l'ont mis en évidence, **les problèmes concernant les supporters ne se limitent pas aux violences**. Il existe aussi des désaccords sur l'animation des stades et le fonctionnement du football. De nombreux incidents sont également dus à une mauvaise relation entre supporters et dirigeants. Il faut donc traiter l'ensemble de ces problèmes, sans se limiter aux violences constatées, d'autant que certaines tensions peuvent ensuite dégénérer en violence. Nous avons constaté dans certaines villes **l'existence entre dirigeants et supporters d'un rapport de force qu'il convient de dépasser**.
- **L'opposition classique entre « bons » et « mauvais » supporters ne correspond pas à la réalité**. Certains supporters ne créent effectivement aucun problème, mais parmi ceux qui en créent, il convient de prendre acte de différences importantes entre ceux qui en posent de manière récurrente et ceux qui ne débordent qu'exceptionnellement. Ainsi, l'échelle policière à trois niveaux de dangerosité (A, B, C – présentée dans le cas allemand dans la deuxième partie mais utilisée aussi en France) paraît plus adaptée que l'échelle binaire à deux niveaux (supporters à risque / sans risque) qui tend à se répandre à l'échelle européenne.

V. Compléter la politique de gestion du supportérisme

La gestion du supportérisme en France consiste essentiellement en la volonté d'**éradiquer la violence du football en chassant les hooligans hors des stades**. Dans cette optique, la politique française comprend **deux volets principaux**. D'une part, la sécurisation des enceintes et la définition des modalités d'organisation d'un événement sportif, les organisateurs étant responsables tant par rapport aux lois qu'aux règlements sportifs. D'autre part, des dispositifs répressifs, administratifs et policiers conçus pour les individus et les groupes ayant commis des incidents en lien avec une rencontre sportive ou étant suspectés de pouvoir le faire. Les mesures législatives, rassemblées aujourd'hui dans le Code du

Sport, ont pour la plupart été adoptées suite à des incidents puis renforcées et complétées lors d'événements mettant la sécurité des manifestations sportives au cœur de l'actualité.

1. Répression des comportements déviants des supporters

En décembre **1993**, après l'agression en août, sous l'œil des caméras, de CRS par des *hooligans* parisiens, **la loi ALLIOT-MARIE constitue des délits spécifiques aux manifestations sportives**, passibles d'emprisonnement (introduction et utilisation d'objets dangereux, état d'ébriété, incitation à la haine et à la violence, racisme, envahissement de terrain...) et autorise les tribunaux à prononcer une peine complémentaire d'**interdiction judiciaire de stade** pouvant aller jusqu'à cinq ans pour ces faits ainsi que pour certaines infractions au code pénal (violences, destructions, dégradations, détériorations, rébellion...) si elles sont commises dans une enceinte sportive. En prévision du Mondial 1998 organisé en France, ce dispositif est étendu aux infractions commises à l'extérieur des stades en relation avec une manifestation sportive. En 2003, un fichier des interdits de stade est créé. En 2006, suite à de graves incidents entre supporters du Paris Saint-Germain, la législation est renforcée de deux manières. Premièrement, une mesure individuelle d'**interdiction administrative de stade** donne la possibilité aux préfets d'écarter des enceintes les supporters considérés par la police comme dangereux pour une durée de trois mois. Cette durée limitée, afin de tenter de concilier impératifs de sécurité et libertés publiques – puisque les personnes interdites administrativement de stade n'ont pas nécessairement commis de délits – a été portée en mars 2010 à six mois voire douze mois en cas de récidive. La deuxième mesure, votée en juillet 2006 et elle aussi complétée en mars 2010, est collective : **un groupe de supporters (association ou groupement de fait) considéré comme violent peut être dissous ou suspendu un an par décret**, après avis d'une commission devant laquelle le groupe concerné peut se défendre. Après la mort de Yann LORENCE, des mesures exceptionnelles d'interdiction de déplacements des supporters parisiens pour les matches à l'extérieur voire de huis clos ont été adoptées. De nouveaux dispositifs sont en train d'être votés par le Parlement, dont un « couvre-feu anti-supporters », une interdiction de déplacement des supporters d'un club donné en cas de troubles graves à l'ordre public et un allongement de la durée des interdictions administratives de stade à un an (deux ans en cas de récidive).

Au niveau policier, la **Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme** (DNLH), créée à l'automne 2009 par le Ministre de l'Intérieur, s'inscrit dans la continuité d'initiatives prises depuis une quinzaine d'années, comme la mise en place de **correspondants hooliganisme départementaux** puis, suivant une directive européenne de 2002, la constitution d'un Point National Information Football (PNIF). Dans la lignée de celles du PNIF, les missions de la DNLH sont de trois ordres. La recherche et l'analyse du renseignement opérationnel, ce qui se traduit notamment par une évaluation des risques avant chaque match. L'ordre public, ce qui consiste à diffuser les bonnes pratiques et à conseiller les autorités locales. Le suivi statistique des incidents et de leur traitement (HUSAK, 2010).

2. Rénovation des stades et dispositifs de sécurité

En juillet 1992, après le **drame de Furiani** (l'effondrement en mai d'une tribune provisoire de ce stade bastiais ayant coûté la vie à 18 personnes), une loi impose l'homologation par l'État des enceintes sportives de plein air dépassant les 3 000 spectateurs et la visite d'une commission de sécurité avant toute ouverture d'une structure provisoire. En 1995, la **loi PASQUA** précise les responsabilités. **Les organisateurs de l'événement sportif doivent gérer l'intérieur du stade, et donc recourir à des forces de sécurité privées, l'autorité publique conservant la charge de l'extérieur**, policiers et gendarmes pouvant néanmoins intervenir dans l'enceinte, à la demande des organisateurs, en appui des stadiers, lesquels ont été autorisés, dans une loi de 2003, à procéder à des palpations de sécurité sous le contrôle d'officiers de police judiciaire. Quant aux forces de l'ordre, elles gèrent les alentours du stade et ses accès ainsi que les déplacements des supporters visiteurs, lesquels sont pris en charge largement en amont de leur arrivée en ville (et dont elles assurent parfois la fouille à l'entrée du stade). Leur présence sur le terrain, conséquente et visible, particulièrement pour les matches classés « à risques », s'est encore accrue ces derniers mois notamment à Paris. En février 2010, la DNLH a créé dans plusieurs villes (au nombre de 14 début octobre 2010) une Section d'Intervention Rapide composée de policiers en survêtement situés à l'intérieur du stade, en bordure des secteurs considérés comme sensibles.

Les obligations légales des organisateurs sont complétées par les **exigences des autorités sportives**. Ainsi, la LFP impose aux clubs un

contrôle de sécurité à l'entrée du stade, des places assises et numérotées, une séparation des publics visiteurs, un système de vidéosurveillance, etc. Instances sportives et pouvoirs publics insistent aussi sur **la nécessité de nouvelles enceintes, tant pour des raisons commerciales que sécuritaires**. En effet, c'est autour du stade que s'organise le modèle anglais de lutte contre le hooliganisme (voir deuxième partie). En 1989, la mort de 96 personnes compressées contre les grilles séparant la tribune du terrain de Sheffield conduit les Anglais à repenser la conception de leurs stades. Jusque là, la préoccupation principale était de préserver l'aire de jeu de l'intrusion des spectateurs, d'où la présence autour du terrain de grilles qui se sont avérées fatales au Heysel comme à Sheffield. Les pouvoirs publics anglais, suivis par leurs homologues d'Europe occidentale, préconisent alors la rénovation des enceintes suivant l'idée que « de la même façon que certains environnements pourraient induire des réactions violentes, voire criminogènes, une configuration particulière des stades serait à même de produire les effets inverses » (BASSON, 2004). Les nouveaux stades doivent donc combiner confort, bonne visibilité du spectacle et sécurité.

“ La nécessité de nouvelles enceintes, tant pour des raisons commerciales que sécuritaires. ”

La France s'est efforcée de suivre ces principes, ce qui s'est traduit par la mise en place de sièges, l'installation de la vidéosurveillance, l'enlèvement ou l'abaissement des grilles, la création d'un secteur visiteur, etc. Cependant, les fonds débloqués pour le Mondial 1998 ont été concentrés sur l'édification du Stade de France. Par conséquent, les rénovations des autres enceintes ont été limitées, ce qui explique le désir actuel de rattraper le « retard » français. S'appuyant sur deux rapports remis en novembre 2008 au gouvernement, l'un par Éric BESSON sur la compétitivité des clubs de football professionnel français, l'autre par Philippe SÉGUIN sur les grands stades, cette volonté s'est concrétisée par le succès de la candidature française à l'organisation de l'**Euro 2016**, qui doit se traduire par la **construction ou la rénovation profonde d'une dizaine de stades**.

3. 2010 : une année charnière ?

Cette politique bénéficie d'un large consensus, malgré quelques critiques. Concernant les stades, quelques voix s'élèvent pour dénoncer la coûteuse construction d'enceintes essentiellement destinées à des entreprises privées (les clubs). Pour ce qui est de la sécurité, la question du partage des frais et des responsabilités entre pouvoirs publics et

organisateurs est périodiquement évoquée, le coût des dispositifs de sécurité paraissant parfois excessif. Quant aux *ultras*, ils estiment que la répression est « abusive » à leur encontre et que les interdictions de stade administratives sont attentatoires aux libertés publiques. Les contestations les plus vives ont concerné la responsabilité disciplinaire des clubs du fait de leurs supporters, le Conseil d'État ayant fini, après plusieurs contentieux, par considérer ce principe comme conforme. Surtout, jusqu'à une date récente, de nombreux dirigeants du football regrettaient que l'arsenal législatif ne soit pas suffisamment appliqué.

Sur ce point, un tournant s'est opéré depuis un an, **le gouvernement ayant fait du traitement des débordements des supporters une priorité**. Cette volonté politique s'est traduite par la constitution de la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme, la création de forces de polices spéciales (les SIR), le renforcement des dispositifs policiers, le durcissement de la loi, une coordination accrue des différents acteurs de la sécurité (Intérieur, Justice, préfectures, LFP, clubs), une nette augmentation des interdictions de stade (avec un maximum à 828 interdictions début mai) et sept dissolutions de groupes de supporters (alors que deux seulement avaient été prononcées depuis 2006). **La saison 2009-2010 a été présentée par l'Intérieur comme « fondatrice » dans la lutte contre le hooliganisme**. La Ligue de Football Professionnel a salué, elle, une année « charnière ».

“ La saison 2009-2010 a été présentée comme « fondatrice » dans la lutte contre le hooliganisme. ”

4. La complémentarité entre répression et prévention

Les dispositifs policiers et les mesures répressives paraissent suffisants pour permettre de bien gérer les problèmes de violence. Ils sont en tout cas du même type que ceux de nos voisins européens. Ils semblent **tout à fait adaptés pour lutter contre les violences graves**. En revanche, **l'action préventive est pour l'instant essentiellement à la charge des clubs**, qui ont fait beaucoup en ce sens depuis 20 ans, notamment en nommant un directeur de la sécurité et, dans la plupart des clubs, un responsable des relations avec les supporters. La LFP et la FFF ont également mis en place une commission nationale d'animation et de sécurité et ont tenté de dialoguer avec les associations de supporters, y compris les groupes *ultras*. Malgré ces initiatives, il n'existe pourtant pas à l'échelle nationale de dispositif de prévention global.

Or, l'étude des autres expériences européennes (voir la deuxième partie) montre que **les pays qui obtiennent les meilleurs résultats contre les violences des supporters combinent dispositifs répressifs dissuasifs et mesures préventives**. De plus, l'analyse de la situation française présentée dans cette première partie révèle que, **à côté des violences**, déjà traitées par les pouvoirs publics, il existe, d'une part, **des faits moins graves** qui pourraient appeler d'autres réponses et, d'autre part, **une position structurellement ambiguë des supporters** qui doit être traitée.

“ Les pays qui obtiennent les meilleurs résultats contre les violences des supporters combinent dispositifs répressifs dissuasifs et mesures préventives. ”

Ces constats plaident pour la mise en place, en relation avec l'action répressive, d'une politique préventive nationale qui renforcerait l'intégration des supporters dans le monde du football, désamorcerait certaines tensions et contribuerait à apaiser le climat des matches de football. Il s'agit ainsi de construire une politique globale de lutte contre le hooliganisme et, plus largement, de gestion du supportérisme qui implique tous les acteurs concernés et s'appuie sur des méthodes diverses mais complémentaires (répression ferme des comportements graves, aménagement des stades, formation adaptée des forces de sécurité, dialogue entre les différentes parties afin notamment de responsabiliser les associations de supporters, prévention sociale...). **Le renforcement ces derniers mois de la concertation entre le gouvernement, les préfetures, les parquets, les autorités sportives et les clubs crée les conditions favorables à l'établissement d'une telle politique.** C'est dans cet esprit qu'ont été élaborées nos préconisations présentées dans la troisième partie de ce livre vert.

“ Construire une politique globale de lutte contre le hooliganisme et, plus largement, de gestion du supportérisme qui implique tous les acteurs concernés. ”

La lutte contre le hooliganisme et la gestion du supportérisme en Europe

Deuxième partie

Face au hooliganisme et au supportérisme, les politiques menées dans les pays européens se distinguent selon le caractère plus ou moins systématique des actions engagées et par un équilibre variable entre les différentes formes de régulation mobilisées pour remédier aux problèmes identifiés : répression et/ou prévention, contrôle mis en place par l'État, contrôle « spontané » par la société, les institutions sportives ou les collectivités locales, ou autorégulation par les groupes posant problème eux-mêmes, c'est-à-dire les groupes de supporters. Certes, il importe de rappeler que **les situations sont très variables d'un pays à un autre** : on ne peut comparer la violence et la récurrence des affrontements en Angleterre entre les années 1960 et 1990 ou en Italie depuis quarante ans avec la situation française ou mettre sur le même plan l'extrémisme de droite des *hooligans* d'Europe centrale ou orientale avec l'activisme de quelques groupuscules français. La gravité de la situation a souvent motivé la raison d'agir : la Belgique qui a mis sur pied le dispositif préventif innovant du *Fan Coaching* l'a fait après le Heysel pour éviter une aggravation des problèmes et c'est bien sûr aussi le cas de l'Angleterre. Mais l'Allemagne lance les bases d'un plan national dès le décès d'un supporter en 1981 : il s'agit ici d'anticiper sur des phénomènes qui pourraient se développer de manière plus dramatique.

Dans la perspective d'une amélioration de la gestion du supportérisme en France, il est important de **jeter un regard neuf sur la conception et la mise en œuvre des dispositifs de lutte contre le hooliganisme en Europe**, en dépassant la mise en avant courante mais imprécise de certaines solutions, comme le « modèle anglais ». Cette deuxième partie présente les expériences les plus systématiques menées chez nos voisins européens, engageant l'ensemble des niveaux sur lesquels on peut agir. À plusieurs titres, **les expériences anglaise, allemande et belge mettent en évidence l'importance de l'articulation de divers types de prise en charge du hooliganisme et du supportérisme, de l'implication de nombreux acteurs publics et privés, et de la structuration du supportérisme**. Ces politiques méritent notre attention pour la possibilité qu'elles offrent d'enrichir notre propre mode de gestion des foules sportives. En dernier lieu, **l'expérience italienne** sera évoquée. Incarnant, à nos yeux, une sorte de **contre-modèle**, elle montre **les difficultés rencontrées par une politique centrée sur la seule gestion policière, proactive et répressive du phénomène**.

I. L'Angleterre : de l'affrontement au compromis

On considère fréquemment que l'Angleterre est venue à bout du hooliganisme. Si ce succès n'est pas total (voir infra), l'amélioration incontestable de la situation autour du championnat d'élite peut s'analyser comme le résultat de la conjonction de **trois modes de régulation du hooliganisme** : une **politique sécuritaire**, ce qui correspond au thème de la « guerre au hooliganisme » ; une **régulation par le marché** qui trie les spectateurs des stades, c'est le thème de la modernisation du football ; enfin une **mobilisation sociétale**, sous différentes formes, qui s'inscrit dans le **compromis** dessiné par les conclusions du rapport du Lord Justice TAYLOR rédigé à la suite du drame d'Hillsborough survenu en avril 1989 et qui constitue le point d'appui pour la mise en cohérence des différents plans d'action.

1. Les années 1980 : la « guerre au hooliganisme »

Reconnu comme problème social depuis le début des années soixante, **le hooliganisme ne donne vraiment lieu à une politique**, c'est-à-dire à une construction volontaire destinée à combattre un « fléau social », **qu'à partir de 1985**. On assiste pendant les années 1980 au processus classique de généralisation des dispositifs mis spontanément en place dès l'émergence du phénomène, que ce soit, d'un côté, tout ce qui concerne le contrôle des stades comme le renforcement des dispositifs policiers dans et hors des stades, l'utilisation de la police montée, des chiens policiers et de la vidéosurveillance, la mise en place de grillages pour établir la ségrégation des supporters, le compartimentage des tribunes et l'interdiction d'accès du terrain ou, d'un autre, l'application des lois existantes comme le *Public Order Act* de 1936 qui permettent d'incriminer les bagarres ou les attitudes considérées comme menaçantes et de prononcer des peines de prison ou des amendes.

À partir de 1982, une série de dispositions sont prises qui peuvent faciliter la criminalisation et la répression du hooliganisme : création d'une nouvelle peine de détention pour mineurs, le *youth custody*, s'ajoutant à la présentation administrative, au service communautaire ou à l'ordonnance de probation ; élargissement des pouvoirs de la police en matière de fouilles et d'arrestations préventives, tandis que le *Public Order Act* de 1986 introduit de nouveaux délits comme la provocation à la violence, les actes racistes ou l'incitation à la haine raciale et facilite l'application des dispositions de la loi de 1936.

L'année 1985 est celle du drame du Heysel (39 morts), de l'incendie du stade de Bradford (56 morts) et d'une série, médiatisée, d'invasions de terrains et d'affrontements entre supporters, responsable de la mauvaise image de l'Angleterre en Europe. Ainsi, en 1985, le *Sporting Events (control of alcohol act, etc.)* permet d'incriminer l'ivresse, la consommation d'alcool, l'introduction d'objets dangereux (pétards ou fumigènes) dans les stades et élargit le droit de fouille de la police. Ensuite, le gouvernement soutient les projets de clubs visant à limiter l'accès au stade aux seuls spectateurs titulaires d'une carte d'adhérent, ce qui aboutit au *Football Spectator Bill* de 1989 qui prévoit la mise en place d'une carte d'identité informatisée pour les spectateurs des matches de football, carte obligatoire pour assister à tout match et susceptible d'être retirée en cas de délit (mais qui n'a finalement pas été mise en application du fait du rapport TAYLOR, voir infra). De plus, le gouvernement somme le monde du football de mettre de l'ordre chez lui au nom de la loi et de l'ordre et de l'application des règles de l'économie de marché. Enfin, du côté de la police, on applique au hooliganisme une stratégie d'infiltration semblable à celle utilisée en Ulster contre l'IRA. En 1989 est créée la *National Football Intelligence Unit* qui centralise le renseignement fourni par les films vidéo et par les « spotters », des policiers spécialistes du football, attachés à une équipe dont ils suivent les supporters.

2. Après Hillsborough : le rapport TAYLOR et les piliers de la politique anglaise

Survient alors le drame d'Hillsborough, le 15 avril 1989, où 96 supporters de Liverpool trouvent la mort, écrasés par la foule. Les premières analyses en font un drame du hooliganisme ; mais le rapport officiel qui est commandé oriente vers une autre interprétation et par là ouvre une nouvelle situation. Le succès du rapport TAYLOR, outre sa rédaction rapide après le drame de Sheffield, vient de ce qu'il s'inscrit dans un contexte de forte conflictualité concernant le football et qu'en quittant le terrain idéologique, en proposant une analyse du déroulement des faits et des solutions pragmatiques pour y remédier, il permet de sortir de ce conflit et de trouver un compromis.

“ Le drame d'Hillsborough a été rendu possible par l'état lamentable des installations offertes aux spectateurs. ”

L'analyse est la suivante. Les causes immédiates du drame résident principalement dans les erreurs de gestion de la foule lors du match. Mais ce type de catastrophe, comme d'autres, a été rendu possible par l'état lamentable des installations offertes aux spectateurs, tant en terme de

confort que d'accueil, qui ne fait pas la distinction entre les *hooligans* et les autres supporters.

L'essentiel des recommandations porte sur **l'amélioration des conditions de sécurité et d'accueil à l'intérieur des stades**. Ainsi, le rapport recommande la généralisation des places assises. Il conseille le maintien des dispositions du *Sporting events (control of alcohol, etc.)* concernant l'alcool ou l'introduction d'objets dangereux dans l'enceinte des stades et propose la création d'infractions nouvelles concernant la vente non autorisée de tickets, le lancement de projectiles, les chants ou les comportements à caractère obscène ou raciste, l'envahissement de l'aire de jeu, toutes dispositions reprises dans le *Football offences act* de 1991.

Par ses analyses et ses propositions, **le rapport TAYLOR distribue les responsabilités : la police n'a pas géré comme elle l'aurait dû les foules à Hillsborough et, de façon générale, les spectateurs sont maltraités. Mais il faut punir ceux qui sont violents grâce à l'existence d'un système judiciaire anti-hooligan, tout en offrant de bonnes conditions d'accueil aux supporters.** Avec l'obligation d'instaurer des places assises, il promeut un football moderne, c'est-à-dire orienté vers des consommateurs de spectacle, et il satisfait ceux qui veulent aller jusqu'au bout contre le football tel qu'il existe et ceux qui pensent que celui-ci a une place trop importante dans l'identité anglaise pour être attaqué de front et menacé dans son existence. Le rapport satisfait aussi les opposants car il prend position contre les cartes d'identité pour les supporters, met en cause les clubs et la police dans leur accueil des spectateurs et **met en avant le rôle positif des supporters et insiste sur la nécessité de considérer les supporters comme des partenaires.**

“ Le rapport TAYLOR met en avant le rôle positif des supporters et insiste sur la nécessité de considérer les supporters comme des partenaires. ”

2.1. La modernisation du football : la gestion marchande du problème

Parmi les préconisations du rapport TAYLOR ne figurait pas **la suppression des grillages séparant les tribunes du terrain** : ce n'était qu'une possibilité laissée aux initiatives locales. Pourtant, c'est cette mesure qui est apparue alors comme la plus forte, la plus **symbolique d'un nouvel état d'esprit dans le football anglais**. Mesure spectaculaire, elle est la manifestation du compromis qui s'est élaboré autour du football, l'arrangement entre les trois régulations.

“ Un mouvement de transformation radicale des clubs de football répondant à une stratégie commerciale et à une préoccupation de sécurité. ”

Bradford puis Hillsborough avaient fait apparaître le caractère vétuste des stades anglais construits pour leur majorité (70 sur 92) avant 1914. Les menaces du gouvernement et l'obligation de généraliser les places assises d'un côté, les espérances de recettes nouvelles venant des médias à la suite du retour programmé des clubs anglais dans les compétitions européennes, la bonne prestation de l'équipe d'Angleterre durant le Mondiale italien 1990 et la perspective d'organiser le Championnat d'Europe des Nations en 1996 de l'autre, ont lancé **un mouvement de transformation radicale des clubs de football** : *stewarding* pour remplacer les policiers à l'intérieur des stades, nouvelles architectures, suppression des grilles autour des terrains mais aussi transplantations des stades vers l'extérieur des villes, partage des terrains entre clubs d'une même ville, développement du merchandising, politique d'abonnements, ainsi que contrats d'exclusivité entre le football et les chaînes de télévision (Sky TV pour la Premier League) et politique de recrutement de joueurs étrangers talentueux. Ce sont là des moyens qui répondent à une **stratégie commerciale** (trouver des ressources nouvelles, attirer une nouvelle clientèle) **et** à une **préoccupation de sécurité** : les places assises sont vues depuis longtemps comme la solution pour supprimer la violence et la consommation est un instrument de pacification des comportements. D'autant que les politiques commerciales sélectionnent les spectateurs par l'obligation dans certains clubs d'acquérir un droit à l'achat des billets, par la tendance à vouloir constituer, dans d'autres, un public fait uniquement d'abonnés ou simplement par le prix unitaire des places, dessinant un **scénario à l'américaine où les stades réunissent les classes solvables et où les classes populaires regardent le sport à la télévision**.

2.2. Le football dans la ville

“ La pacification des stades passe aussi par l'implication du club de football dans la vie de la ville où il est implanté. ”

La pacification des stades passe aussi par l'implication du club de football dans la vie de la ville où il est implanté. Cela s'appuie sur l'existence des programmes *Football in the Community*, créés en 1978 par le *Sports Council* auquel s'ajoutent les clubs, l'association des joueurs professionnels (PFA) et les collectivités locales ainsi que le *Football Trust* qui collecte l'argent provenant des jeux et paris et qui finance la modernisation du football.

Les programmes visent le **développement des liens entre le club de football et son environnement** sur la base d'animation sportive pour les écoles, de programme à destination des jeunes chômeurs ou des délinquants, pour favoriser la pratique du football féminin, etc. Ces

programmes participent des différents dispositifs d'une forme particulière de politique de la ville. Pour certaines villes, très rares, l'intervention dans la construction ou la modernisation des stades apparaît comme un élément de redynamisation de la ville, par la rénovation des quartiers environnants ou le renforcement de la fierté municipale. Ces projets sont rarement tournés explicitement vers le hooliganisme, mais beaucoup plus sur **l'idée que de nouvelles formes de travail d'intérêt collectif, que l'accès au stade pour tous ou que le football comme moyen de socialisation, permettent de lutter contre les situations qui produisent les hooligans**. Dans les plus petits clubs ou dans ceux qui sont implantés dans des zones socialement dégradées, c'est la survie économique des clubs qui est recherchée à travers la mise en valeur des talents locaux et la fidélisation des supporters. Pour certains clubs plus riches, comme Arsenal, cela s'accompagne de la création de fondations qui mettent en place des programmes socio-éducatifs pour les jeunes, s'engagent chaque année dans des initiatives sociales, par exemple la question des jeunes sans abri, ou contribuent à la construction de logements sociaux en échange des terrains alloués par la ville.

“ C'est la survie économique de certains clubs qui est recherchée à travers la mise en valeur des talents locaux et la fidélisation des supporters. ”

2.3. Gestion policière du hooliganisme

Pour la police, l'après-Hillsborough signifie, d'un côté, le maintien des moyens de renseignement avec la *Football Unit*, intégrée depuis 1992 à la *National Criminal Intelligence Service*, des opérations d'infiltration, largement médiatisées durant la période de « guerre au hooliganisme » et des moyens élargis d'interpellation par la création de nouveaux délits. C'est ce dispositif qui a fonctionné dans le cadre de la préparation de l'Euro 96, mais dans **une mise en scène un peu différente de celle qui prévalait durant la période de « guerre contre le hooliganisme »**. En effet, les opérations d'infiltration avaient abouti à quelques contre-effets quand les tribunaux avaient invalidé les preuves rassemblées lors de ces opérations. Comme les dispositifs de vidéosurveillance, elles ont aussi été critiquées en tant que stratégies soupçonnées d'alimenter le phénomène *hooligan* plutôt que de l'éradiquer, la mise en place des circuits de télévision dans les stades et la multiplication des effectifs policiers ayant provoqué le développement des activités de violence hors des stades (des transports en commun aux aires d'autoroute) ; de la même façon, la guerre secrète déclenchée contre les *hooligans*, outre qu'elle donnait une substance à la catégorie (réseaux, conspirations, etc.), participait de la glorification de leur activité en même temps que de celle des policiers

engagés dans le combat, une sorte de guerre des cerveaux fondée sur le mélange du secret, de la révélation et du danger.

La « guerre au hooliganisme » a aussi rencontré des critiques au sein de la police, chez les défenseurs de l'image traditionnelle de la police anglaise « visuellement accessible à tous ». De plus, le rapport TAYLOR, de même que des enquêtes menées par des policiers, avait mis en évidence le mauvais traitement dont étaient victimes les supporters. La réponse apparaît alors sous la forme du rappel des liens entre la police et les communautés dans lesquelles elle opère, et de la nécessité de refonder ces liens quand ils ont disparu, se référant aux conclusions du rapport SCARMAN remis à la suite des émeutes de Brixton au début des années quatre-vingt. Le développement des « spotters », ces policiers agissant à découvert auprès des supporters, peut être interprété dans cette **perspective de pacification des rapports entre supporters et police**, de même que le principe des « three Fs » : « firm, fair, friendly » que sont censés appliquer les policiers ou celui de « high profile stewarding, low profile policing ».

“ Firm, fair, friendly. ”

2.4. La place des supporters dans le nouveau football anglais

On ne peut analyser l'évolution des comportements des spectateurs dans les stades de football anglais si on ne prend pas en compte en quoi le Heysel d'abord, puis Hillsborough, ont constitué un traumatisme pour les supporters ordinaires. Ce retour sur soi s'est traduit par des mobilisations politiques (contre l'extrême-droite), des mobilisations de deuil collectif après Hillsborough ou des mobilisations pour la **promotion d'une culture pacifique du football, sous la forme d'une revendication démocratique de participation au football**, de rappel des valeurs de convivialité, exprimé à travers la floraison de fanzines ou d'associations indépendantes dont, en 1985 à la suite du Heysel, la *Federation of Supporters' Association* (FSA). À la différence de la *National Federation of Football Supporters' Clubs*, fondée en 1936 et dont le mot d'ordre (repris par la Fédération des Associations de Supporters française) était « Aider mais ne pas entraver », ce mouvement apparaît d'emblée comme une force critique par rapport aux clubs, au gouvernement ou à la police, mais se définit aussi contre le chauvinisme et la violence de certains supporters anglais. Le rapport TAYLOR y est donc bien reçu pour les perspectives qu'il offre aux supporters, même si ceux-ci sont critiques vis-à-vis du projet de places assises, protestent contre les politiques de prix, le contrôle vidéo,

“ Le Heysel d'abord, puis Hillsborough, ont constitué un traumatisme pour les supporters ordinaires. ”

les difficultés à mettre en œuvre une concertation régulière avec la police ou une uniformisation des pratiques de la police dans toutes les villes.

Point souvent occulté dans la présentation du « modèle anglais », **la modernisation du football anglais s'est aussi traduite par le développement de multiples associations de supporters cherchant à s'impliquer dans le monde du football tout en rejetant la violence et les discriminations**. Les formes de mobilisation des supporters sont sensiblement différentes entre l'Angleterre et la France : les Anglais ne connaissent pas les groupes *ultras* qui animent les stades italiens, allemands, belges ou français en s'appropriant une tribune. Les associations de supporters anglaises n'ont pas pour objectif de mettre de l'ambiance au stade, laquelle se développe de manière spontanée, mais de rassembler des supporters pour porter ou défendre une vision de leur club ou du football. Les différents positionnements des supporters anglais se retrouvent dans la multiplicité de leurs initiatives : certains s'engagent dans l'actionnariat social pour sauver leurs clubs, c'est le cas des initiatives fédérées par *Supporters Direct*, d'autres s'efforcent de faire entendre leur point de vue sur la politique de leur club et de défendre les intérêts des supporters telles les nombreuses associations indépendantes, d'autres encore vont jusqu'à se mobiliser contre la gestion de leurs clubs, comme le mouvement anti-GLAZER à Manchester United. Ainsi, l'exemple anglais est un témoignage du fait qu'**une situation conflictuelle entre les clubs et les supporters n'est pas forcément synonyme de violence** : au contraire, le fait que des supporters se regroupent pour défendre des positions spécifiques sur la gestion du football peut être un moyen de limiter la violence.

“ Les formes de mobilisation des supporters sont sensiblement différentes entre l'Angleterre et la France. ”

3. Limites et intérêts de l'expérience anglaise

La politique développée après la tragédie d'Hillsborough a cependant généré des **effets pervers. Le hooliganisme n'a pas complètement disparu du football britannique**. Le problème a été déplacé vers des divisions inférieures ou lors des déplacements à l'étranger. Elle a également eu des impacts sur la composition du public des stades en rendant le football plus coûteux pour les classes populaires en raison de l'augmentation du prix des places. Les clubs de football, qui sont depuis longtemps de véritables entreprises, ont ainsi restreint l'accès à l'offre des spectacles sportifs en augmentant considérablement le prix des billets afin de mieux contrôler le public composant les stades. Ainsi, le prix moyen

“ Le hooliganisme a été déplacé vers des divisions inférieures ou lors des déplacements à l'étranger. ”

“ Le prix moyen d'une place pour un match de football s'élève à 43 € en Angleterre contre 26 € en France. ”

d'une place pour un match de football s'élève à 43 € en Angleterre contre 26 € en France. **Une telle politique de hausse du prix des billets ne paraît pas viable en France** pour les raisons évoquées dans la première partie de ce livre vert.

Plus généralement, l'ultralibéralisme appliqué au sport place aujourd'hui le football britannique dans une situation financière précaire si l'on en juge par le montant de la dette des clubs anglais, dont certains sont en quasi cessation de paiement du fait des excès de dépenses et de la dépréciation des actifs financiers. C'est dans un tel contexte qu'il faut situer la volonté des associations de supporters de pouvoir avoir leur mot à dire sur la gestion de leur club.

“ Les principaux progrès dans la pacification des stades ont eu lieu quand une politique globale de gestion du supportérisme a été mise en place après Hillsborough. ”

Un enseignement majeur de l'expérience anglaise est que **les principaux progrès dans la pacification des stades n'ont pas eu lieu pendant la période de « guerre au hooliganisme », mais quand une politique globale de gestion du supportérisme a été mise en place après Hillsborough**. Le « modèle anglais » ne peut donc pas être réduit à une répression forte des *hooligans* : ce n'est qu'un élément d'une politique plus globale qui vise aussi à mieux traiter l'ensemble des supporters.

On peut insister, pour conclure, sur **les points qui conditionnent la mise en place d'une véritable politique** :

- existence d'un rapport produit par une autorité indépendante qui peut proposer un état des lieux prenant en compte l'ensemble des positions existantes ;
- mise en place d'instances indépendantes qui financent et contrôlent la modernisation des stades et l'application des mesures préconisées ;
- existence d'une culture du supportérisme militant, organisé en associations locales ou nationales, indépendante du hooliganisme et capable de mener une réflexion sur ses valeurs ;
- implication forte des clubs et des autorités locales.

II. L'Allemagne : la production d'un consensus

À la chronique anglaise du passage douloureux de l'affrontement au compromis, avec comme conditions déclenchantes les drames du Heysel et d'Hillsborough, s'oppose, dans le cas allemand, celle de la **production du consensus**.

1. Émergence et interprétation du phénomène hooligan

Lorsque l'existence d'un phénomène de hooliganisme est reconnue, au début des années quatre-vingt, les réactions en Allemagne ne sont pas très différentes de celles qu'on constate dans les autres pays, avec d'un côté la stigmatisation et la médiatisation du phénomène et de l'autre le renforcement des dispositifs policiers, le maximum de déploiement étant atteint lors du Championnat d'Europe de 1988. Mais se mettent aussi très vite en place des dispositifs de travail socio-éducatif de type « éducateur de rue », avec le premier *Fan Projekt* de Brême créé en 1981 à la suite de la mort d'un supporter lors d'un affrontement entre groupes rivaux de Hambourg et de Brême. Dans un État décentralisé, la question se pose de la coordination entre les différents Länder.

Parallèlement, on essaie de mettre en place **des réponses qui se veulent globales**. Dès 1981, le Ministère des Sports commande un groupe de travail chargé de proposer des mesures pour contrôler la violence dans et autour des stades. Ce groupe met en avant la nécessité d'une action sur les causes sociales du hooliganisme et d'une prévention de la violence. On part alors de l'idée selon laquelle **les dispositifs de contrôle existant peuvent éventuellement réduire ou surtout déplacer la violence, mais pas la traiter comme phénomène social**. Ainsi, ce groupe de travail recommande **la mise en place de projets de travail social avec les supporters** débouchant, à terme, sur la prise en charge par les écoles et les clubs d'une éducation des élèves et des spectateurs. En même temps, il préconise de prendre **des mesures techniques classiques** comme la fouille des spectateurs, pour éviter l'usage des armes, l'interdiction de l'alcool et la possibilité de punir très vite les fautifs par des interdictions de venir au stade et l'obligation de se présenter au commissariat durant les matches. Enfin, il met en avant la nécessité d'**inciter les médias à éviter la « sensationnalisation » des hooligans** et à mettre plutôt en évidence les comportements positifs de l'activité des supporters.

“ En Allemagne, dès 1981, un groupe de travail met en avant la nécessité d'une action sur les causes sociales du hooliganisme et d'une prévention de la violence. ”

En 1988, un autre rapport d'expertise sur la culture des supporters et leur comportement reprend et développe les analyses concernant le travail socio-pédagogique avec les *hooligans* en insistant sur la nécessité d'un travail social à long terme capable de stabiliser socialement et psychologiquement les jeunes avec lesquels ils travaillent. L'hypothèse est que **le hooliganisme n'est ni lié au dénuement social, ni principalement à l'extrémisme politique mais qu'il constitue une recherche de sensations fortes et d'aventures pour des individus**

en quête d'une identité personnelle. Le travail des éducateurs vis-à-vis des supporters consiste à les aider dans leurs démarches pour régler les problèmes de la vie quotidienne et organiser des loisirs qui permettent d'atteindre les objectifs d'aventure et de sensation qu'ils trouvent dans le hooliganisme. Ce même rapport signale les risques que comporte une intervention de plus en plus dure de la police dans la mesure où elle entraîne une **spirale de la violence dans laquelle s'engagent policiers et hooligans.**

Ces analyses défendent, classiquement, un travail de prévention à long terme. L'intérêt est qu'il s'inscrit dans une manière ordinaire en Allemagne d'introduire cette dimension sociale dans les éléments de prise de décision politique. Dans le débat, il y a l'inquiétude habituelle concernant l'aspect violent, mais aussi l'habitude de la gestion des revendications de spécificité culturelle ou d'opposition à la société, que ce soient les squatters de Berlin, les membres des sous-cultures punk ou skinhead ou les bandes de jeunes Turcs, même si, selon les analyses, les *hooligans* s'en distinguent parce qu'ils ne se revendiquent d'aucun radicalisme politique ni d'aucune identité sociale ou culturelle, sauf peut-être dans les Länder de l'Est. On est à bien des égards dans une attitude proche de celle qu'on trouve aux Pays-Bas où le comportement considéré comme anti-social est en même temps perçu comme la caractéristique normale d'une partie de la jeunesse et donc l'indice d'un problème social à résoudre.

“ Même s'il peut y avoir désaccord entre le travail de la police et le travail des socio-pédagogues, les deux approches ne sont pas exclusives l'une de l'autre. ”

Cela signifie que, même s'il peut y avoir désaccord entre **le travail de la police et le travail des socio-pédagogues, les deux approches ne sont pas exclusives l'une de l'autre.** Par exemple, si les rapports inspirés des sciences sociales mettent en garde contre les risques d'escalade que provoquerait une action policière trop brutale, on met aussi en évidence que si la police est la seule force d'opposition aux *hooligans* identifiée, cela induit une déresponsabilisation des supporters quant à leur comportement puisque, pour tout le monde, tout est de la faute de la police, que ce soit une présence trop envahissante ou les ratés du maintien de l'ordre.

Ce type d'analyse renvoie aux sentiments exprimés alors par les policiers. Si d'un côté, on estime que la situation est bien en main, d'un autre côté on peut aussi se plaindre de la difficulté à faire face à des formes de violence plus organisée (avec des armes notamment), à des attitudes plus agressives de la part des supporters violents, aux retombées médiatiques des scènes de guérilla urbaine, au fait que, **face à un problème de société, la police**

ne peut en supporter à elle seule le poids, ou plus prosaïquement que **le service d'ordre à l'occasion des matches est coûteux**, d'autant plus que les clubs ne paient pas, contrairement à l'Angleterre ou à la France, les frais occasionnés par la mobilisation des forces de police. Localement, puisque les polices dépendent des Länder, **des initiatives sont prises pour alléger cette charge ou trouver des solutions tactiques plus satisfaisantes comme la création de policiers-contact, les « spotters »**, chargés de suivre les supporters, pour obtenir des renseignements, mais aussi pour nouer des contacts directs avec eux, ou des manières différentes de déployer les forces de police ou de travailler avec les organismes de sécurité privée embauchés par les organisateurs des matches. On peut interpréter ainsi comme une adaptation au problème la catégorisation des supporters en trois catégories : A (les supporters ordinaires qu'on considère comme inoffensifs), B (les *Kutten Fans* qui sont virulents, ne refusent pas l'affrontement mais sont gérables, auxquels s'ajoutent depuis une quinzaine d'années les *ultras*), C (les *hools*, ceux qui viennent uniquement pour l'affrontement, à surveiller de près et à placer dans des parties distinctes du stade) correspondant à trois niveaux de dangerosité et donc d'intervention. De façon générale, **il y a du côté de la police la volonté de ne plus être seule en première ligne et de renvoyer aux clubs, aux villes et aux travailleurs sociaux leur part de responsabilité dans la gestion de la question** : cette catégorisation est par exemple une proposition de partage du travail, les C relevant de la police pour le maintien de l'ordre, mais des travailleurs sociaux pour le travail d'éducation, les A et les B des autres acteurs.

Depuis le milieu des années 1990, le mouvement *ultra* s'est aussi développé en Allemagne, avec des caractéristiques assez proches de ce qu'on connaît en France, avec les mêmes revendications, de style de vie, d'hostilité aux évolutions économiques du football et les mêmes ambivalences concernant le rapport à la violence. Aujourd'hui, **les formes du supportérisme français ressemblent beaucoup plus à celles qui se manifestent en Allemagne qu'en Angleterre** ou en Espagne voire en Italie.

“ Depuis le milieu des années 1990, le mouvement *ultra* s'est aussi développé en Allemagne. ”

2. Le concept national « Sport et sécurité »

L'ensemble des rapports et analyses des différentes administrations, au plan régional ou national, aboutit à deux initiatives gouvernementales. La première, en 1989 sous l'égide du Ministère des Sports, fut de fonder **un**

groupe de travail des Fan Projekte (BAG) qui s'étaient multipliés depuis 1981. Le but de cette coordination est de représenter les *Fan Projekte* auprès des instances nationales, comme celles du football ou les conférences nationales des ministères des différents Länder, et de mettre en place des initiatives communes. Ainsi, durant la Coupe du Monde de 1990 en Italie ou l'Euro 1992 en Suède, le BAG a organisé des bureaux de contacts pour faciliter la vie des supporters allemands en déplacement ou servir de médiateur entre ces supporters et les autorités locales. C'est le BAG qui est représenté dans la seconde initiative nationale, le groupe de travail *Concept national sport et sécurité*, initié par la conférence des ministres de l'Intérieur en 1990, qui réunit les représentants des structures de travail des ministères des différents Länder (Intérieur, Sport et Jeunesse), des ministères fédéraux de l'Intérieur et pour la famille, les femmes, le troisième âge et la jeunesse, de l'Assemblée des maires des villes d'Allemagne, la confédération du sport (DSB) et la fédération allemande de football (DFB).

“ Le *Concept national sport et sécurité* représente une tentative d'établir une action concertée à la fois entre les différentes instances concernées par le hooliganisme et entre les différents Länder. ”

Le ***Concept national sport et sécurité*** représente une tentative d'établir une action concertée à la fois entre les différentes instances concernées par le hooliganisme et entre les différents Länder. Ainsi **sont établis des protocoles pour le développement des Fan Projekte** définissant les objectifs, les conditions de généralisation sur l'ensemble du territoire et les modes de financement ; l'établissement de règlements communaux pour réguler les comportements dans les stades ; la mise en œuvre des mesures d'interdiction de stade ; l'organisation du service d'ordre lors des matches ; les règlements de construction et de sécurité. Les tâches des *Fan Projekte* sont définies ainsi : un travail en direction des supporters, et pas seulement de ceux identifiés comme *hooligans* ; une extension du principe des *Fan Projekte* dans toutes les villes possédant des clubs de première division et dans celles de divisions inférieures connaissant une situation de violence.

2.1. Les Fan Projekte

“ Les objectifs primordiaux des *Fan Projekte* sont d'enrayer la violence, de lutter contre l'extrémisme et le racisme et de promouvoir une culture positive du supportérisme. ”

Depuis 1993, les différents *Fan Projekte* locaux sont réunis en une coordination nationale (le KOS) au sein de la *Deutsche Sport Jugend* (DSJ). Le nombre de ces structures est passé de 12 en 1993 à 47 aujourd'hui, allant de la première à la cinquième division (en 2009-2010, 14 clubs de Ligue 1 sur 18 avaient un *Fan Projekt*). Chaque *Fan Projekt* s'inscrit, tant dans les principes que dans les modes organisationnels, dans le cadre défini par le *Concept national sport et sécurité*. Les objectifs primordiaux des *Fan Projekte* sont d'**enrayer la violence**, de **lutter contre l'extrémisme et le racisme** et de **promouvoir une culture positive du supportérisme**.

Leur financement est partagé en tiers entre la commune, le Land et la Fédération allemande de football.

Comme l'a rappelé l'un des cinq salariés du KOS au congrès national des associations de supporters de football du 28 janvier 2010, **l'action des Fan Projekte auprès des supporters repose sur deux piliers.**

Premièrement, **un travail socio-pédagogique avec les supporters**, ce qui recouvre l'aide à l'élaboration de projets individuels ou collectifs supposant la responsabilisation des jeunes ; l'offre de loisirs non commerciaux, aussi bien des projets de rencontres avec des supporters d'autres pays que la participation à des sports à haut risque ; le conseil social, sanitaire ou juridique et l'aide en cas de situation difficile.

Deuxièmement, leur travail comporte une **dimension de mise en relation des supporters avec les institutions et les acteurs locaux.**

Chaque *Fan Projekt* joue ainsi un rôle d'intermédiaire, assuré notamment par un chargé de mission auprès des supporters. Ce rôle est facilité par **l'indépendance des Fan Projekte par rapport aux clubs, aux associations de supporters et aux forces de sécurité.** L'existence du *Fan Projekt* favorise la mise en place d'un cadre régulé d'échanges et les relations entre les supporters et les institutions. Cette structure est particulièrement utile pour **gérer les situations conflictuelles** avec le club ou avec la police ainsi que les événements dramatiques comme la mort d'un supporter, à Leipzig, lors d'affrontements avec la police. Le travail des *Fan Projekte* est alors de mettre en place des manifestations diverses (rencontres de discussion, manifestations de deuil collectif) qui permettent d'éviter une coupure trop forte entre les jeunes et la police. L'initiative des **ambassades de supporters** lors des grandes compétitions européennes est un autre exemple intéressant des actions proposées pour les grands événements, avec leur rôle de sécurisation des supporters en déplacement grâce à l'information ou à l'aide d'urgence mais aussi de désamorçage des tensions avec d'autres supporters ou les institutions locales.

“ L'existence du *Fan Projekt* favorise la mise en place d'un cadre régulé d'échanges et les relations entre les supporters et les institutions. ”

La structure des *Fan Projekte* bénéficie, à l'échelle européenne, d'une reconnaissance forte de son expérience et de ses compétences. Elle a ainsi largement contribué au développement des ambassades de supporters lors des grands tournois internationaux. Elle a également favorisé **la création d'une fédération européenne des supporters** (appelée FSE depuis 2008) qui défend les droits des supporters et une culture positive du supportérisme, en luttant contre la violence et les discriminations et en prônant le dialogue avec les institutions sportives, comme le KOS le fait avec les instances sportives et publiques allemandes.

2.2. La gestion policière du hooliganisme

Parallèlement, la conférence des ministres de l'Intérieur de l'État et des Länder établie en 1990, outre sa participation au groupe de travail du *Concept national sport et sécurité*, a élaboré un programme visant à mettre en place progressivement **les moyens adaptés à la lutte contre le hooliganisme** : la création du *Zentrale Informationsstelle Sporteinsätze* (ZIS) qui collecte les données venant des structures de renseignement propres aux Länder (LIS), des « préfectures » de football, des « spotters » chargés du contact avec les groupes les plus virulents et de toute autre source d'information tels que la Fédération de football ou les clubs.

Le ZIS se veut un moyen de planification au niveau national et local, pour élaborer le calendrier de la compétition afin de répartir les forces policières d'appoint, pour la définition des normes de sécurité (partage entre police et organisateur du match, le club, responsable de la sécurité) concernant la fouille à l'entrée du stade, le nombre de personnels de sécurité privée, l'existence de centres de rétention à l'intérieur du stade, la signification des interdictions de stade. Ainsi a été élaborée **une échelle des risques pour les matches**, différente de celle de l'UEFA, qui prévoit l'organisation du maintien de l'ordre correspondant à chaque échelle de risque, le dispositif policier allant de quatre personnes (même pour certains matches de première division) à 250. De même, les interdictions concernant l'alcool se décident selon des critères négociés localement, tenant compte des contrats de sponsoring ou du caractère jugé à haut risque ou non du match. On ajoutera, dans ce dispositif, **l'importance accordée à la formation qui vise notamment au contrôle des situations de défi et d'affrontement dans la perspective d'un désamorçage des tensions inhérentes à la confrontation supporters-policiers**.

3. Une politique pragmatique et orientée vers la désescalade des tensions

“ Certes, le hooliganisme n'a pas été éradiqué en Allemagne, mais les violences et le racisme sont nettement moins problématiques aujourd'hui. ”

Certes, des tensions parfois vives se manifestent entre policiers et supporters *ultras*; certes, le hooliganisme n'a pas été éradiqué en Allemagne, mais il ne l'a été dans aucun pays, et les violences et le racisme sont nettement moins problématiques aujourd'hui qu'il y a 20 ans, en particulier dans la partie occidentale du pays. **L'intérêt du modèle allemand est de proposer une démarche appuyant une vision de l'ordre des tribunes qui met à distance aussi bien le tout**

répressif que les lois du marché et qui préfigure une politique de

désescalade. On retiendra ici la démarche qui, partant d'un diagnostic partagé grâce à une analyse du phénomène par les experts, a permis de hiérarchiser les problèmes et de définir des stratégies de traitement différenciées selon les cas à traiter : répression pour les plus violents ; travail socio-éducatif pour les autres, mais aussi politique en quelque sorte, dans la mesure où les relations entre travailleurs sociaux des *Fan Projekte* et les supporters, en particulier les *ultras*, visent aussi à engager ces derniers dans une réflexion sur leurs actions et le sens de ces actions. Ceci est une condition de la **responsabilisation des supporters.**

“ Hiérarchiser les problèmes et définir des stratégies de traitement différenciées. ”

On mettra également en avant le caractère international des pré-occupations. C'est d'abord notable à travers l'initiative des ambassades de supporters lors des grands événements internationaux. C'est aussi notable à travers la création, en 1998, de la **fondation NIVEL**, du nom du gendarme français victime des *hooligans* allemands à Lens en marge d'un match de la sélection allemande. Cette fondation a été créée pour réfléchir sur les questions de violence à l'occasion des rencontres de football. Elle constitue un lieu d'échanges et de réflexion entre acteurs du terrain et experts, entre supporters et policiers pour mettre en œuvre des stratégies de désescalade. Elle a récemment mis en place un projet de « déconstruction de l'image d'ennemi entre les supporters et la police », auquel des policiers et *ultras* français ont participé aux côtés de leurs homologues allemands.

On mettra enfin en évidence en quoi cette forme de gouvernance est pragmatique et articulée sur une vision du football et de sa place dans la société.

Cela signifie qu'il n'y a pas de règles absolues sur des questions comme la consommation d'alcool dans et autour des stades, mais que cela dépend des circonstances locales. Il en va de même pour la manière dont a été conçue la gestion des stades. La Coupe du Monde 2006 en Allemagne a permis la **modernisation des stades allemands**. Ceux-ci offrent désormais des loges et des places de prestige aux prix élevés, mais pratiquent également **une politique tarifaire modérée pour les spectateurs et supporters afin de garantir un accès au plus large public possible**. Ceci fait du **championnat allemand le recordman des affluences en Europe**. À titre d'exemple des risques acceptés dans le cadre de cette politique, on notera que les stades allemands ont été adaptés aux demandes des supporters. Il est en effet possible d'assister debout aux matches de la Bundesliga (le championnat national), les sièges

“ La modernisation des stades et la politique tarifaire font du championnat allemand le recordman des affluences en Europe. ”

étant remis en place pour les rencontres européennes pour se conformer aux exigences de l'UEFA.

“ Les instances du football allemand se sont réellement impliquées dans le dispositif. ”

On insistera donc fortement sur le fait que **les instances du football se sont réellement impliquées dans le dispositif** et dans les stratégies qu'il sous-tend, sans se contenter de confier sa gestion à la police et à la justice. Elles sont, avec la police et les autorités locales, à la base des initiatives qui font des *Fan Projekte* un programme durablement installé dans le paysage du football. Cela se traduit par **l'existence, au sein de la Fédération allemande, d'un département « Prévention et Sécurité »** au sein duquel **un permanent est en charge des sujets liés aux supporters.**

“ L'intérêt d'une collaboration des différents acteurs sur le supportérisme et la nécessité de concilier des dispositifs répressifs et préventifs, et de les penser de manière globale. ”

Les présentations conjointes, lors du congrès du Stade de France, d'un travailleur social de l'organisation nationale des *Fan Projekte*, d'une supportrice engagée dans un collectif rassemblant des associations de supporters de plusieurs clubs et d'un responsable du service Prévention et Sécurité de la Fédération allemande de football ont mis en évidence l'intérêt d'**une collaboration des différents acteurs sur le supportérisme** et la **nécessité de concilier des dispositifs répressifs et préventifs**, et de les penser de manière globale. Il paraît donc opportun, lorsque les autorités françaises se tournent vers d'autres pays pour en tirer des enseignements en termes de gestion du supportérisme, de ne pas se contenter de regarder l'expérience anglaise mais d'étudier aussi la situation allemande, d'autant qu'elle paraît moins éloignée de celle que nous connaissons. Certaines de nos préconisations sont ainsi inspirées des dispositifs allemands, même si elles sont évidemment adaptées aux spécificités françaises.

III. La Belgique : une approche plurielle du thème « football et sécurité »

Dans le courant des années 1970 et au début des années 1980, la Belgique a vu l'apparition des *sides*, nom donné aux groupes de supporters violents. Ceux-ci, s'inspirant du modèle des *hooligans* anglais, se sont développés autour des plus grands clubs qui, de fait, sont ceux dont les rencontres provoquent alors régulièrement des débordements. Caractérisée donc par un « hooliganisme d'importation », comme nombre de pays européens à la même époque, fonctionnant par mimétisme et acculturation à la suite du contact avec les fans britanniques les plus violents lors des compétitions

européennes, la Belgique présente, par ailleurs, certains traits ayant favorisé l'essor d'affrontements entre supporters. Son territoire est de taille modeste et ses clubs sont par conséquent établis dans un périmètre géographique circonscrit, autant de facteurs nourrissant les oppositions partisans (en football, l'identité se construit bien souvent sur l'antagonisme, et le rapport à l'autre est d'autant plus problématique que ce dernier est proche), exacerbant les rivalités (pour des enjeux de suprématie locale), facilitant les déplacements de partisans lors des matchs joués à l'extérieur et, finalement, offrant de multiples occasions de rencontres entre supporters adverses.

“ La Belgique présente certains traits ayant favorisé l'essor d'affrontements entre supporters. ”

Au début des années 1980, le football belge voit ainsi se développer de nombreux incidents dans les stades. Une rencontre opposant Bruges à Anderlecht, en 1984, marque particulièrement les esprits : lancers de bombes agricoles avant la partie, match interrompu pendant une dizaine de minutes à cause de violents affrontements dans les tribunes, dispersion des supporters des deux camps, puis découverte de cachettes et de nombreuses armes de poing... Mais **c'est le drame du Heysel**, survenu le 29 mai 1985 à Bruxelles, **qui marque un tournant dans la gestion du supportérisme** et accélère la mise en place de dispositifs visant à lutter contre la violence dans le sport².

“ Le drame du Heysel, en 1985, marque un tournant dans la gestion du supportérisme et accélère la mise en place de dispositifs visant à lutter contre la violence dans le sport. ”

1. Le Heysel, la sécurisation des matchs et la « loi football »

La réaction politique est, en effet, immédiate. Dès le 8 juillet 1985, une Commission sur la violence dans les stades est mise en place à la demande du gouvernement belge. Y siègent, entre autres, les ministres wallon et flamand des Sports, la Ligue de football, l'Union royale belge des sociétés de football-association (URBSFA, nom de la fédération belge de football). Sa première décision est d'instituer une Commission d'inspection des stades chargée de vérifier l'ensemble des enceintes de football belges de première division avant la reprise de la saison sportive 1985-1986. Certains rapports sont très négatifs et la procédure aboutit à la rédaction d'un « Manuel pour la sécurité des stades à l'usage des clubs de première division ». En avril 1989, une loi portant approbation de la *Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors des manifestations sportives et notamment de matchs de football* (rédigée à

2. L'analyse proposée ici de la politique de gestion du supportérisme et de lutte contre le hooliganisme menée en Belgique et en Italie s'inspire de TSOUKALA A., BASSON J.-C., LESTRELIN L., SALLÉ L. (2008).

Strasbourg par le Conseil de l'Europe en 1985) est adoptée. Pour autant, la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des stades continue alors à être assurée en vertu des dispositions générales du Code Pénal.

Les pouvoirs publics belges participent également à **la stimulation de travaux menés par des chercheurs qui apportent une connaissance approfondie du monde des supporters et des hooligans** et viennent orienter les politiques en la matière (particulièrement en ce qui concerne le volet préventif). Ainsi, une journée d'étude sur l'évolution de la violence à l'occasion des matches de football se tient à Louvain en 1989 sous l'égide du Ministère de l'Intérieur. Dans la partie francophone du pays, Georges KELLENS et Manuel COMERON travaillent sur le cas des supporters du Standard de Liège, tandis que Kris VAN LIMBERGEN et Lode WALGRAVE, dans la partie flamande, étudient principalement les *sides* de Bruges, Anderlecht et Anvers.

1.1. La « loi football »

Plusieurs circulaires sont diffusées au début des années 1990 avant qu'une loi de décembre 1998 relative à la sécurité lors des matches de football, communément appelée « **loi football** », ne donne les instruments nécessaires au Service Public Fédéral Intérieur (SPF Intérieur, selon la nouvelle dénomination du Ministère de l'Intérieur), via sa « Cellule Football », pour concevoir et mettre en œuvre **une politique de sécurité relative aux spectacles sportifs et de gestion des supporters de football**. Conçue deux ans avant l'accueil du Championnat d'Europe des nations (disputé en 2000 et co-organisé avec les Pays-Bas), la loi s'applique à tous les matches joués sur le sol belge, internationaux ou nationaux. Elle confère la responsabilité de la préparation de la rencontre et de l'accompagnement des supporters aux organisateurs, c'est-à-dire le club recevant (dans le cadre du championnat) ou la fédération belge de football (dans le cadre de rencontres impliquant l'équipe nationale). Elle prévoit des obligations tant pour ce qui est de la mise aux normes des enceintes sportives que pour la coordination des forces de l'ordre. Ainsi les organisateurs sont-ils tenus de produire, avant chaque début de saison, une convention relative à leurs obligations avec les services de secours et les autorités ou services administratifs et policiers. Comme en France, il revient à l'organisateur de veiller à la sécurité à l'intérieur du stade alors que l'extérieur de l'enceinte est placé sous la responsabilité des forces de l'ordre. Chaque club de première division doit, de plus, posséder au moins un responsable de la sécurité ayant suivi une formation (et des recyclages

annuels) reconnue par le SPF Intérieur. Sa fonction est précisément définie. Il lui appartient notamment de gérer la billetterie, de mettre en place et faire adopter un plan d'urgence en collaboration avec les équipes de stewards (engagés par l'organisateur et dont la formation et le rôle sont définis par la loi ; palpations, respect du règlement d'ordre intérieur, contrôle des interdictions de stade : ils ont une fonction de persuasion)³, d'établir un règlement d'ordre intérieur, de contrôler les flux et positionnements (dans des parties séparées) des supporters des deux équipes, de s'assurer de la surveillance à distance des tribunes au moyen de caméras, d'apporter le soutien de ses équipes au respect des interdictions de stade (par le biais de photographies transmises à l'organisateur par les services de police). Il revient en outre à l'organisateur d'instituer un conseil consultatif local pour la sécurité des matches. En cas de manquement aux obligations prescrites, l'organisateur peut se voir sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 250 000 euros. L'URBSFA est concernée par ces obligations lorsqu'un match de l'équipe nationale est organisé en Belgique, mais elle doit également assister les clubs dans le cadre de leur mission de sécurité au cours de l'année sportive, coordonner leur action voire les suppléer en cas de défaillance.

1.2. Une loi sévère pour dissuader les auteurs de troubles

La loi mise fortement sur la dissuasion. Le régime de sanctions est en effet sévère. Parmi les faits répréhensibles figurent le jet d'objets, la dégradation de biens, la violence, l'incitation à la haine, l'introduction (ou la tentative d'introduction) de fumigènes, etc. Des amendes sont prévues (significatives, elles peuvent aussi être répétitives). Des interdictions administratives de stade d'une durée de trois mois à cinq ans peuvent être infligées. Elles peuvent être couplées à des interdictions administratives de pénétrer dans un périmètre de sécurité autour de l'enceinte. Des interdictions administratives de quitter le territoire peuvent encore être prononcées dans le cas où une interdiction administrative de stade de deux ans ou plus est infligée au contrevenant. Quant aux interdictions judiciaires de stade, dans le cas d'une condamnation devant la justice, elles peuvent être d'une durée de trois mois à dix ans. Enfin, une autre forme d'exclusion a été instaurée qui relève strictement de l'organisateur (et de son responsable sécurité particulièrement chargé de l'identification, de la constitution du dossier et du respect de la procédure) lorsqu'une personne

3. Le steward reçoit une formation théorique, une partie pratique sous forme de stage qui s'échelonne sur cinq matches, le tout étant sanctionné par une évaluation finale.

se rend coupable de la transgression d'un article du règlement d'ordre intérieur du stade. De caractère national et dénommée « procédure d'exclusion civile », elle est considérée comme parallèle à l'interdiction administrative.

Depuis sa promulgation, la loi a très régulièrement fait l'objet d'amendements et de retouches, dans le sens d'un durcissement. Si elle ne prévoyait à l'origine que les infractions commises à l'intérieur de l'enceinte sportive, elle a progressivement évolué : le texte définit désormais un périmètre de sécurité de cinq kilomètres à partir de la clôture extérieure du stade au sein duquel la loi s'applique.

“ La « loi football » définit désormais un périmètre de sécurité de cinq kilomètres à partir de la clôture extérieure du stade. ”

Cette politique se caractérise aussi par le contrôle des infrastructures, l'installation de caméras de vidéosurveillance, la formation et l'emploi de stewards. Surtout, les sanctions se veulent dissuasives et **l'esprit de la loi repose fortement sur la vitesse de la punition via le déploiement de procédures administratives venant compléter (voire suppléer) la voie judiciaire et dont le premier intérêt, aux yeux des autorités publiques et sportives, tient à leur plus grande rapidité.** La loi « garantit » l'application d'une sanction (une amende et/ou une interdiction administrative de stade) dans les six mois après l'accomplissement de l'acte délictueux. C'est donc prioritairement à la loi que revient le rôle dissuasif. Si cette politique se voit couplée à la mise en place d'équipes de policiers spécialisées (les *spotters*) dans le repérage et la collecte de preuves, elle s'inscrit, en effet, dans **une volonté de diminution de la présence policière** et, de fait, la tendance est à la baisse de la mobilisation des effectifs policiers en uniforme. **L'accent est d'abord mis sur la qualité de l'accueil (une manière dite « amicale mais ferme » de faire la police), l'intervention proactive avec le développement d'une présence de proximité et individualisée (grâce aux *spotters*) et le perfectionnement de l'intervention policière.**

1.3. Les transformations du supportérisme belge

Aujourd'hui, la situation belge en matière de hooliganisme est éloignée de celle des années 1980. **La violence dans les stades a sensiblement reculé** et les incidents sont désormais relativement rares (le phénomène de déplacement spatio-temporel des affrontements existe mais il est difficilement mesurable). Les effectifs des *sides* sont bien moins importants et leur activité moindre. **La politique de sécurité décrite ci-dessus en est l'une des causes.** Elle contribue à la complication du passage à l'acte

“ La violence dans les stades belges a sensiblement reculé, la politique de sécurité en est l'une des causes. ”

déviant et suscite le découragement d'une large partie des supporters les plus enclins à la violence. Mais **l'affaiblissement du hooliganisme en Belgique tient aussi à la progressive intégration socio-économique des anciens meneurs et à leur vieillissement. La mise en œuvre de politiques préventives à long terme**, impliquant des acteurs publics et privés dans d'ambitieux projets socio-éducatifs (appelés « *Fan Coaching* », cf. *infra*), **a également joué un rôle certain.**

“ La mise en œuvre de politiques préventives à long terme a également joué un rôle certain. ”

En outre, **l'émergence du modèle *ultra* transforme le supportérisme belge.** Par ses dimensions esthétique, spectaculaire et festive, par la promotion d'une certaine radicalité et d'une attitude rétive à l'autorité (le propre de « l'esprit rebelle »), le supportérisme extrême « à l'italienne » séduit volontiers les jeunes Belges d'aujourd'hui. **Ce mode de supportérisme implique du même coup un rapport à la violence différent de celui caractérisant les groupes de *hooligans* :** envisagée comme un mode d'action éventuel (pour défendre l'honneur du collectif, notamment), elle n'est pas appréhendée comme une fin en soi. En Belgique, les premiers groupes *ultras* naissent au milieu des années 1990 dans la partie francophone : à Liège notamment, mais aussi à Charleroi, La Louvière et Mons... La Flandre, quant à elle, reste bien plus marquée par un supportérisme « à l'anglaise ».

La recomposition du paysage du supportérisme extrême belge depuis plusieurs années a posé de **nouveaux défis aux autorités publiques et sportives.** Si le supportérisme *ultra* est perçu comme un contrepoids au hooliganisme du côté des autorités francophones, il est volontiers associé aux incivilités et à la persistance du problème de sécurité dans les stades du côté néerlandophone. Puisque les autorités publiques et sportives du pays sont représentées par des Flamands, la tendance a plutôt consisté à chercher à maîtriser la culture *ultra*, en sanctionnant plusieurs de ses facettes. Il en va ainsi de l'utilisation des fumigènes, considérés par les supporters *ultras* comme éléments clés du spectacle. **Aussi les *ultras* sont-ils devenus une cible importante de la loi football, pour les fumigènes bien plus que pour l'usage de la violence.** Cet état de fait pose également de nouvelles questions. Celle, d'abord, de l'éventualité de la mise sur pied d'une politique différenciée puisque les clivages sont forts, dans ce pays, en matière de supportérisme comme dans bien d'autres domaines de la vie sociale. Les problématiques étant différentes en Flandre et en Wallonie, se pose la question de réponses adaptées à la réalité culturelle de chaque région.

“ Si le supportérisme *ultra* est perçu comme un contrepoids au hooliganisme du côté des autorités francophones, il est volontiers associé aux incivilités et à la persistance du problème de sécurité dans les stades du côté néerlandophone. ”

Une autre question se pose encore. Quoique plus rare, la violence existe toujours, mais elle est le fait aujourd'hui de groupes aux logiques d'actions plurielles et d'individus très variés du point de vue de leurs caractéristiques socioprofessionnelles. Il y a certes des marginaux, mais aussi de très nombreux individus très bien insérés socialement. Cela soulève donc aussi la question de la pertinence actuelle du *Fan Coaching*, un ambitieux programme qui, à l'origine, renvoyait le hooliganisme essentiellement à une problématique sociale.

2. Un dispositif socio-préventif : le *Fan Coaching*

“ Le programme de *Fan Coaching* entend s'attaquer aux racines sociales du problème. ”

“ C'est l'ensemble des facteurs sociaux du passage à l'acte délinquant qu'il convient de prendre en compte. ”

La « **prévention offensive** » (ou « socio-prévention proactive ») a été élaborée, là encore, en réaction au drame du Heysel. Le programme de ***Fan Coaching*** imaginé au cours des années 1980 par des universitaires, mis en place dans plusieurs clubs et présenté lors du congrès du Stade de France par l'un de ses principaux promoteurs (Manuel COMERON), entend **s'attaquer aux racines sociales du problème**. Il repose sur le constat que si le hooliganisme voit dans les tribunes des matches de football l'opportunité de se donner libre cours, il est le fait de supporters trouvant leurs motivations les plus violentes dans un autre espace et dans un autre temps. C'est alors l'ensemble des facteurs sociaux du passage à l'acte délinquant qu'il convient de prendre en compte : situations familiales difficiles, scolarité défailante, emplois dévalorisés ou chômage persistant, habitat dégradé, perspectives individuelles sans lendemain... tous les facteurs sont réunis qui rendent nécessaires l'éducation, la responsabilisation, l'accompagnement et l'encadrement des supporters les plus dangereux.

Appréhendé en tant que manifestation d'un dérèglement social (et, par certains aspects, psychologique), **le hooliganisme appellerait un mode de prise en charge total**. Des éducateurs assurent une présence quasi continue auprès des jeunes. Ecoute, dialogue, vigilance, vécu commun d'expériences diverses sont alors les premiers jalons d'une régulation extérieure au noyau des supporters potentiellement violents. L'objectif est bien : 1) d'enrayer le passage à la violence en coupant les plus jeunes des supporters les plus virulents qui souhaiteraient les enrôler ; 2) d'essayer d'amener les supporters déjà engagés sur la voie du hooliganisme à abandonner la violence ; 3) d'inciter les supporters les plus radicaux à s'investir positivement dans d'autres sphères et à créer une image positive d'eux-mêmes.

“ Inciter les supporters les plus radicaux à s'investir positivement dans d'autres sphères. ”

Producteurs d'un code de bonne conduite interne au groupe et garants de la liaison de ce dernier avec les forces de l'ordre, ces professionnels de l'éducation spécialisée sont chargés d'une mission délicate. Ils s'appliquent, en particulier, à développer de nombreuses activités socioéducatives et socioculturelles susceptibles de **canaliser l'énergie des jeunes** dont ils ont la charge : rédaction et publication du *fanzone* ou du journal, création, organisation et gestion d'un site électronique propre au groupe de supporters, enregistrement de CD, visites d'expositions, sorties au cinéma, organisation de conférences-débats sur divers thèmes (loi football, vie du club, multiculturalisme, toxicomanie, handicap, discriminations, etc.), participation à des programmes humanitaires, activités sportives (en particulier des sports extrêmes), travaux d'embellissement du stade...

“ De nombreuses activités socioéducatives et socioculturelles susceptibles de canaliser l'énergie des jeunes. ”

L'entreprise d'officialisation est parachevée quand l'ensemble des activités proposées trouve place au sein du **fan home**. Manuel COMERON a détaillé, lors du congrès, la construction de ce bâtiment par les supporters du Standard de Liège eux-mêmes. Cette expérience symbolise bien l'esprit du *Fan Coaching* (proposer des activités positives aux supporters dans lesquelles ils s'impliquent). Elle a incontestablement facilité l'appropriation du *fan home* par les supporters. Siège permettant le rassemblement des supporters en un lieu clairement identifié et pendant de longues séquences temporelles, il prend place, le plus souvent, dans l'enceinte du stade et ses plages horaires d'ouverture ne se limitent pas à la durée des matches (un accueil et une permanence sont prévus durant la semaine). Investi par les supporters, il atteste l'existence (accompagnée d'une forme de respectabilité) d'une organisation reconnue et considérée pour les avantages qu'elle procure. Facteur de responsabilisation et de représentation des supporters, le *fan home* constitue ainsi le point de rencontre de l'ensemble des acteurs publics et privés intéressés, au premier chef, par le bon déroulement des compétitions de football. De même favorise-t-il le développement, autour de lui, d'un vaste réseau d'aide et d'assistance visant à extraire les supporters d'une situation sociale générant, pour une large part, leurs comportements violents. Des offres d'emplois sont ainsi consultables.

“ Facteur de responsabilisation et de représentation des supporters, le fan home constitue le point de rencontre de l'ensemble des acteurs publics et privés intéressés par le bon déroulement des compétitions de football. ”

Promotion d'une culture positive du supportérisme, mélange d'activités éducatives, d'assistance sociale et juridique (notamment lors d'interdictions de stade), de travail de rue, mais aussi accompagnement des supporters lors des matches joués à l'extérieur, lutte contre les discriminations ou la toxicomanie..., cette option sociopréventive est particulièrement ambitieuse.

3. La politique de gestion du supportérisme aujourd'hui : la recherche d'un nouvel équilibre entre prévention et répression

3.1. Les difficultés du *Fan Coaching*

Si le *Fan Coaching* a contribué à la décrue du hooliganisme, ce dispositif rencontre également des difficultés dues à ses principes mêmes et aux transformations du supportérisme belge. D'ailleurs, le programme a régressé au fil des ans puisque seuls trois projets perdurent aujourd'hui de manière permanente (à Liège, Charleroi et Lierre), des actions plus ponctuelles étant néanmoins menées dans d'autres villes.

Quelles sont les critiques apportées au *Fan Coaching*? Si elle est d'une certaine efficacité pour les fans susceptibles de déraiper, l'expérience n'a guère de prise sur les éléments les plus incontrôlables. Le *Fan Coaching* subit également des critiques d'une partie des supporters. Ceux-ci estiment qu'il se substitue aux actions organisées par les supporters eux-mêmes et le considèrent comme une forme de contrôle social. Certains jeunes se comporteraient en consommateurs des occupations proposées par le *Fan Coaching* et seraient ainsi maintenus dans une logique d'assistanat. Les relations entre éducateurs et policiers sont également sources d'inquiétudes. Les échanges mutuels entre policiers et éducateurs ne doivent concerner que des informations à caractère général, mais certains supporters suspectent des transmissions d'informations individuelles. Ces critiques rappellent **la difficulté à appliquer, de manière efficace et acceptée par les populations visées, des dispositifs de travail social**. Pour produire des résultats probants, ils nécessitent une implication forte et constante de leurs promoteurs ainsi que des relations étroites avec l'ensemble des supporters. Les *Fan Projekte* allemands suscitent moins de réticences de la part des supporters parce qu'ils insistent surtout sur leur rôle de médiateurs, mais ils ne sont pas non plus exempts de toute critique de la part de ceux auxquels ils sont principalement destinés.

Une dernière critique, moins polémique, est, elle, partagée par tous les acteurs et les observateurs. **L'essoufflement du *Fan Coaching* est le fait d'une baisse du hooliganisme, qui rend un tel dispositif moins nécessaire, mais aussi du renouvellement conjugué des générations de supporters et d'éducateurs sociaux**. Conçu pour traiter le problème des noyaux durs de *hooligans*, le *Fan Coaching* est confronté à l'essor du mouvement *ultra* dans la partie wallonne du pays.

En Belgique, comme en Allemagne, tous les *ultras* n'ont pas le même rapport à ces dispositifs préventifs. Certains s'y impliquent volontiers, tout en affirmant l'identité de leur groupe et leur autonomie par rapport aux structures, quand d'autres restent à distance du *Fan Coaching* ou des *Fan Projekte*, par crainte de perdre leur autonomie ou d'être « récupérés par le système » pour reprendre une expression courante des *ultras* européens.

3.2. Vers d'autres dispositifs sociopréventifs ?

Dans la majorité des cas, les supporters *ultras* sont néanmoins dans une posture d'ouverture au dialogue avec les autorités, d'où la possibilité de mise en place de processus de médiation. Un manuel intitulé « Meilleures pratiques : prévention de la violence liée au football » vient compléter la loi football et cherche à prolonger la « tradition » sociopréventive belge sous d'autres formes, qui restent en partie à inventer. Initiative du SPF Intérieur, le programme « Crédit Fair-play » a récemment vu le jour, qui prévoit une enveloppe de 100 000 euros chaque année afin de promouvoir des initiatives visant à améliorer la sécurité et à développer un esprit positif dans les enceintes de football. Professionnalisation des personnels de sécurité, campagnes de sensibilisation aux discriminations, lutte contre le racisme, lancement de campagnes d'informations, projets préventifs auprès des supporters... les pistes lancées par le Ministère sont nombreuses et encouragent le développement de partenariats entre les différents acteurs sportifs, associatifs et institutionnels. Mais la frontière entre prévention et dispositif sécuritaire est parfois fine. Le projet d'instauration d'un commissaire à la sécurité, porté par la Fédération dans le cadre de ce programme, en est une illustration. Si, selon l'URBSFA, le rôle du commissaire relève de fonctions d'information, de conseil et de soutien auprès de l'organisateur (il n'est censé prendre aucune décision opérationnelle à l'égard de l'organisateur et/ou des forces de l'ordre), ce projet consiste aussi à envoyer une personne mandatée lors de certains matches considérés comme risqués afin de contrôler le respect des aspects sécuritaires de la rencontre.

“ Prolonger la « tradition » sociopréventive belge sous d'autres formes. ”

Aussi les supporters *ultras* adressent-ils régulièrement des reproches au volet répressif, selon eux trop important, de la politique belge. Regroupés en une association dénommée « Tribunes Libres », ils dénoncent la loi football et visent dans le même mouvement la police, les clubs et leur département de la sécurité, le SPF Intérieur. Le reproche le plus redondant concerne les sanctions prévues par la loi, perçues comme disproportionnées eu égard aux faits visés. Se superposent enfin à ces limites des problèmes

qui tiennent aux différences communautaires. Le travail des policiers diffère sensiblement d'une région à une autre : à l'approche plus répressive caractéristique de la communauté néerlandophone s'oppose une approche francophone que les collègues du nord du pays estiment, à l'inverse, trop laxiste et complaisante à l'égard de supporters *ultras*.

3.3. Deux enseignements majeurs

L'expérience belge délivre deux enseignements principaux.

- Les dispositifs répressifs y sont assez similaires à ceux existants en France. Mais ils bénéficient de l'existence de programmes socio-préventifs qui, de manière complémentaire, contribuent eux aussi à endiguer le hooliganisme et à gérer les diverses franges de supporters.

Le cas belge rappelle ainsi l'intérêt de combiner des mesures répressives et préventives.

- **Les dispositifs préventifs produisent manifestement des effets**, même si ceux-ci sont difficiles à mesurer. **Mais, comme tout projet de travail social, ils rencontrent aussi des difficultés dans leur mise en œuvre.** Ces programmes nécessitent donc un soutien fort de la part des autorités locales et nationales, sportives et publiques, sans quoi ils risquent de s'essouffler.

“ Le cas belge rappelle ainsi l'intérêt de combiner des mesures répressives et préventives. ”

IV. L'Italie : un contre-modèle

Pays de forte tradition footballistique, l'Italie est marquée par l'existence d'associations de supporters *ultras* rigoureusement organisées et, pour certaines d'entre elles, installées dans les stades depuis plusieurs décennies. Longtemps, la politique italienne en matière de gestion du supportérisme et de lutte contre les violences a semblé se résumer à une course après l'actualité tragique, ne réagissant qu'après coup aux événements violents marquant le football. Aux périodes de désintérêt succèdent des moments d'intense agitation, lors d'épisodes dramatiques (il y a eu près de vingt morts dans les stades italiens depuis 1962), pendant lesquels de nouvelles mesures, censées résoudre le problème, sont adoptées. **Une relative complaisance de certaines autorités sportives vis-à-vis des comportements déviants (notamment racistes) a, par ailleurs, contribué à banaliser ce type de conduites répréhensibles et a généré un tissu d'interactions ambiguës entre groupes de supporters et dirigeants de clubs de football.** Les très

“ Longtemps, la politique italienne en matière de gestion du supportérisme et de lutte contre les violences a semblé se résumer à une course après l'actualité tragique (près de vingt morts dans les stades italiens depuis 1962). ”

graves incidents lors du match opposant Catane à Palerme en février 2007⁴ ont conduit à une application plus stricte de dispositions déjà existantes et à la mise en place de nouvelles mesures d'urgence. Malgré tout, la situation italienne demeure aujourd'hui dans l'impasse. Primat accordé à la protection de l'ordre public et à une approche policière, absence d'alternative et faiblesse des politiques préventives à long terme, timide implication des instances sportives (les clubs en particulier), des milieux associatifs et des supporters... cette politique se montre peu efficace. D'une part, les violences et le racisme restent présents dans les stades, d'autre part, elle déstabilise les milieux supportéristes structurés qui, s'ils peuvent se rendre responsables d'une certaine agitation et valoriser certains comportements déviant, forment souvent un rempart contre des formes de violence plus extrêmes.

“ La situation italienne demeure aujourd'hui dans l'impasse. ”

1. Une gestion proactive et répressive des problèmes

Alors que les incidents se multiplient, les années 1980 sont d'abord caractérisées par un renforcement continu de la présence policière dans et aux abords des stades, des contrôles, des fouilles et des interdictions. Une loi de décembre 1989 relative à l'ordre public lors des manifestations sportives encadre la politique de contrôle des supporters. Établie en prévision de l'organisation de la Coupe du monde de football de 1990 mais aussi en réaction aux décès de supporters à Ascoli et Milan, sa mesure phare consiste à interdire de stade, pour une durée allant de six mois à trois ans, les supporters qui commettent des actes violents dans les enceintes sportives. La loi prévoit aussi la « militarisation » (les militaires italiens participent à la sécurité de la Coupe du monde de 1990) et la sanctuarisation des stades. Grilles de séparation, vitres de plexiglas, virages sectorisés et tribunes allouées aux partisans visiteurs strictement protégées forment ainsi le lourd arsenal dissuasif. Entre 1994 et 2002, la présence policière dans les stades est doublée.

Ces dernières années, de nouvelles mesures ont été prises, généralement après des incidents graves. Néanmoins, le football italien demeure marqué par des violences régulières qui font

4. Un officier de police (Filippo RACITI, 38 ans) trouve la mort, 62 policiers sont blessés (essentiellement par des fumigènes et des jets d'objets), cinq membres des unités de secours et d'urgence également, tout comme treize supporters de Catane. 57 individus sont arrêtés (la plupart étant des mineurs). Suite aux incidents, le championnat est arrêté.

“ Une pièce
d'identité doit être
présentée pour
pouvoir acheter
un billet puis pour
pouvoir pénétrer dans
l'enceinte sportive. ”

de nombreux blessés voire des morts, ce qui pose la question de l'efficacité de ces mesures et de leur application effective.

La loi de 1989 est d'abord modifiée en août 2001. Le texte prévoit notamment le durcissement des conditions d'accès aux stades et des interdictions de stade : une pièce d'identité doit être présentée pour pouvoir acheter un billet puis pour pouvoir pénétrer dans l'enceinte sportive. En février 2003, le Conseil des ministres italien adopte une loi dite « antiviolence » qui institue le principe du « quasi flagrant délit » ou « flagrante différée ». Cette disposition rend possible l'arrestation des auteurs de troubles 36 heures après les faits sur la base de documents photographiques ou vidéos et sur ordre d'un juge. Cette loi a d'autres conséquences : les préfets ont de plus amples pouvoirs d'intervention sur les matches. Ils peuvent, à titre préventif, décider de faire reporter les rencontres pour des raisons d'ordre public. Une autre mesure prévoit que la préfecture sanctionne globalement les comportements violents en fermant jusqu'à un mois un stade ayant été le théâtre d'affrontements.

Un nouveau décret-loi antiviolence, dit « loi PISANU » (du nom du ministre de l'Intérieur à l'origine de la loi), est promulgué en août 2005. Le texte intervient sur les questions relatives à la billetterie, la vidéosurveillance, la sécurité des enceintes sportives (la volonté de promouvoir la fonction de stadier y est présente). La loi prévoit des interdictions administratives de stade de deux mois à deux ans, assorties d'une obligation de pointer dans un commissariat les jours de match. Par ailleurs, toute personne interrompant une rencontre peut se voir punie d'un mois à trois ans de prison. Les billets doivent être électroniques, nominatifs, de couleur différente selon la tribune et correspondre à une place précise (c'est la principale nouveauté). La revente des places est sanctionnée d'amendes. Toutefois, en dehors des enceintes de Rome, Turin et Milan, les stades italiens n'étaient pas équipés pour garantir l'application de ces mesures. De plus, les normes de sécurité dans les stades, définies par la loi, n'étaient pas appliquées jusqu'à la mort du policier de Catane en février 2007.

C'est seulement à cette date qu'une structure fédérale est créée pour contrôler la conformité des stades, sur le modèle de la *Football Licensing Authority* en Angleterre (qui délivre une sorte de certification aux stades anglais en matière de sécurité). De nouvelles mesures sont aussi mises en place par le gouvernement italien à la suite de ce décès. Elles prévoient des interdictions de stade « préventives » et étendues aux mineurs, des interdictions de déplacement « préventives » des supporters visiteurs lors des matchs définis « à risque » par les autorités (couplées à l'interdiction de

la vente groupée de billets afin de limiter les voyages collectifs), davantage de caméras de surveillance et une fouille encore plus rigoureuse. L'introduction de drapeaux et banderoles dans les virages doit dorénavant être soumise au moins sept jours avant la partie à une autorisation sur la base d'une description écrite ou photographique. La durée du principe de « quasi flagrant délit » passe de 36 heures à 48 heures. Une autre mesure condamne à une peine de cinq à quinze ans de prison toute personne qui résiste à une arrestation. De plus, la possession de feux d'artifice ou de fusées éclairantes dans les vingt-quatre heures avant et après les matches constitue un délit.

Après la mort d'un supporter de la Lazio en novembre 2007, l'Observatoire national sur les manifestations sportives, qui dépend du Ministère de l'Intérieur, a décidé d'interdire des déplacements aux groupes considérés comme violents. Régulièrement, des mesures restrictives en matière de déplacements des *tifosi* lors des rencontres considérées comme à risques sont prises par le Comité d'analyse pour la sécurité des manifestations sportives (CASMS, dépendant du Ministère de l'Intérieur). Mais ces tentatives répétées d'empêcher les transferts en groupe génèrent des problèmes de gestion de l'ordre public (les supporters se déplaçant en voitures et par petites bandes). Les clubs ont eu obligation en outre de se doter, au 1^{er} mars 2008, de stadiers formés, sous peine de devoir jouer leurs matches à domicile à huis clos. Les préfets ont désormais la possibilité de ne pas faire commencer une rencontre, ou de l'arrêter, en cas de violences, même perpétrées loin du stade où la partie se joue.

Depuis 2009 (à l'AC Milan et à l'Inter), reprenant une idée similaire évoquée un temps par les Anglais avant d'être abandonnée (cf. *supra*), **une carte d'identité du supporter** (la *tessera del tifoso*) a été mise en place par le Ministère de l'Intérieur, via l'Observatoire national sur les manifestations sportives. Créant de fait une catégorie de supporters officiels, elle prévoit des contreparties commerciales (achetée au prix de 10 euros, la carte va de pair avec un abonnement annuel, des offres de réduction sur le coût des voyages). Obligatoire pour suivre son équipe en déplacement et accéder au secteur visiteur depuis août 2010, elle constitue surtout le symbole de la lutte contre la violence affichée par le gouvernement italien. Ressemblant à une carte bancaire, la *tessera del tifoso* contient des données personnelles à l'instar d'une carte d'identité traditionnelle (nom, prénom, adresse), une photo et une puce électronique (que des bornes installées à l'entrée des stades sont capables de lire) permettant d'obtenir des renseignements de géolocalisation (le supporter est-il dans le stade ? est-il en déplacement ?),

“ Depuis 2009, une carte d'identité du supporter a été mise en place par le Ministère de l'Intérieur. ”

ce qui en fait un puissant instrument de contrôle et de surveillance. Instituée par une circulaire, la mesure a soulevé des réactions hostiles, jusque dans les rangs de certains dirigeants sportifs. Certains supporters, notamment des *ultras*, considèrent cette carte d'identité du supporter comme attentatoire aux libertés individuelles, d'autant qu'elle ne peut être délivrée à une personne possédant un casier judiciaire ou ayant connu une sanction il y a moins de cinq ans (y compris une forme d'interdiction de stade qui peut être prononcée sur la base de potentialités et non d'actes délictueux effectivement accomplis).

“ Le choix est fait de garder à distance les individus déviants ou délinquants, plutôt que d'essayer de modifier leur futur comportement. ”

Cette carte d'identité, et l'ensemble de la politique italienne, reflètent une certaine manière de gérer les populations à problème : le choix est fait de garder à distance les individus déviants ou délinquants, plutôt que d'essayer de modifier leur futur comportement. Marquée par une vision à court terme des problèmes, cette politique est coûteuse (en 2003, le dispositif de maintien de l'ordre public lors de chaque journée de championnat coûtait à l'État près de 32 millions d'euros). Elle est aussi réduite, tant dans ses objectifs que dans sa méthodologie puisque focalisée sur le maintien de l'ordre public et une approche « éducative », de type paternaliste et autoritaire, ayant pour objectif de faire intérioriser le respect des règles. Certes, la part très importante consacrée au volet répressif s'inscrit dans une histoire, celle d'un pays marqué par un passé politique trouble et traversé par des périodes de violence sociopolitique extrême, qui a depuis longtemps fondé le maintien de l'ordre public sur le recours à la démonstration de la puissance et de la supériorité numérique des policiers. Mais l'introduction de lois pénales spéciales a produit des effets considérables au-delà de la répression de la violence puisqu'elle a impliqué la mise en place progressive d'un ensemble de mesures dérogatoires et la création de sanctions toujours plus dures à l'encontre des personnes suspectées de hooliganisme. De plus, l'application aléatoire de ces dispositifs selon le temps et le lieu contribue à les décrédibiliser aux yeux d'une bonne partie des supporters.

2. Une alternative à la gestion répressive ?

Le *Progetto ultrà* de Bologne

Créée à Bologne en 1995 par un universitaire, Carlo BALESTRI, et comptant aujourd'hui quatre permanents, l'association dénommée *Progetto ultrà* rejette le modèle répressif en grande partie inadapté, à leurs yeux, à la

réalité italienne. Si le *Progetto ultrà* se réfère aux *Fan Projekte* allemands, son mode de fonctionnement est sensiblement différent. Le dispositif allemand jouit du soutien des Länder et donc de moyens financiers conséquents. Le *Progetto ultrà* ne bénéficie pas des mêmes soutiens des autorités sportives et publiques. De plus, il se développe à l'envers par rapport à l'expérience allemande. Cette dernière est partie d'initiatives fortement ancrées localement, alors que le *Progetto Ultrà* est d'emblée une structure à visée nationale (même s'il est installé à Bologne, ce qui l'amène à se développer surtout dans une aire géographique proche), qui mène des actions pour l'ensemble des *ultras* italiens tout en cherchant des appuis locaux auprès des groupes *ultras* déjà existants qu'il peut également soutenir dans leurs démarches. Enfin, les *Fan Projekte* ont été fondés pour lutter contre le hooliganisme, à une époque où l'Allemagne ne connaissait pas le mouvement *ultra*, qui est une forte particularité italienne.

L'association de Bologne est abritée et soutenue par l'Union italienne du sport pour tous (UISP, *Unione italiano sport per tutti*), une fédération multisports (située à Rome) à forte vocation éducative et socioculturelle (qu'en France on qualifierait volontiers « d'affinitaire ») qui développe des projets ambitieux envers, et avec, les *ultras*. À ce titre, l'UISP accueille en son sein les activités du *Progetto ultrà* avec bienveillance et les relaie. Dans les faits, le *Progetto ultrà* prône une approche préventive proche du travail de rue et du travail social, soucieuse d'éviter la stigmatisation et associant les groupes de jeunes supporters à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes qui leur sont destinés. Il s'agit de respecter et de valoriser la culture populaire dont ils sont porteurs. L'ambition est d'opérer un changement radical de la perception publique du supportérisme. Le *Progetto ultrà* entend considérer les supporters pour ce qu'ils sont, sans chercher ni à les stigmatiser, ni à les convertir. L'entreprise vise à se garder des tentations normatives et compassionnelles à l'endroit de ces derniers et s'applique, dans le respect du droit, à préserver, affirmer et spécifier leur identité.

L'association cherche à faire valoir qu'un certain nombre d'expériences alternatives et de réalisations concrètes nées de la confrontation directe au terrain supportériste ne viennent pas concurrencer l'action publique mais plutôt compléter, voire pallier, des routines institutionnelles souvent déficientes et générant parfois des effets pervers. Testées localement, ces bonnes pratiques innovantes sont même susceptibles de faire preuve d'adaptation à d'autres environnements et de se prêter ainsi à une forme

“ Le *Progetto ultrà* prône une approche préventive proche du travail de rue et du travail social, soucieuse d'éviter la stigmatisation et de respecter et de valoriser la culture populaire dont les jeunes supporters sont porteurs. ”

“ Compléter des routines institutionnelles souvent déficientes. ”

de généralisation que les acteurs publics peuvent reprendre à leur compte pour réinvestir un espace social qui leur échappe grandement.

“ Le Progetto
ultra inscrit la cause
supportériste
dans la lutte contre
le racisme. ”

Couramment soupçonné de travailler à la traduction politique d'intérêts particuliers, le *Progetto ultra* doit cependant fournir la preuve que l'expertise dont il est porteur sert une large ambition. Il trouve alors un motif d'élargissement, tout autant que d'ennoblissement, de la cause supportériste dans son inscription dans la lutte contre le racisme. Collaborant activement avec le réseau Football contre le racisme en Europe (FARE, *Football Against Racism in Europe*), le *Progetto ultra* cherche aussi à initier des projets sur l'ensemble du territoire italien en ce sens puis à en faire la promotion.

Modestes ou plus complètes, la myriade d'initiatives coordonnées ou simplement soutenues par le *Progetto ultra* trouvent une forme de parachèvement, une fois l'an, à l'occasion de la tenue du Mondial antiraciste organisé depuis 1997. Événement phare et ressource emblématique de l'organisation, le *Mondiali antirazzisti* autorise, tous les étés dans les environs de Bologne, la mise en scène des activités de l'association et permet d'afficher l'étendue de son réseau. Accueillant 7 000 participants (soit plus de 200 équipes), la manifestation est devenue un véritable festival politico-culturel : débats, ateliers de réflexion, forums, concerts, présentation de livres et de vidéos, rencontres sportives, cuisine internationale, camping, fêtes... réunissent des supporters et des militants associatifs venus de toute l'Europe.

Intéressantes, les activités du Progetto ultra demeurent, dans un contexte national peu enclin à prendre en considération ce type d'initiatives, **fortement limitées par un manque de soutien financier et de relais institutionnels. De plus, elles subissent de nombreuses critiques de la part des ultras italiens.** Certains reprochent au *Progetto Ultra* d'être trop politisé et de ne travailler qu'avec des groupes de « gauche ». Mais des groupes *ultras* d'extrême gauche tendent également à se démarquer du *Progetto* jugé insuffisamment engagé. Ainsi, ces dernières années, plusieurs groupes antiracistes européens ont boycotté le *Mondiali antirazzisti* considéré comme trop folklorique et pas assez militant.

3. Permanence des violences et du racisme, transformation des comportements

En matière de violences supportéristes, la situation italienne est loin d'être maîtrisée. Ces violences se sont déplacées dans le temps et dans l'espace, mais aussi vers les divisions inférieures du football (en particulier dans le Sud du pays). La saison 2009-2010 a été riche en incidents et le début de la saison 2010-2011 semble se placer sous les mêmes auspices. Surtout, le phénomène tend à prendre des formes différentes. Le hooliganisme italien ne se manifeste plus nécessairement par des violences physiques entre supporters, mais repose aussi sur des formes de violences urbaines de diverses natures, notamment du vandalisme, des jets d'objets (visant particulièrement les forces de l'ordre) et des dégradations. Les transports publics, les trains, les cars de location, les voitures, privées ou appartenant à la police, sont ainsi les cibles privilégiées des supporters. **Ces formes de conflit impliquent de plus en plus souvent les ultras et la police entre lesquels s'est créée au fil du temps une dynamique d'interaction négative.** Les heurts du 11 novembre 2007, après la mort d'un supporter de la Lazio, tué par un policier sur une aire d'autoroute alors qu'il se rendait à Milan avec quatre amis pour voir la rencontre contre l'Inter, sont l'illustration de ce mouvement : Rome fut le théâtre d'affrontements très violents, les groupes les plus durs de la Roma et de la Lazio, habituellement rivaux, déclarant l'union sacrée pour attaquer les casernes de police et les carabinieri. Des émeutes ont également éclaté dans d'autres villes italiennes, en solidarité. Quant aux incidents racistes, ils affectent de nombreux stades dont des virages autrefois épargnés (comme à la Roma). **Finalement, la logique sécuritaire développée en Italie, loin d'assurer une maîtrise du hooliganisme, a contribué à son aggravation,** en alimentant la radicalisation des *ultras* et en déplaçant les problèmes loin des stades et du temps des rencontres sportives.

“ Le hooliganisme italien ne se manifeste plus nécessairement par des violences physiques entre supporters, mais repose aussi sur des formes de violences urbaines. ”

4. Déstabilisation des milieux supportéristes et complexification de la gestion du problème

Face à la répression, les *ultras* italiens se sont d'abord organisés collectivement pour revendiquer leurs droits et dénoncer la sanctuarisation des stades. Ils montent des manifestations nationales et locales en octobre 2001 contre les mesures de lutte contre le hooliganisme (notamment les interdictions de stade), en avril 2003 (à Rome) contre la loi anti-violence du 21 février 2003 qui prévoit l'introduction du « quasi flagrant délit », en juin 2003 (à Milan) pour

le même motif... L'instauration de la *tessera del tifoso* a relancé la mobilisation. De nombreux groupes ont appelé au boycott et au non renouvellement des abonnements et ont demandé à leurs membres d'acheter leur place individuellement lors de chaque match à domicile. Les *ultras* du Genoa ont organisé un débat public en mai 2010 à ce sujet, qui a réuni des élus locaux, des dirigeants du club, des journalistes, des experts. Une soixantaine de groupes *ultras* s'est rassemblée à Catane en juillet pour contester cette circulaire et développer des initiatives communes (grève des tribunes, manifestations pacifiques comme à Gênes, actions de résistance civile à la Roma...).

La tessera del tifoso a encore relancé le processus de victimisation qui alimente les actes de rébellion et les violences.

En août 2010, lors d'une réunion de la Ligue du Nord à Bergame à laquelle assistait Roberto MARONI, Ministre de l'Intérieur, des *ultras* de l'Atalanta Bergame ont manifesté leur mécontentement par des lancers de projectiles, des affrontements avec la police (occasionnant plusieurs blessés, des dégradations et des arrestations). En outre, les tribunes se clivent (entre pro et anti *tessera*) et de nouvelles solidarités ou rivalités se créent, d'où de possibles violences entre groupes au nom des idéaux *ultras*, notamment lors des déplacements.

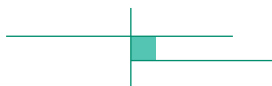
“ Les tribunes se clivent et de nouvelles solidarités ou rivalités se créent. ”

Déjà en cours depuis plusieurs années, le processus d'émiettement des tribunes se voit accéléré. À une période (du début des années 1980 au milieu des années 1990) marquée par la puissance de grandes associations *ultras* (ce qui n'empêchait pas la violence mais la limitait relativement), a succédé, depuis une quinzaine d'années, **une situation beaucoup plus instable caractérisée par la perte d'influence, dans de nombreuses villes, des grandes structures *ultras*, la multiplication des petits groupes et la radicalisation d'une partie de ceux-ci, avec l'essor de bandes de *cani sciolti* (chiens fous ou errants) qui se rapprochent, dans leur comportement, de bandes de *hooligans*.** Dans la *curva sud* du *Stadio Olimpico* de Rome, les groupes *ultras* historiques de l'AS Roma ont été relégués aux marges, par la force. La décision des plus anciens groupes *ultras* du Torino de suspendre officiellement leurs activités après les mesures répressives mises en place à la suite du drame de Catane en 2007 est une autre illustration de cette tendance. Plus récemment encore, les dissolutions de la *curva nord* de la Lazio et des *ultras* de Catane, en signe de protestation contre la carte d'identité du supporter, posent une nouvelle fois **la question de l'absence de leadership et donc de contrôle dans**

“ L'absence de leadership et donc de contrôle dans les tribunes profite, bien souvent, à des groupuscules plus radicaux et violents. ”

les tribunes, situation qui profite, bien souvent, à des groupuscules plus radicaux et violents.

Enfin, la répression a manqué, pour l'instant, sa cible : les groupuscules radicaux n'ont pas cessé leurs activités et les mesures répressives, qui pèsent sur ces derniers, ont également affecté (et continuent d'affecter) les groupes parmi les plus modérés et prêts à s'engager dans des initiatives relatives à la violence et au racisme dans les stades. Si bien que **les perspectives d'instaurer un dialogue avec les associations de supporters se sont assombries**. Affaiblissement des groupes les plus structurés et « parcellisation » des tribunes, radicalisation des comportements, sentiments d'injustice et d'arbitraire... la situation du supportérisme *ultra* italien s'est aujourd'hui considérablement dégradée dans un contexte de crise profonde du football transalpin (dont la baisse significative des affluences est l'une des manifestations), ce qui ne fait que complexifier la gestion du problème.



“ La répression a manqué, pour l'instant, sa cible. ”

“ La situation du supportérisme *ultra* italien s'est aujourd'hui considérablement dégradée dans un contexte de crise profonde du football transalpin. ”

Que retenir de cette présentation des modes de lutte contre le hooliganisme et de gestion du supportérisme de certains de nos voisins européens ?

- **Une gestion seulement répressive du phénomène ne permet pas de résoudre les problèmes.** La protection de l'ordre public est nécessaire. Elle doit faire preuve d'une stricte sévérité à l'égard des violences graves et des comportements discriminatoires et racistes. Mais elle doit aussi se préoccuper du respect des libertés publiques, de la défense de valeurs de tolérance, du développement d'une atmosphère positive et de l'application de nouveaux principes en matière de gestion des spectateurs lors de matches. Cela suppose une vision politique du problème et un projet pour le football.
- **L'efficacité des politiques est manifestement plus grande lorsqu'il existe une bonne articulation des divers types de prise en charge du hooliganisme.** Les résultats les plus significatifs sont obtenus lorsqu'existe une alternative aux pratiques répressives et que sont mises en œuvre des politiques préventives à long terme, impliquant des acteurs publics (notamment locaux) et privés dans des projets socio-éducatifs. Il importe, en effet, que les instances sportives,

“ La rénovation des stades français, dans la perspective de l'Euro 2016, représente donc bien un enjeu majeur. ”

les milieux associatifs et les acteurs supportéristes jouent un rôle à certains niveaux de contrôle du phénomène. Pour ce faire, une analyse indépendante proposant un état des lieux de la situation tenant compte de l'ensemble des positions existantes s'avère souvent décisive.

- **La bonne conception des stades est un facteur clé d'apaisement de l'ambiance**, comme le montrent, dans des styles différents, les exemples anglais et allemand. La rénovation des stades français, dans la perspective de l'Euro 2016, représente donc bien un enjeu majeur.
- **L'efficacité des dispositifs socio-préventifs dépend du soutien des instances sportives et publiques, tant au niveau local que national. Ces dispositifs doivent être adaptés à la situation locale du supportérisme** et doivent savoir se transformer en fonction des évolutions de la scène supportériste. La réussite plus grande des *Fan Projekte* allemands par rapport au *Fan Coaching* belge et au *Progetto ultrà* italien est instructive. Elle révèle que le rôle de médiation entre acteurs est plus facile (et moins coûteux) à mettre en place que l'action socio-éducative et qu'il parvient à produire des effets. L'indépendance des *Fan Projekte* par rapport au club et aux associations de supporters favorise la gestion des situations conflictuelles et la mise en place d'un cadre régulé de relations. Les difficultés du *Progetto ultrà* montrent également l'importance de l'ancrage local. C'est pourquoi **nos préconisations s'inspirent principalement de l'expérience allemande**, tout en l'adaptant et en intégrant d'autres idées.
- **La structuration et l'organisation des milieux supportéristes apparaissent fondamentales**. Il importe d'abord de prendre en considération la diversité et les ambivalences des comportements, des motivations et des logiques d'action des différents groupes. Pour ce faire, l'appui sur une connaissance approfondie (allant au-delà des informations collectées par le travail de la police et des agents de renseignements) du monde des supporters, sur la base de travaux universitaires et/ou indépendants, semble utile. En outre, **une politique s'avère contreproductive lorsqu'elle travaille, directement ou indirectement, à la déstructuration des associations de supporters qui ne relèvent pas directement du hooliganisme radical**, comme les groupes *ultras*. Il paraît donc nécessaire d'engager le dialogue avec les groupes de type *ultra* afin qu'ils limitent leurs excès et deviennent des partenaires fiables des clubs, des collectivités et des autorités sportives et publiques. Il convient également d'inciter les

associations de supporters à développer une culture positive et à se rassembler dans des fédérations défendant leurs intérêts tout en luttant contre les violences et les discriminations. Il est à ce titre pertinent de s'appuyer sur l'action de structures fédératives de supporters, cherchant à coordonner des actions locales et/ou nationales et à engager un travail de réflexion sur le rôle et la place des supporters, comme le font *Supporters Direct* en Grande-Bretagne et de plus en plus en Europe ou ***Football Supporters in Europe*** (FSE). **Cette dernière structure, sorte de réseau européen travaillant à l'interconnexion des fans, favorisant le dialogue avec les institutions et les milieux supportéristes et développant des campagnes de sensibilisation, pourrait venir aider et assister la création d'une organisation collective nationale constructive des supporters français.**

Les préconisations

Troisième partie

Dans le cadre de notre mission, la troisième partie de ce livre vert développe des **préconisations en termes de prévention et de dialogue avec les associations de supporters**.

Comme indiqué précédemment, nous prôtons une politique d'ensemble mobilisant diverses méthodes. Par conséquent, **ces recommandations s'inscrivent dans une politique globale de gestion du supporterisme alliant dispositifs répressifs et préventifs** : sanction des comportements délinquants ; suivi des groupes à risques ; formation des acteurs de la sécurité et, plus largement, de la relation avec les supporters ; adaptation des stades et des dispositifs techniques et humains ; dialogue avec les associations de supporters ; travail social, etc.

Les évolutions récentes et en cours de la législation et des dispositifs policiers permettent de **gérer efficacement les comportements graves et les situations d'urgence**. Il convient désormais de **créer un cadre de relations régulier et apaisé entre les supporters** – en particulier leurs associations – **et les autres acteurs du football**. Tel est l'esprit des préconisations suivantes, lesquelles s'appuient sur les constats, analyses et principes détaillés dans les deux premières parties et s'inspirent des dispositifs déjà existants en France ou en Europe, en particulier en Allemagne. Elles visent ainsi à **harmoniser les bonnes pratiques**.

I. Les relations entre les associations de supporters, les clubs, les instances et les collectivités territoriales

Les parties précédentes de ce livre vert ont montré que les associations de supporters sont des acteurs importants du monde du football, mais qu'elles ont parfois du mal à s'intégrer positivement dans ce monde. Il est donc indispensable de clarifier le rôle des associations de supporters ainsi que leurs relations avec les clubs, les instances du football et les collectivités territoriales.

Le **rôle** d'une association de supporters est de rassembler des amateurs d'un même club, de soutenir le club tant au stade qu'au quotidien dans le respect des valeurs du sport, de représenter et de défendre les attentes et les intérêts de leurs membres et de nouer des relations constructives avec les dirigeants et joueurs de leur club, les collectivités territoriales et les instances sportives. Ces associations permettent de coordonner les

actions des supporters individuels, de fournir aux clubs, aux collectivités et aux instances des interlocuteurs identifiés et de définir un cadre régulé de relations avec les autres acteurs.

Les préconisations suivantes visent à clarifier ces relations entre les associations de supporters, les clubs, les instances du football et les collectivités territoriales, en vertu des principes exposés dans la première partie de ce livre vert.

1. Une charte nationale des associations de supporters

Il convient d'élaborer une **charte nationale** qui explicite les grands principes tant en ce qui concerne l'activité des associations de supporters que leurs relations avec les différents acteurs.

Cette charte nationale constitue un **cadre commun**, en particulier des **droits et devoirs** des associations de supporters.

Ils concernent notamment les points suivants (qui sont pour la plupart développés dans les autres préconisations) :

Droits : dispositions particulières pour l'abonnement et la billetterie ; règles précises d'utilisation du matériel autorisé ; espace pour les banderoles, drapeaux, tambours et tout matériel d'animation ; local dans l'enceinte du stade pour entreposer le matériel d'animation ; accès au stade suffisamment avant l'ouverture des portes au public pour préparer les animations ; accès des photographes à certaines tribunes et au terrain ; respect de la liberté d'expression ; participation à la préparation des matches ; concertation pour les questions les concernant (animations, déplacements, politique tarifaire, rénovation du stade, construction d'un nouveau stade...) ; représentation au sein du club et des instances, etc.

Devoirs : respect du droit ; respect des engagements pris avec le club et les collectivités territoriales ; charte interne à chaque association de supporters ; transmission des informations de manière transparente ; facilitation de la vérification du contenu des locaux mis à disposition par le club ou la collectivité ; refus de toute discrimination au sein de l'association ; rejet de l'organisation de toute violence.

Cette charte doit être établie en partenariat par des représentants des différentes familles du football (associations de supporters, instances sportives (FFF, LFP), clubs (UCPF), joueurs (UNFP), entraîneurs (UNECATEF), arbitres...), des collectivités territoriales et des pouvoirs publics. Le comité du supportérisme (voir infra I.10) pourra se charger de la rédaction de cette charte, qui précisera les points mentionnés ci-dessus.

2. Une convention tripartite locale

- Dans le cadre de cette charte nationale, il convient de construire et signer, pour chaque club, **une convention qui lie les associations de supporters, le club et la ou les collectivité(s) territoriale(s) concernée(s)**.

Cette convention est adaptée en fonction des spécificités locales, tout en restant dans le cadre commun défini par la charte.

- Au moins **une réunion semestrielle** est prévue entre les différentes parties signataires de la convention.
- Au moins **une réunion semestrielle** est organisée entre les représentants des associations de supporters, les joueurs et le staff technique.
- **Seules les associations signataires de cette convention sont reconnues par le club et les collectivités territoriales et peuvent bénéficier des avantages liés à la convention.**

Le club et les collectivités peuvent évidemment avoir des relations avec d'autres supporters mais ceux-ci ne peuvent pas bénéficier des avantages liés à la convention signée entre le club, les collectivités et les associations de supporters.

L'implication des **collectivités territoriales** est souhaitable pour plusieurs raisons. Parce qu'elles subventionnent les clubs et mettent généralement un stade municipal à disposition. Parce que le football ne peut pas se penser indépendamment de la collectivité dans laquelle il s'inscrit. Parce qu'elles peuvent servir d'intermédiaires entre le club et ses supporters en cas de conflit. **Elles peuvent ainsi piloter la rédaction des conventions locales.**

3. Un représentant des supporters pour faciliter le dialogue avec les autres acteurs

Un (ou quelques) **représentant(s) des supporters par club est (sont) chargé(s) de faire le lien entre les supporters et les autres acteurs.**

Il(s) est (sont) élu(s) par les supporters (membres d'une association reconnue par le club et/ou abonnés) **pour une durée limitée.**

Ce(s) représentant(s) échange(nt) régulièrement avec les différents acteurs du club. L'aboutissement de cette concertation, traduisant la qualité du dialogue, serait la **participation de ce(s) représentant(s), au moins en tant qu'invité, au conseil d'administration.**

4. Des fédérations de supporters, à l'échelle locale, nationale et européenne

- Au-delà du représentant des supporters, **la création d'une fédération de toutes les associations reconnues par le club et les collectivités locales est encouragée.**

Les associations de supporters du club seraient ainsi regroupées, sans perdre leur identité, dans une association dite « fédération », ce qui favoriserait les échanges et la concertation. Le terme « fédération » est habituellement réservé aux associations, notamment sportives, nationales mais il exprime bien ici le caractère fédérateur des associations de supporters d'un même club qui peuvent parfois être réparties sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, les sections locales, départementales ou régionales de supporters seraient directement affiliées à cette fédération.

Le bureau de la fédération représenterait les différentes composantes associatives. Le(s) représentant(s) des supporters (voir préconisation précédente I.3) serait(en)t le président ou le bureau de la fédération.

Un supporter ne souhaitant pas rejoindre une association en particulier pourrait directement adhérer à la fédération et faire part de ses avis par son intermédiaire.

Cette fédération serait impliquée dans la vie du club, par des réunions régulières avec ses dirigeants, voire par une participation au conseil d'administration.

- **Les associations de supporters sont incitées à se fédérer en une ou plusieurs fédérations nationales.**

Cette (ou ces) fédération(s) sera (seront) l'interlocuteur (les interlocuteurs) privilégié(s) des différentes instances à l'échelle nationale.

Leur existence faciliterait la désignation de représentants des supporters dans les différentes instances concernées et pour tous les débats au niveau national (voir infra).

- **Les associations et fédérations de supporters françaises sont incitées à s'impliquer dans les organisations de supporters européennes** qui ont su se faire reconnaître par les institutions sportives et politiques, comme la Fédération des Supporters Européens et *Supporters Direct Europe*.

5. Dans chaque club, un officier de liaison pour les supporters

Chaque club doit identifier un « officier de liaison pour les supporters », responsable des relations entre le club et les supporters.

L'UEFA imposera la présence d'un tel officier de liaison à partir de la saison 2012-2013. Il sera chargé d'assurer « un dialogue propre et constructif entre le club et ses fans ».

Pour ne pas restreindre son rôle, ce responsable des relations avec les supporters ne doit pas être la même personne que le Directeur de l'Organisation et de la Sécurité.

6. Une implication des collectivités territoriales

- **Un élu de la collectivité concernée doit être identifié comme responsable des questions liées aux supporters.**
- **Un accueil des publics visiteurs doit être mis en place.**

Les expériences d'ambassades de supporters ou des zones franches d'échange entre supporters peuvent servir d'inspiration pour cet accueil. Il doit d'abord être expérimenté sur quelques matches avant d'être éventuellement généralisé.

A minima, des plans de la ville et du stade doivent être mis à disposition des supporters visiteurs ou occasionnels (voir infra).

- **Mettre en place des actions avec les associations de supporters afin de les impliquer dans la vie locale et de développer une culture positive du supportérisme.**

Ces actions peuvent s'appuyer sur celles déjà organisées par les associations de supporters. D'autres initiatives et partenariats peuvent évidemment être suggérés.

Ce type d'actions peut s'appuyer sur le dispositif du service civique notamment au titre de la thématique de l'éducation pour tous.

- **Des dispositifs de travail social**

Le football est un bon vecteur de travail social auprès d'individus en difficulté. De tels dispositifs pourraient s'appuyer sur les expériences étrangères d'encadrement et de valorisation des supporters par des travailleurs sociaux (voir deuxième partie). Ces dispositifs étant coûteux, nous mettons dans un premier temps l'accent essentiellement sur le rôle de médiation que peuvent jouer les collectivités territoriales.

- **L'implication du club dans la collectivité**

Le football doit aussi s'impliquer dans la société. De tels dispositifs peuvent s'inspirer des campagnes menées dans plusieurs pays européens d'implication du club dans la communauté locale. Ils peuvent s'ancrer sur les obligations qu'ont les clubs auprès des collectivités qui

les subventionnent et permettre de mettre en cohérence les actions déjà menées par les clubs français. Ces actions pourront être réalisées en collaboration avec la Fondation du Football.

7. Des représentants de l'État identifiables

Les différents services de l'État concernés (préfecture, parquet, police, direction départementale chargée de la cohésion sociale...) doivent désigner un interlocuteur chargé des questions relatives aux supporters.

Cet interlocuteur doit être identifiable par les représentants des supporters. Des relations régulières entre eux doivent permettre la transmission de l'information, la concertation et la résolution de problèmes.

8. Un responsable « supporters » au sein des instances sportives

- **La FFF et LFP doivent identifier un responsable des sujets liés aux supporters et des relations avec eux, dont le rôle ne se limite pas aux questions relatives à la sécurité.** Ce responsable est un salarié permanent de la Fédération ou de la Ligue. Pour ce qui est de la LFP, son inscription dans le service « stades » est souhaitable.
- **Des représentants d'associations de supporters doivent siéger dans des instances de la FFF et de la LFP**, au moins au sein d'une commission mixte d'animation et de sécurité.

La désignation de ces représentants doit être faite selon un processus électif par les supporters eux-mêmes avec validation par la FFF et la LFP. Les représentants des supporters au sein de ces instances ne peuvent pas être directement nommés par la FFF et la LFP, au risque de ne pas être considérés comme représentatifs par l'ensemble des associations de supporters.

9. Lutte contre les discriminations et rôle social et citoyen du football

Le football ne vit pas en dehors de la société, d'où l'importance de renforcer les actions avec les collectivités territoriales (voir supra). Il importe également de sensibiliser les clubs et les associations de supporters aux enjeux de société, comme la lutte contre les discriminations dans le sport, thématique prioritaire pour le Secrétariat d'État aux Sports. Ces actions pourront être menées notamment en collaboration avec la Fondation du Football.

- Les clubs sont incités à s'engager **contre les discriminations** dans le football, en signant des chartes et en menant des actions concrètes.
- **Les associations de supporters sont incitées à se mettre en relation avec les associations agissant contre les discriminations dans le sport.**
- Dans la mesure du possible, **les actions des associations luttant contre les discriminations seront menées en partenariat avec les associations de supporters.**

10. Un comité du supportérisme

Il est recommandé d'**instituer un groupe de travail permanent sur le supportérisme** associant des représentants des supporters (de préférence la (ou les) fédération(s) de supporters), les familles du football (fédération, ligue, clubs, joueurs, entraîneurs, arbitres...), les ministères chargés des Sports, de l'Intérieur et de la Justice, les diffuseurs du football et des experts qualifiés.

Ce comité du supportérisme pourrait, dans un premier temps, élaborer la charte nationale dont découlent les autres points de ce premier volet de nos préconisations.

Il peut s'appuyer sur des structures déjà existantes (comme la commission d'animation et de sécurité) à condition de définir clairement leurs rôles respectifs.

II. La responsabilité des associations de supporters

1. Respecter la convention signée avec le club

Toute association de supporters s'engage à respecter les clauses de la convention la liant au club et à la collectivité territoriale concernée.

Réciproquement, **le club et les collectivités s'y engagent également.**

2. Un règlement intérieur de l'association

Toute association de supporters adopte un règlement intérieur (ou une charte interne).

Elle s'engage à sanctionner en interne ses membres qui contreviendraient à la convention signée avec le club et les collectivités et/ou au règlement intérieur (ou charte interne) **de l'association.**

Une association de supporters ne peut pas être pénalement responsable du comportement individuel de ses membres. En revanche, ses responsables doivent véhiculer des messages, des attitudes, une ligne de conduite et prendre des engagements. S'il est impossible d'exiger des responsables associatifs une obligation de résultats, ils sont tenus à une obligation de moyens et à des engagements clairs.

3. Une aide juridique et administrative

Pour faire face à la complexité des problèmes que les responsables associatifs doivent gérer, **une aide administrative et juridique est apportée aux associations de supporters par le club, les instances sportives, les collectivités territoriales et les services de l'État.**

En contrepartie des exigences envers ces associations, les autorités leur offrent ainsi une aide afin qu'elles puissent faire face à leurs engagements.

4. Avertir avant de sanctionner

Les mesures administratives de dissolution d'association de supporters doivent être utilisées en cas d'actes répétés ou graves.

Pour gérer les situations plus courantes, il convient de renforcer les dispositifs existants par la **mise en place d'un système d'avertissements graduels** pour une association ne parvenant pas à tenir ses engagements ou ayant des comportements mettant en danger l'ordre public.

Une association pourrait perdre, pour une durée donnée, certains de ses droits définis dans le cadre de la convention.

En cas de manquements répétés et/ou graves, la convention pourrait définitivement être annulée. L'association ne serait alors plus reconnue par le club et les collectivités territoriales et ne bénéficierait plus des avantages associés.

Parallèlement, la Direction Nationale de Lutte contre le Hooliganisme peut adresser (ce qu'elle a déjà fait) des mises en garde aux associations impliquées dans des actions violentes.

Une mesure de suspension d'un an d'une association de supporters peut également être prononcée avant d'en arriver à l'extrémité de la dissolution. Cette possibilité n'a pas été utilisée jusqu'à présent.

5. Des sanctions éducatives

De nombreux supporters sanctionnés n'ont commis que des délits mineurs.

Il convient donc d'étudier **la mise en place, pour les supporters, de mesures éducatives de réparation, déjà expérimentées pour les pratiquants sportifs** (les espaces-réparation). Des travaux d'intérêt collectif pourraient également être prononcés.

Cela permettrait d'apporter une réponse adaptée à des faits qui ne relèvent pas d'une sanction pénale ou d'une interdiction administrative de stade. Dans certains cas, ces sanctions pourraient être une alternative à l'interdiction administrative.

III. La billetterie

1. Des abonnements nominatifs

Les abonnements à l'année sont nominatifs. Ils sont commercialisés directement par le club. La photo de l'abonné est présente sur la carte d'abonnement.

Il n'est pas souhaitable que les associations de supporters commercialisent directement les abonnements.

2. Des réductions sur les abonnements pour les associations, les familles et les handicapés

- **Les membres d'associations de supporters reconnues par le club bénéficient d'une réduction significative sur l'abonnement annuel.**

Ce dispositif, qui existe déjà dans de nombreux clubs, incite les supporters à rejoindre une association, ce qui limite l'émiettement des publics et permet un encadrement de ceux-ci. L'augmentation induite du nombre de leurs membres permet aux associations de bénéficier de ressources supplémentaires issues des cotisations afin d'organiser leurs activités, notamment les animations et les déplacements.

- **Les familles bénéficient d'une réduction significative sur l'abonnement annuel.**

Ce dispositif existe également dans de nombreux clubs et favorise la venue au stade d'un public familial.

- **Les supporters handicapés et leurs accompagnateurs bénéficient d'un tarif encore plus attractif sur l'abonnement annuel.**

3. Un nombre de places limité par personne

Une même personne ne peut acheter plus de quatre billets à son nom.

Tout billet devra porter le nom de son acheteur.

4. Un quota de places pour les associations de supporters

Les associations de supporters reconnues par le club bénéficient, pour chaque match à domicile, **d'un quota de places pour leurs adhérents qui ne sont pas abonnés**, notamment ceux qui sont géographiquement éloignés du stade. Ce quota est adapté au nombre de membres et à l'activité de l'association.

5. Un spectacle populaire

- **Un nombre significatif d'abonnements et de places au match à prix modéré** doit être proposé aux spectateurs.
- Pour chaque match, des **réductions** doivent être proposées aux **jeunes supporters** et aux **familles**.
- **Les handicapés et leurs accompagnateurs bénéficient d'un tarif préférentiel très attractif.**

6. Les billets pour les supporters visiteurs et les déplacements

- **Pour les matches à risques, les billets pour le secteur réservé aux supporters visiteurs sont nominatifs et individuels.**

L'idée de coupler l'achat du billet à la participation à un déplacement organisé par le club soulève des difficultés parce que les supporters d'un club sont éparpillés sur l'ensemble du territoire, même s'ils sont concentrés dans la ville où est basé le club. L'identification de chaque supporter visiteur offre une alternative plus facile à mettre en place.

- Des **réductions** sont accordées aux **membres d'associations de supporters reconnues par le club** et aux **familles pour les déplacements** organisés par le club ou par une association reconnue par lui.
- En cas de demande supérieure à l'offre, **le partage des billets dans le secteur visiteur doit être effectué proportionnellement à l'importance et à l'activité des différentes associations reconnues par le club**. Des places doivent être réservées également pour les supporters individuels.
- **Il est souhaitable de fixer un prix unique pour les secteurs visiteurs dans tous les stades de football professionnel français** (avec une différence entre Ligue 1 et Ligue 2). À défaut, **le prix du billet en secteur visiteur doit être inférieur ou égal au prix le plus bas pratiqué dans le stade**.

IV. L'accueil des publics au stade

1. Un stade, différents espaces

Les stades n'accueillent pas un public uniforme mais **des publics**. Il convient donc de tenir compte des attentes des différents publics et de leur proposer **différents espaces**.

Peuvent être listés, de manière non exhaustive :

- Un ou deux **kop(s)** où la station debout est tolérée, mais le nombre de places bien défini par des fessiers ou un marquage au sol.
- Un ou des secteurs réservés aux **familles**.
- **Une tribune visiteurs**, représentant 5 % des places.
- **Un seul espace réservé aux personnes handicapées** et à leurs accompagnateurs pour les supporters des deux équipes (dont 5 % des places seraient réservées aux visiteurs). En effet les supporters handicapés ne souhaitent pas être dispersés dans divers endroits du stade.

- Des tribunes où les supporters des deux équipes peuvent se mélanger.

Il faut permettre un mélange dans le stade des supporters des deux équipes qui le désirent, en particulier dans les tribunes latérales. Cette mixité des publics peut permettre de désamorcer les tensions.

- Des loges et des **places de prestige**.

2. Enlever les grillages

Ces dernières années, de nombreux stades ont été rénovés en tenant compte des impératifs de sécurité et de convivialité. Les **grilles hautes** doivent être, dans la mesure du possible, enlevées. Le **secteur réservé aux supporters visiteurs** ne doit **pas** être conçu comme **une cage inhospitalière**.

3. Se soucier du confort des spectateurs

Un bon confort et un bon niveau d'équipement sont nécessaires pour tous les spectateurs.

- **Les buvettes et les toilettes doivent être en nombre suffisant et dans un état correct de propreté.**
- **Les produits proposés dans les buvettes doivent être de qualité et comprendre des produits à prix modérés.**
- **Les secteurs réservés aux supporters visiteurs et aux personnes handicapées doivent être autonomes et pourvus de toutes les commodités.** Ces espaces doivent disposer de buvettes et toilettes spécifiques, dimensionnées en fonction du nombre de places concernées.

4. L'accueil des spectateurs handicapés

- Au-delà du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements

recevant du public, **il convient de prévoir qu'1 % des places soit réservé aux personnes handicapées.**

- **Les toilettes pour les personnes handicapées doivent comporter une douche** afin notamment d'accueillir tout type de handicap.
- Pour les non-voyants, il est souhaitable de prévoir des écouteurs avec des commentaires sur le déroulement du match. Pour les sourds et malentendants, il est souhaitable de prévoir des panneaux lumineux signalant en particulier la composition des équipes et les changements de joueurs.

5. Associer les associations de supporters au chantier de l'Euro 2016

- **Les associations de supporters** (incluant les associations de supporters handicapés) reconnues par le club **doivent être associées à la réflexion lors de la rénovation ou de la construction des stades, notamment dans le cadre de l'Euro 2016.**
- Des **tribunes modulables** pourraient être envisagées. Elles permettraient, suivant les cas, une configuration assise (Euro, Coupe d'Europe) ou debout (championnat et coupe nationale). Dans tous les cas, le nombre de places maximum est strictement délimité. Il convient en effet d'éviter les risques de surpopulation dans une tribune.

6. Un accueil courtois

- **Il convient de sensibiliser et de former les stadiers et les forces de l'ordre privées et publiques à la nécessité d'un accueil courtois et respectueux de tous les spectateurs** et à la connaissance des codes et spécificités des différents publics.
- **Les clubs doivent s'assurer en particulier de la formation des stadiers par l'exigence de la détention d'une qualification initiale inscrite au RNCP** (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

- **Les règles et procédures de fouille et de palpation doivent être claires et harmonisées.** La fouille à l'entrée du stade ne doit pas s'effectuer dans un climat tendu.

7. Une information claire

- Une information claire doit être diffusée à l'ensemble des publics **sur les règlements intérieurs des stades et les comportements autorisés et interdits.**
- **Des plans de la ville et du stade** doivent être à la disposition des supporters visiteurs ou occasionnels au stade et en ville.

V. L'animation du stade

1. Améliorer la liste des objets interdits et son usage

De nombreux supporters se plaignent que les règles ne soient pas les mêmes à l'entrée de tous les stades, indépendamment du caractère à risques ou non du match, malgré l'établissement par la LFP d'une liste type des objets interdits et l'existence d'une charte d'organisation du match.

Il faut donc **définir une liste officielle claire et précise, connue de tous les acteurs concernés, des objets interdits et des matériels d'animation autorisés. Cette liste doit être valable dans tous les stades.** Un dispositif particulier et générique aux matches à risques doit être prévu.

Cette liste peut distinguer **deux parties : une pour le grand public et une spécifique aux associations de supporters reconnues par le club.**

Certains objets (par exemple un mégaphone, une sono, des grands drapeaux, etc.) **seraient ainsi autorisés spécifiquement sous la responsabilité des associations.**

En cas de restriction pour une raison exceptionnelle, les associations de supporters doivent être prévenues suffisamment à l'avance.

Cette liste devrait être établie par le comité du supportérisme.

2. Validation des animations avant le match

- **Les animations** (contenus et matériels) **doivent être validées avant le match afin d'éviter les problèmes à l'entrée du stade.**
- **Les associations de supporters reconnues par le club doivent indiquer suffisamment à l'avance la nature des animations. En retour, elles doivent obtenir une réponse rapide des organisateurs.**

Les délais (de soumission de l'animation et de réponse) **doivent être assez courts pour les animations courantes. Ils peuvent être plus importants pour des animations exceptionnelles.** L'autorisation doit être annuelle pour certains matériels récurrents (drapeaux, banderoles...) à partir de la liste des objets autorisés et interdits.

- **Les organisateurs s'engagent à ne pas communiquer le contenu des animations** puisque les associations de supporters tiennent généralement à l'effet de surprise.
- Les associations de supporters reconnues par le club peuvent **entrer dans le stade suffisamment avant l'heure d'ouverture des portes au grand public, après une fouille, afin de mettre en place leurs animations** ou leur matériel courant. Elles disposent d'un **local au stade** pour entreposer le matériel courant, validé en début d'année. Elles s'engagent à permettre le contrôle de ces locaux par les autorités.
- Les modalités précises de validation et d'organisation des animations sont définies dans la convention liant le club, les collectivités territoriales et les associations de supporters.

3. Définir clairement les limites de la liberté d'expression

- Il convient de **définir un cadre acceptable d'expression, tant pour les textes que pour les images.** Ce cadre doit exposer précisément les principes et donner quelques exemples afin d'aider à la prise de décision. Il doit reconnaître le **droit à l'expression et à la critique de la part des supporters.** Par exemple, ils doivent pouvoir demander la « démission » d'un entraîneur ou d'un dirigeant.

La formulation doit être claire pour éviter tout arbitraire. Le règlement de la LFP doit être révisé sur ce point. Il interdit en effet les documents, tracts, badges, insignes ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique ou philosophique, ce qui est trop vague et trop susceptible d'interprétations diverses.

Une formulation s'appuyant sur le Code du Sport, qui est beaucoup plus clair, et s'étendant plus nettement à la prise en compte des discriminations est suggérée. Elle devra être validée par le comité du supportérisme.

« Il est formellement interdit aux spectateurs d'introduire des pancartes, drapeaux, symboles ou signes ostensibles qui contiennent des messages incitant à la violence, rappelant une idéologie raciste ou xénophobe ou insultant toute personne ou groupes de personnes. Il est également formellement interdit aux spectateurs d'introduire des pancartes, drapeaux, symboles ou signes ostensibles menaçant ou insultant certaines personnes en raison de leur origine ethnique, leur religion, leur handicap, leur âge, leur sexe ou leur orientation sexuelle réelle ou supposée ».

- **Les associations de supporters doivent soumettre à l'avance les textes de leurs banderoles pour validation** par les organisateurs.

En cas de refus leur paraissant injustifié, elles peuvent demander une conciliation auprès des collectivités territoriales puis des instances nationales.

- Un tel cadre **protège l'organisateur lorsque des banderoles doivent être retirées** (exemples : injures, racisme, xénophobie, homophobie...).

Il protège également les supporters et garantit que leur liberté d'expression n'est pas entravée.

4. Les conditions d'organisation légale de spectacles pyrotechniques

Les fumigènes sont un sujet récurrent de débat entre certains supporters et les autorités sportives et publiques. Il est réaffirmé **l'interdiction d'introduire et d'utiliser dans le stade des engins pyrotechniques**.

En revanche, certaines associations souhaitent pouvoir organiser, comme les clubs, des spectacles pyrotechniques dans le respect de la loi, de manière encadrée et sécurisée. Il peut donc être envisagé d'**étudier les conditions d'organisation, dans le cadre légal, de spectacles pyrotechniques par les associations de supporters.**

Cette mission pourrait être confiée au comité du supportérisme.

VI. La préparation du match

1. Des réunions préparatoires incluant les associations de supporters

Pour limiter les risques d'incidents, il est fondamental de régler un maximum de points avant le match et de pouvoir identifier rapidement les différents interlocuteurs en cas de problème. La concertation entre les forces de sécurité affectées à un match donné et les différents acteurs concernés, incluant les associations de supporters, doit être renforcée. La préparation commune des matches et l'interconnaissance doivent en effet permettre de désamorcer les tensions. L'information doit pouvoir toucher les supporters, lesquels doivent pouvoir faire remonter des demandes.

- **Les associations de supporters reconnues par leur club doivent participer aux réunions de préparation du match.**

Certaines parties de ces réunions ne sont pas destinées à se dérouler en présence des associations de supporters. Pour autant, **elles doivent pouvoir transmettre des informations et des demandes** : pour ce faire, **des procédures officielles doivent être mises en place.**

- **Les dispositifs d'encadrement des supporters visiteurs doivent être explicités à l'avance** aux responsables d'associations de supporters concernés. Elles doivent pouvoir faire part de leurs souhaits quant au déroulement du déplacement.

2. Identification de tous les interlocuteurs

Pour chaque type d'acteur, un interlocuteur responsable doit être clairement identifié en amont du match : **club local, club visiteur,**

associations de supporters, stadiers locaux, stadiers visiteurs, municipalité de la ville d'accueil, forces de l'ordre chargées du suivi des supporters visiteurs et/ou de la gestion de l'événement, etc.

En cas de problème, tout responsable doit savoir à qui s'adresser.

3. Fixer le créneau du match suffisamment à l'avance

- **Le calendrier définitif des matches doit être défini suffisamment à l'avance, au minimum dix jours avant le match** (sauf en cas d'impératifs majeurs pour l'ordre ou la santé publics). En effet, un délai trop court rend difficile l'organisation de la venue au stade pour les supporters visiteurs et pour les supporters du club local qui demeurent loin du stade.
- Les créneaux auxquels sont fixés les matches doivent **intégrer les attentes des téléspectateurs** mais aussi **des spectateurs et des supporters**.

VII. L'image et l'éducation des supporters

Les supporters de football ont une mauvaise image dans la société. Il existe un écart important entre cette mauvaise image et la réalité des pratiques de la plupart des supporters.

1. Éduquer les supporters

- Les clubs, les instances sportives et les associations de supporters sont incités à **mettre en avant un bon comportement des supporters**, en les sensibilisant au respect de la loi, des valeurs du sport et à leurs responsabilités de supporters.
- Chaque club doit proposer des **programmes d'éducation des jeunes supporters** et y associer ses associations de supporters.

Ces programmes doivent s'inscrire dans la durée.

Il est recommandé qu'une association de supporters par club (ou une section de la fédération) s'occupe des actions à destination des jeunes supporters.

2. Une rencontre annuelle

- **Un congrès annuel rassemblant les associations de supporters de tout le pays permettrait aux supporters qui le désirent de se rencontrer et d'échanger dans une ambiance festive.**
- À cette occasion, ou à d'autres, des **échanges** seraient organisés avec les acteurs en relation avec les supporters (joueurs, entraîneurs, dirigeants des clubs, responsables fédéraux, arbitres, journalistes, policiers...).

Des thématiques, comme la lutte contre les discriminations, seraient mises en avant lors de cet événement.

- Ces manifestations pourraient **améliorer l'image des supporters auprès des médias et du grand public**. Elles seraient l'occasion d'une **communication** sur les valeurs positives du supportérisme.

3. Changer l'image des supporters

- Les clubs, les instances sportives, les communautés territoriales et les pouvoirs publics sont incités à **valoriser les aspects positifs du supportérisme** pour diffuser le bon exemple.

Actuellement, ce sont essentiellement les mauvais comportements qui sont mis en avant.

- Les **médias** doivent être sensibilisés aux effets de leur couverture des événements liés aux supporters. Leurs représentants pourraient participer à certains travaux du comité du supportérisme.

Annexes

Bibliographie

- BASSON Jean-Charles, 2004, « Les politiques de lutte contre le hooliganisme », in Roché S. (dir.), *Réformer la police et la sécurité*, Paris, O. Jacob.
- BESSON Éric, 2008, *Accroître la compétitivité des clubs de football professionnel français*, rapport remis au Premier Ministre.
- BODIN Dominique, 1999, *Hooliganisme, vérités et mensonges*, Paris, ESF.
- BODIN Dominique, 2003, *Le hooliganisme*, Paris, PUF.
- BONIFACE Pascal (dir.), 2008, *Football et société*, livre blanc pour la Fédération Française de Football.
- BROMBERGER Christian, avec la collaboration d'Alain HAYOT et Jean-Marc MARIOTTINI, 1995, *Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, Maison des sciences de l'homme.
- BROMBERGER Christian, 1998, *Football, la bagatelle la plus sérieuse du monde*, Paris, Bayard.
- BROMBERGER Christian, LESTRELIN Ludovic, 2008, « Le sport et ses publics » in P. Arnaud, M. Attali, J. Saint-Martin (dir.), *Le sport en France*, Paris, La Documentation Française.
- BROUSSARD Philippe, 1990, *Génération supporter. Enquête sur les ultras du football*, Paris, Robert Laffont.
- COMERON Manuel, 2002, *La prévention de la violence dans le sport*, Conseil de l'Europe.
- COMERON Manuel, 2010, « Violence dans les stades de football : les supporters acteurs de la prévention ? », *Les Cahiers de la Sécurité*, n° 11.
- DEMAZIERE Didier (dir.), 1998, *Le peuple des tribunes*, Musée d'ethnologie régionale, Béthune.
- DIETSCHY Paul, 2010, *Histoire du football*, Paris, Perrin.
- EHRENBURG Alain, 1991, *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy.
- FAURE Jean-Michel, SUAUD Charles, 1999, *Le football professionnel à la française*, Paris, PUF.
- FONTAINE Marion, 2010, « Histoire du foot-spectacle », *La Vie des idées*, mise en ligne le 11 juin.
- HOURCADE Nicolas, 1998, « La France des "ultras" », *Sociétés et représentations*, n° 7.
- HOURCADE Nicolas, 2008, « Supporters extrêmes, violences et expressions politiques en France » in Busset (T.), Jaccoud (C.), Dubey (J.-P.), Malatesta (D.) (éds.), *Le football à l'épreuve de la violence et de l'extrémisme*, Lausanne, Antipodes.
- HOURCADE Nicolas, 2010, « Supporters extrêmes en France : dépasser les stéréotypes », *Les Cahiers de la Sécurité*, n° 11.
- HUSAK Sylvain, 2010, « La maladie du 12^e homme. Les pouvoirs publics face à la violence dans le football », *Les Cahiers de la Sécurité*, n° 11.
- LECH Antoine, 2008, *Comment peut-on être supporter(s)*, thèse de doctorat en sociologie de l'université Paris-Descartes, sous la direction de B. Valade et B. During.
- LESTRELIN Ludovic, 2010, *L'autre public des matchs de football. Sociologie des supporters à distance de l'Olympique de Marseille*, Paris, Ed. de l'EHESS.

- LOUIS Sébastien, 2006, *Le phénomène ultras en Italie. Historique du mouvement des groupes de supporters ultras de 1968 à 2005*, Paris, Mare & Martin.
- MARTIN Pierre, MURAT Bernard, 2007, *Faut-il avoir peur des supporters ?*, rapport d'information de la commission des Affaires culturelles du Sénat, n° 467.
- MIGNON Patrick, 1998, *La passion du football*, Paris, Odile Jacob.
- MIGNON Patrick, 2007, « Les désordres des stades, 1945-2005 » in Tétart (P.) (dir.), *Histoire du sport en France. De la Libération à nos jours*, Paris, Vuibert.
- NUYTENS Williams, 2004, *La popularité du football*, Arras, Artois Presses Université.
- PAQUETTE Bertrand, 2004, *Bilan de la mission « supporters » et perspective d'actions concrètes*, Ligue de Football Professionnel.
- PILZ Gunter A., WÖLKI-SCHUMACHER Franciska, 2010, *Aperçu général du phénomène de la culture ultra dans les Etats membres du Conseil de l'Europe en 2009*, Conseil de l'Europe.
- TSOUKALA Anastassia, BASSON Jean-Charles, LESTRELIN Ludovic, SALLÉ Loïc, 2008, *Les enjeux des dispositifs actuels de lutte contre le hooliganisme en Europe*, Rapport pour l'Institut national des hautes études de sécurité du ministère de l'Intérieur.
- TSOUKALA Anastassia, 2010, *Hooliganisme en Europe. Sécurité et libertés publiques*, Québec, Athéna.
- YONNET Paul, 1998, *Systèmes des sports*, Paris, Gallimard.

Composition du comité de pilotage du congrès national des associations de supporters de football

- Antoine BOUTONNET, commissaire de police, chef de la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme, Ministère de l'Intérieur.
- Jean CHABROL, Directeur central-adjoint de la Sécurité Publique, Ministère de l'Intérieur.
- Xavier DANIEL, responsable du service des stades de la Ligue de Football Professionnel (LFP).
- Olivier GERARDIN, service des stades de la LFP.
- Emmanuel GRANDSIRE, magistrat, Direction des affaires criminelles et des grâces, Ministère de la Justice.
- Jean-Pierre HUGUES, directeur général de la LFP.
- Nicolas HOURCADE, sociologue, professeur agrégé de sciences sociales à l'École Centrale de Lyon, coordonnateur du comité de pilotage.
- Bertrand JARRIGE, directeur des sports, Secrétariat d'État aux Sports.
- Emmanuelle JEHANNO, pôle ressources national « sport, éducation, mixités, citoyenneté », CREPS de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Laurent de LAMARE, responsable de la cellule nationale de prévention de la violence et des discriminations dans le sport, Direction des Sports, Secrétariat d'État aux Sports.
- Renaud de LEVEZOU de VEZINS, chef du département des financements déconcentrés, Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).
- Virginie MEUNIER, chef de bureau de la communication, Secrétariat d'État aux Sports.
- Patrick MIGNON, sociologue, responsable du laboratoire de sociologie de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la performance (INSEP).
- Jean-Patrick PIERRE-ANGELOT, cellule de prévention de la violence et des discriminations dans le sport, Direction des Sports, Secrétariat d'État aux Sports.
- Claudie SAGNAC, sous-directrice de l'action territoriale, Direction des Sports, Secrétariat d'État aux Sports.
- Jean-François THOUVENOT, chargé de mission auprès du président de la LFP.
- Benjamin VIARD, responsable juridique, représentant de l'Union des Clubs Professionnels de Football (UCPF).
- Patrick WINCKE, représentant de la Fédération Française de Football.

Rapporteurs des ateliers du congrès national des associations de supporters de football

- Dominique BODIN, sociologue, professeur, titulaire d'une chaire internationale à l'Université Politecnica de Madrid, expert au Conseil de l'Europe.
- Ludovic LESTRELIN, sociologue, maître de conférences en STAPS à l'Université de Caen Basse-Normandie.
- Patrick MIGNON, sociologue, responsable du laboratoire de sociologie de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la performance (INSEP).
- Williams NUYTENS, sociologue, maître de conférences en sociologie à l'Université d'Artois.
- Patrick WINCKE, représentant de la Fédération Française de Football.

Clubs et associations de supporters auditionnés par le comité de pilotage du congrès entre novembre 2009 et janvier 2010

Clubs auditionnés :

- Bordeaux
- Grenoble
- Le Havre
- Lyon
- Marseille
- Nice
- Paris Saint-Germain
- Toulouse

Associations et représentants de supporters :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">● Bordeaux :<ul style="list-style-type: none">- Ultramarines● Le Havre :<ul style="list-style-type: none">- Fédération des Supporters du Havre● Lens :<ul style="list-style-type: none">- 12 Lensois● Lyon :<ul style="list-style-type: none">- Handisup OL- Kop Virage Nord● Marseille :<ul style="list-style-type: none">- Amis de l'OM- Club Central des Supporters de l'OM- Dodgers- Fanatics- Handi fan club OM- Marseille Trop Puissant- South Winners | <ul style="list-style-type: none">● Paris Saint-Germain :<ul style="list-style-type: none">- Amis du PSG- Kop de Boulogne (porte-parole de la tribune)- Lutèce Falco- Supras Auteuil● Strasbourg :<ul style="list-style-type: none">- Ultra Boys 90 |
|--|---|

Congrès national des associations de supporters de football

Jeudi 28 janvier 2010

Stade de France

PROGRAMME DÉTAILLÉ

8h30 – 9h30 : **Accueil**

9h30 – 10h15 : **Introductions officielles**

Bertrand JARRIGE – Directeur des Sports, Secrétariat d'État aux Sports

Philippe DIALLO – Directeur de l'Union des Clubs Professionnels de Football

Nicolas HOURCADE – Sociologue – Commissaire du Congrès

10h30 – 12h30 : **En parallèle : 5 ateliers et conférences dans l'auditorium**

Atelier 1 : Animation des stades

Animateurs : Patrick WINCKE – Fédération Française de Football

Antoine LECH – Sociologue – Université Paris-Descartes

Atelier 2 : Relations supporters, clubs, instances et diffuseurs

Animateurs : Williams NUYTENS – Sociologue

Benjamin VIARD – Union des Clubs Professionnels de Football

Atelier 3 : Liberté d'expression et lutte contre les discriminations

Animateurs : Ludovic LESTRELIN – Sociologue

Emmanuelle JEHANNO – Pôle ressources national « sport, éducation, mixités, citoyenneté »

Atelier 4 : Accueil dans les stades

Animateurs : Dominique BODIN – Sociologue

Jean-Patrick PIERRE-ANGELOT – Cellule nationale de prévention de la violence et des discriminations dans le sport

Atelier 5 : Dispositifs préventifs et répressifs

Animateurs : Patrick MIGNON – Sociologue

Julien PIWOWAR – Docteur en optimisation et sûreté des systèmes – Université de Technologie de Troyes

Auditorium

Animateur : Nicolas HOURCADE – Sociologue

Intervenants :

● Belgique :

Manuel COMERON – Psychologue – Coordonnateur du *Fan Coaching* de la ville de Liège

● Allemagne :

Volker GOLL – Responsable du bureau de coordination des *Fan Projekte* (KOS)

Klaus KAPPES – Service « prévention et sécurité » de la Fédération allemande de football

Ulrike POLENZ – Représentante de la structure « Unsere Kurve » rassemblant plusieurs associations de supporters

12h30 – 13h30 : **Déjeuner**

13h30 – 15h30 : **En parallèle : 5 ateliers (nouvelle session) et conférences dans l'auditorium**

Auditorium

Animateur : Laurent de LAMARE – Responsable de la cellule nationale de prévention de la violence et des discriminations – Secrétariat d'État aux Sports

Intervenants :

● Actions de prévention des clubs et associations de supporters

François MASSEY – Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports

● Fédération des Supporters Européens

Daniela WURBS – Porte-parole de la FSE

● Lutte contre les discriminations

Carine BLOCH – Ligue contre le racisme et l'antisémitisme

Mehdi TAZRARET – Football Against Racism in Europe

Pascal BRETHERS – Paris Foot Gay

16h – 16h45 : **Intervention de représentants d'associations de supporters**

Gilles ZAMOLO – Représentant des ultras français

Didier DECOUPIGNY – Représentant des associations anciennement adhérentes à la Fédération des Associations de Supporters

René POUTET – Représentant des associations de supporters handicapés

Synthèse des ateliers par les rapporteurs :

Patrick WINCKE – Fédération Française de Football – Atelier 1

Williams NUYTENS – Sociologue – Atelier 2

Ludovic LESTRELIN – Sociologue – Atelier 3

Dominique BODIN – Sociologue – Atelier 4

Patrick MIGNON – Sociologue – Atelier 5

Synthèse des travaux en auditorium :

Nicolas HOURCADE – Sociologue – Commissaire du Congrès

Laurent de LAMARE – Responsable de la cellule Nationale de prévention de la violence et des discriminations dans le sport, Secrétariat d'État aux Sports

16h45 – 17h30 : **Interventions de clôture**

William GAILLARD – Conseiller du président de l'UEFA

Jean-Pierre LOUVEL – Président de l'Union des Clubs Professionnels de Football

Frédéric THIRIEZ – Président de la Ligue de Football Professionnel

Discours de clôture par Madame Rama YADE, Secrétaire d'État chargée des Sports

Liste des clubs présents au congrès national des associations de supporters de football

AJACCIO	LE MANS	NIMES
AMIENS	LENS	PARIS SAINT-GERMAIN
AUXERRE	LILLE	RENNES
BORDEAUX	LORIENT	SAINT-ETIENNE
BOULOGNE	LYON	SEDAN
CAEN	MARSEILLE	STRASBOURG
CHATEAUROUX	METZ	TOULOUSE
CLERMONT	MONACO	TOURS
GRENOBLE	NANCY	TROYES
GUINGAMP	NANTES	VALENCIENNES
LE HAVRE	NICE	VANNES

Liste des associations de supporters inscrites au congrès national des associations de supporters de football

CLUB	NOM DE L'ASSOCIATION
AMIENS	Amiens 1901
AUXERRE	Association des Clubers - Famille AJA
AUXERRE	Blue Angels
AUXERRE	Ultras Auxerre
BORDEAUX	Marine & Blanc Ile de France
BORDEAUX	Ultramarines
BOULOGNE	Supp'cheminots
BOULOGNE	Ultras Boulonnais
BREST	Celtic Ultras
BREST	Ultras Brestois
CAEN	Malherbe Normandy Kop
CHATEAUROUX	Bureau des Supporters
CLERMONT	Amicale des Supporters
CLERMONT	Bad Wizards
GRENOBLE	38 Napalm
GRENOBLE	Red Kaos
GUEUGNON	Allez Gueugnon
GUEUGNON	Support'R Club
GUEUGNON	Ultras Gueugnon

CLUB	NOM DE L'ASSOCIATION
GUINGAMP	Kop rouge
LAVAL	Les Socios
LE HAVRE	Fédération des Supporters Havrais
LE HAVRE	Barbarians Havrais
LE HAVRE	Fiers d'être Havrais
LE HAVRE	Kop Ciel et Marine
LE MANS	Association des Supporters du Virage Sud
LE MANS	Support'R Club
LENS	12 Lensois
LENS	Bollaert Boys
LENS	Ch'tis Gavroches
LENS	Galiboy
LENS	Lensois On Line
LENS	North Devils
LENS	Red Tigers
LILLE	Association Les Dooggies
LILLE	Dogues du vieux Lille
LILLE	Les Dogues Audomarois
LORIENT	Lorient foot supporters
LYON	Handisup OL
LYON	Kop Virage Nord
LYON	O'Elle Club
LYON	Rouge&Bleu
MARSEILLE	Les amis de l'O.M
MARSEILLE	Club central des supporters de l'O.M.
MARSEILLE	Dodgers
MARSEILLE	Fanatics
MARSEILLE	Handi Fan Club
MARSEILLE	Marseille Trop Puissant
MARSEILLE	South Winners
MARSEILLE	Yankee
METZ	Cœur Grenat
METZ	En Avant Metz
METZ	Horda Frenetik
METZ	Section Fensch Grenat
METZ	Section Forbach
METZ	Section Holving

CLUB	NOM DE L'ASSOCIATION
METZ	Supporter Club Ham Sous Varsberg
MONTPELLIER	Butte Paillade
MONTPELLIER	Ultras Armata
MONACO	Bulls Monaco 2005
MONACO	Club des Supporters de Monaco
MONACO	Ultras Monaco 1994
NANCY	ASNL Fan Connection
NANCY	Club Central des Supporters
NANCY	Red Sharks
NANCY	Saturday FC
NANTES	Allez Nantes Canaris
NANTES	Brigade Loire
NANTES	Canaris Sud 44
NANTES	Océane Eleven
NICE	ARN Nice
NICE	Brigade Sud Nice
NICE	Club Central des Supporters Nice
NICE	Nicea 06
PARIS	Handicap PSG
PARIS	Les Amis du PSG
RENNES	Allez Rennes
RENNES	Club des Socios du Stade Rennais
RENNES	Roazhon Celtic Kop
SAINT-ÉTIENNE	Associés Supporters
SAINT-ÉTIENNE	Handi supporters ASSE
SEDAN	Kop Vert-et-rouge
SEDAN	Supporters Sedan Ardennes
SOCHAUX	Supporter Club Sochaux
STRASBOURG	Allez Racing
STRASBOURG	Ultra Boys 90
TOULOUSE	Indians Tolosa
TOULOUSE	Supporters des Violets
TOULOUSE	Viola Club Toulouse
TROYES	Fair Play 10
TROYES	Kop des Tricasses
TROYES	Magic Troyes 1997
VALENCIENNES	Ultras Roisters

Discours de Madame Rama YADE, Secrétaire d'État chargée des Sports

Clôture du 1^{er} congrès national des associations de supporters de football Stade de France, 28 janvier 2010

Messieurs les présidents de la Ligue de Football Professionnel et de l'Union des Clubs Professionnels de Football, chers Frédéric THIRIEZ et Jean-Pierre LOUVEL ;

Mesdames et Messieurs les représentants des instances nationales et internationales du football, Mesdames et Messieurs les représentants des clubs et des associations de supporters y compris handicapés, Mesdames et Messieurs les membres des délégations allemandes, belges et européennes, des associations de lutte contre les discriminations, Mesdames et Messieurs les experts, les magistrats et fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et du ministère chargé des Sports, Cher Nicolas HOURCADE,

J'ai voulu cette journée comme une main tendue, un espace constructif et respectueux de dialogue entre les associations de supporters, les instances de football, les pouvoirs publics. Ce premier Congrès est un très grand succès – peu l'auraient parié – au regard de votre présence nombreuse et de votre participation active, et vous l'avez fait. Evidemment, lorsque nous avons eu cette idée un peu folle il y a quelques mois, une minorité seulement croyait en la possibilité de dialoguer. Mais je pense que nous avons eu raison de faire confiance aux associations de supporters, sans a priori, et je voudrais d'ailleurs à ce sujet remercier les chevilles ouvrières de ce premier Congrès, mon directeur de cabinet Hugues MORET, de même qu'Éric WALTER et Bertrand PIREL, ainsi que Nicolas HOURCADE qui a accepté d'être le commissaire général du comité de pilotage qui travaille depuis plusieurs mois à la préparation de cette journée.

Je viens d'écouter avec une très grande attention les résultats de ce travail, et ma première réaction est de dire que « le jeu en valait la chandelle ». Car c'est bien la même passion qui nous réunit, celle du football. J'ai entendu beaucoup d'espoir, la volonté de s'impliquer, de bien faire, d'être utile et constructif. Et j'ai aussi entendu l'appréhension, la frustration de certains, et quelquefois le découragement. Mais je voudrais dire une chose : rien de tout cela ne justifie les embrasements de violence qui enflamment régulièrement nos stades. Notre passion c'est le sport, et aucune passion ne s'exprime ni ne s'exalte dans la violence. Celle-ci est tout simplement inacceptable. Rien ne peut la justifier ou l'excuser. La passion du jeu, ça n'est jamais la passion de la violence.

Il faut préserver le sport et le protéger de ceux qui le ruinent. C'est la direction politique que nous avons prise dans cette question essentielle de la sécurité et de la sérénité des matches de football.

Dans cette politique, quelle est ma tâche ? C'est de prévenir cette violence en cherchant par tous les moyens possibles à en résorber les causes, en étroite coordination avec mes collègues de l'Intérieur et de la Justice. Cette chose doit être bien claire : j'appuie sans réserve leur action et je

salue l'énergie et le volontarisme avec lesquels ils se sont attelés à cette responsabilité difficile et souvent ingrate. Réprimer n'est pas un but en soi ; en revanche, au point où nous en sommes arrivés, c'est la seule solution face à certains comportements.

Je sais que beaucoup d'entre vous, clubs comme supporters, sont venus avec à l'esprit les précédentes tentatives de dialogues restées sans résultat. Parce qu'il n'existe pas seulement la répression, le dialogue est également possible, avec les supporters, avec les amateurs de football. Je sais aussi que tous – Ligue, clubs, supporters – vous avez à un moment ou un autre été à l'initiative de tentatives passées d'instaurer un dialogue de ce type. Je salue cette volonté que vous avez eue en son temps et je tiens vraiment à vous remercier très sincèrement, vous tous qui êtes ici aujourd'hui, de la confiance que vous avez placée en ce congrès en acceptant, une nouvelle fois, de vous remettre autour de la table du dialogue, pour la première fois sous l'égide des pouvoirs publics et avec leur participation active. Il s'agit d'un signe de confiance, et croyez bien qu'elle est réciproque. Et je sais que pour vous tous, représentants des associations de supporters, cette confiance a pris une vraie dimension concrète : vous êtes tous bénévoles et votre présence ici a pu être possible au prix de jours de congés et de frais de déplacement payés de votre poche. Je sais la signification de cet effort important. J'y vois votre ou notre volonté commune de défendre ce sport qui nous passionne et devrait nous rassembler : le football.

Ce sport, il faut le défendre contre ses démons, car ils font des morts et des blessés. C'est inacceptable. Je tiens à rendre un vibrant hommage à ces hommes ou à ces femmes, membres des forces de l'ordre, joueurs, supporters, cadres, arbitres, qui ont été frappés dans leur chair ou dans leur cœur, victimes de la délinquance ou de la discrimination. Nous ne les oublions pas, car ils ont payé au prix fort, et parfois de leur vie, leur passion du sport et du football. Par respect pour eux, nous avons l'obligation d'avancer et de réussir. Je vous demande de vous souvenir d'eux pour savoir, pour ceux qui en ont, passer outre vos réserves. Je vous demande de la fraternité dans le processus que nous avons lancé, et je sais que votre seule présence prouve que vous y êtes prêts. Alors faisons le pas, il est largement temps.

Nous sommes tous des passionnés de football, comme je l'ai dit. Cela signifie que nous voulons la victoire de nos clubs. Ou, à défaut de victoire, le souvenir de ces matches de légende dont la mémoire traverse les générations. Alors soyons lucides : la recrudescence grave des violences dans le football n'a qu'un seul résultat : des défaites et un spectacle sportif défiguré. Des défaites en cascade même ! Il y a moins de spectateurs à nos matches aujourd'hui, nos clubs sont doublement voire triplement pénalisés économiquement par le coût des violences, nos résultats en pâtissent, toute la compétitivité du football français en paye le prix. Et il peut être lourd. Très lourd. Et il est lourd pour l'État, en termes de mobilisation et de ressources. N'attendons pas un nouvel Hillsborough et ses 96 morts pour agir. Moi-même, j'ai dû expérimenter la mort d'un supporter loin de nos frontières, et je peux vous dire que devant les parents, c'est tout sauf facile. Je ne veux plus jamais revivre ça, et en particulier en France.

Cet immense gâchis, nous pouvons l'arrêter tous ensemble. Une fois de plus, votre présence ici prouve notre volonté commune. C'est tout l'esprit du processus lancé depuis le mois d'octobre. Alors aujourd'hui nous franchissons une étape majeure. Ce que nous faisons, c'est la rédaction en commun de ce qu'on pourrait appeler le 1^{er} livre vert du supportérisme dans le football français. Autrement dit, la rédaction d'un état des lieux objectif de la situation, dans ses aspects positifs comme négatifs, pour élaborer des propositions concertées permettant de remédier aux aspects négatifs. Pas simple ! Mais si c'était simple, nous ne serions pas là aujourd'hui.

Nous ne sommes pas réunis pour annoncer aujourd'hui des résultats, ni des décisions définitives. La prévention ne se fait pas du jour au lendemain, cela passe par le dialogue, la confiance, un travail de longue haleine, un travail difficile. Nous sommes donc au début du processus. Ce premier Congrès est un point de départ, il représente un travail de plusieurs mois, pour aboutir aux propositions tant attendues et que nous construirons ensemble. Ce ne seront pas les pouvoirs publics, ni les ligues, ni les instances qui vous dicteront quoi faire. Nous voudrions que les associations de supporters y soient associées, et ce pour une seule raison : pour que cela fonctionne. Le début du processus signifie aussi qu'il faut conserver l'élan. Je suis aussi venue vous dire à quel point j'attache de l'importance à ce processus, faire avec vous le point sur le travail réalisé depuis plusieurs mois et tracer les grandes orientations du travail qui reste à faire. Ce travail n'est pas isolé : il s'inscrit dans une analyse plus générale de tout ce qui conduit à la violence dans le sport, et de tout ce qui permet d'y remédier. Je pense là à toutes ces initiatives de terrain développées par les associations ou par les clubs. Elles sont aussi nombreuses que méconnues et je n'accepte pas l'idée d'un monde où l'on parle tout le temps des dérives extrêmes de quelques-uns en oubliant systématiquement les efforts constructifs d'une très grande majorité.

Dès ma nomination au secrétariat d'État, j'ai confié à l'inspection générale de la jeunesse et des sports la mission d'un recensement systématique de ce qui fonctionne, des initiatives à recommander, des moyens à mettre en œuvre afin de mieux les valoriser et mieux les appuyer, pour obtenir des résultats plus larges.

Ce travail vient d'être terminé et vous en avez eu un aperçu tout à l'heure. Il ne concerne pas que le football et les supporters. Je viens de recevoir le rapport de ces préconisations qui seront rendues publiques dans les semaines à venir : elles m'ont d'emblée semblé concrètes, originales et très prometteuses. C'est un motif supplémentaire pour aller de l'avant. Qu'il s'agisse de notre réunion ou de la qualité de ce rapport, nous avons en main de sérieux et solides outils pour construire.

Car la tentative que nous menons est bien celle d'un dialogue global, pour poser sur la table tous les sujets et toutes les questions en s'appuyant sur une méthode simple : privilégier le travail de fond, même si c'est à contretemps de l'emballement de l'actualité. Il faut pouvoir s'arrêter quelquefois pour observer, étudier, comprendre, dialoguer. C'est le choix que j'ai fait.

Le corollaire de ce choix c'est le rejet absolu de toute forme d'amalgame et de simplification. Il y a de multiples formes de « supportérisme ». Le monde n'est pas binaire. Je dis, moi, qu'il y a des « ultras » qui rejettent la violence comme il y a, aux côtés des « ultras », d'autres supporters qui ne se reconnaissent pas en eux ; et comme il y a, aux côtés des ultras et des autres supporters, un public qui aspire tout simplement à vibrer en paix au rythme du jeu. Bref à aller au stade, souvent en famille, sans redouter les violences.

Je dis aussi que c'est le droit le plus strict de tout président de club de décider avec son conseil d'administration de la place qu'il accorde, ou non, aux représentants de son public comme à ses supporters, et ce droit personne ne vient le lui contester ; il y a des policiers et des gendarmes qui font un travail extraordinaire et on oublie souvent d'en parler ; il y a des responsables de sécurité comme des stadiers qui mériteraient d'être décorés pour leur implication généreuse et totale.

Alors, oui, je sais qu'il y a les autres, ceux qui ne s'interdisent pas la violence au nom d'une pseudo nécessité qu'ils s'inventent eux-mêmes, d'une pseudo « loi du talion » qui les autoriserait à s'affranchir des règles et de la loi. Ceux-là s'excluent d'eux-mêmes !

Ce processus que nous avons lancé s'appuie sur 5 principes intangibles.

Le premier principe est le respect absolu des droits et des devoirs de chacun. Cela peut avoir l'air simple dit comme ça. Ça ne l'est pas. Les supporters ne sont pas des sous-citoyens, ils sont comme nous tous avec les mêmes droits et les mêmes obligations que leur confère la loi. Je ne plaisante pas avec ces droits, je demande aux présidents des clubs de les respecter, sur tout le territoire, pour tous les supporters. Je n'accepte pas l'idée qu'un citoyen n'accède pas aux mêmes droits selon qu'il est spectateur ou supporter de tel ou tel club.

Le second principe est celui de la liberté et de la responsabilité. Dans la sphère privée, chacun est libre de ses actes et sa responsabilité est d'agir dans les limites de la Loi. Lorsque ces limites sont respectées, rien ne justifie d'intervenir pour contraindre d'une quelque façon que ce soit les actes et décisions privés. Ce principe vaut pour les clubs qui sont tous, je le rappelle, des structures privées. Je ne m'immiscerai pas dans leur gestion. Que ce soit bien clair.

Mais le troisième principe est celui du respect absolu de la Loi. Il est le socle des deux précédents. Il est non négociable. La Loi s'impose à tous, c'est la colonne vertébrale de la République et les stades sont des espaces républicains. Je redis donc mon total soutien à la répression la plus ferme contre toutes les formes de délinquance et de discrimination, notamment l'homophobie, et je l'illustre concrètement en vous disant que tout groupe qui participe ou provoque des violences verbales ou physiques pendant le processus de dialogue s'en trouverait immédiatement exclu. Il faut savoir choisir de quel côté de la Loi on se trouve. Vous êtes aujourd'hui face à ce choix. J'en appelle au sens des responsabilités.

Le quatrième principe est celui de la justice. Celle-ci doit être ferme, c'est vrai, mais la peine doit être proportionnelle à la faute. Je sais que certains ont un sentiment d'incompréhension face à des peines telles que les interdictions administratives de stade, pour les uns, les pénalités financières, pour les autres. Ces peines, si elles sont nécessaires, elles doivent être justes et proportionnées. Il est nécessaire aussi qu'elles soient argumentées de la manière la plus détaillée possible pour qu'elles puissent être comprises. La justice oui, mais une justice comprise par les supporters.

Le dernier principe enfin c'est tout simplement le respect de l'autre. Toutes les discriminations, qu'elles soient racistes ou homophobes par exemple, sont des dénis de valeurs. J'ai volontairement choisi de donner aujourd'hui la parole à la LICRA et à l'association Paris Foot Gay pour qu'elles exposent leurs combats parce qu'il y a encore de nombreux tabous à lever. Ces exclusions sont source de souffrance, de détresse, de désespoirs. Ce n'est pas ma vision de la fraternité. Ce n'est pas ma vision du sport ni de la République.

Voilà presque un siècle que sont nés les supporters. C'était à l'époque de petits groupes de personnes qui s'organisaient pour apporter une aide sociale et économique aux clubs et aux joueurs. Ils défendaient le jeu. Aujourd'hui le football a grandi. Ses responsabilités économiques et sociales ont pris une dimension mondiale considérable, mais le désir de participer est toujours aussi vivace dans nos cœurs qu'il l'était dans celui de nos aînés. Le chantier que je vous propose donc désormais c'est de reconstruire peu à peu le pacte qui unit le jeu à son public et parmi ce dernier, les plus impliqués que sont les supporters.

Voilà la feuille de route des mois à venir et qui devra guider les groupes de travail qui vont être constitués pour approfondir les résultats de cette journée : trouver les voies qui permettent à ce désir de participation de s'exprimer et celles qui permettent de rejeter cette minorité qui plonge le jeu dans le chaos de la violence.

Il a fallu un énorme travail pour arriver à cette journée, il en faudra encore beaucoup pour continuer à travailler avec les groupes constitués, et je tiens à en remercier très chaleureusement tous les participants à commencer par vous, cher Nicolas HOURCADE, qui avez mis tout votre savoir, toute votre énergie, toutes vos convictions au service de ce projet un peu fou que je vous avais présenté il y a quelques mois et vous avez eu la gentillesse d'accepter d'y participer. Il va vous falloir encore un énorme travail d'ici à la fin de la saison, mais j'ai cru comprendre que ce n'était pas inutile de prouver à vos étudiants que la sociologie peut être utile. La sociologie, comme la politique c'est de la pensée traduite en action. Je suis donc bien contente d'y contribuer en vous donnant encore ce surcroît de travail.

Les exemples internationaux que nous avons entendus sont utiles. On voit que les Européens ont pris beaucoup d'avance sur nous. Cela ne signifie pas qu'il faut les reproduire à l'identique, mais ça montre bien que l'expérimentation n'est pas toujours vouée à l'échec et que si chacun s'y engage avec détermination et confiance, nous pouvons y arriver et garantir la sécurité des

clubs et la liberté des supporters. Ils montrent aussi toute l'utilité des représentations organisées de supporters pour parvenir à poursuivre durablement dialogue et compréhension mutuelle, sans oublier le respect. J'appelle de mes vœux de telles représentations en France. Pas forcément une seule, mais suffisamment structurées pour que leur parole soit représentative, et leurs engagements respectés par les pouvoirs publics.

Nous sommes aujourd'hui face à un défi pour donner au mot « supporter » ses lettres de noblesse, respectables, et effacer la honte dont certains voudraient l'entacher. Le mot « supporter » est un beau mot, l'action du supporter est une belle action. C'est un défi immense que ce travail : ni moi seule ni le Ministère seul – aussi petit soit-il – ni les clubs seuls, ni les fédérations seules, ni les supporters seuls n'y arriveront. Nous gagnerons ensemble ce défi, ou pas : cela ne dépend que de nous, et je vous remercie.



95 avenue de France
75650 Paris cedex 13
www.sports.gouv.fr

Octobre 2010

Création graphique : Frédéric Vagney (SES)